
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 13 septembre 2005, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Guy Dossan, Robin Dumuid, M^{me} Claudine Gachet, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, M^{me} Bérengère Rosset et M. Vincent Schaller.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 septembre, mercredi 14 septembre et lundi 19 septembre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 560 000 francs, porté à 9 837 800 francs, destiné à la mise à niveau du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité (PR-398 A)¹.

Rapporteur: M. David Metzger.

Préambule

La commission des arts et de la culture s'est réunie les 21 et 28 avril ainsi que le 12 mai 2005, sous la présidence de M^{me} Marguerite Contat Hickel, afin d'étudier cette proposition. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Laurence Schmidlin pour la qualité de ses notes de séances.

Séance du 21 avril 2005

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles (DAC), accompagnée de M. Alain Schweri, chef du Service administratif et technique de la Division art et culture et gestionnaire du Victoria Hall, de M. Claude Morel, architecte mandaté, de M. Philippe Meylan, chef du Service

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 5245.

des bâtiments, accompagné de M^{me} Stéphane Imbert-Chuat, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, accompagnée de M. Jean-Marc Santines, chargé du dossier

M^{me} Koelliker explique que cette proposition résoudrait les trois problèmes d'utilisation que connaît actuellement le Victoria Hall. Tout d'abord, il y a le problème de climat, qui touche autant les musiciens que le public. Depuis la deuxième partie des années 1990, il s'agit d'une préoccupation qui revient sans cesse; les musiciens, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et les spectateurs, par le biais de lettres, s'en plaignant.

En octobre 2000, le Conseil administratif s'est intéressé à la situation à la suite des malaises intervenus durant les concerts et a cherché une solution. Cette dernière a été chiffrée à l'époque à 1 350 000 francs. En mai 2002, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude pour résoudre ce problème, alors qu'au même moment les musiciens de l'OSR faisaient circuler une pétition récoltant 2500 signatures. Lorsque le Conseil municipal a auditionné les musiciens de l'OSR, il a trouvé que les revendications de ces derniers étaient justifiées et a renvoyé la pétition en novembre 2003 au Conseil administratif.

Le deuxième problème concernant le Victoria Hall est celui de la scène. Le bâtiment a été construit à une époque où l'Harmonie nautique l'utilisait, mais où l'OSR n'existait pas encore. Ces vingt dernières années ont connu l'évolution des orchestres symphoniques et la scène du Victoria Hall ne peut que dans une moindre mesure accueillir ce genre de formations, car elle ne correspond pas aux besoins des standards européens. Elle occasionne, par ailleurs, des problèmes d'ouïe insurmontables pour les musiciens. De plus, comme la scène est inclinée (pente de 3%), elle engendre également des problèmes de dos aux musiciens. Ces problèmes de santé sont attestés par des certificats médicaux. L'OSR s'est manifestée en premier lieu contre cela en 2001, puis auprès du Conseil administratif en 2003 avec un rapport écrit.

Enfin, le dernier problème que résoudrait cette proposition concerne plus particulièrement les spectateurs, qui sont mal assis. Les sièges remontent à une vingtaine d'années et certains d'entre eux ont le désavantage de ne donner aucune visibilité sur la scène. Les spectateurs doivent se torturer sur leur siège pour pouvoir voir quelque chose. Ils ont adressé de nombreuses plaintes, que ce soit oralement ou par écrit, à ce sujet. La Fondation de l'OSR a saisi le DAC sur ce problème.

M^{me} Koelliker continue en affirmant que la proposition faite pour atteindre ces objectifs dépasse la ligne de 6 millions de francs inscrite dans le premier plan financier d'investissement (PFI). Elle s'élève en effet à 8 500 000 francs. S'ils additionnent par ailleurs les options supplémentaires, elle atteint les 10 millions de francs. Bien entendu, si le projet de base permet de résoudre les problèmes

majeurs, ils aimeraient pouvoir également résoudre le reste. Les travaux seront d'une durée de huit mois. Ce délai est difficile à bloquer dans le cadre d'une saison artistique, d'où le souhait que l'ensemble des propositions faites dans le crédit soit pris en considération. Car, si ce n'est pas le cas, il faudra attendre un nouveau crédit d'investissement qui ne pourra certainement pas être proposé avant une quinzaine d'années.

Lorsque le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a estimé être en mesure de pouvoir déposer le crédit, le DAC a essayé de prévoir les travaux au plus vite. Il est apparu qu'il était opportun de les faire en juillet 2005, à la fois par rapport à l'agenda du Victoria Hall et à celui du Grand Théâtre. Cependant, il y a eu une levée de boucliers, d'ailleurs relayée dans la presse. Le DAC a donc réuni l'ensemble des organisateurs de concerts dans ce lieu (dont l'OSR, la Migros, Prestige Artists et l'Agence Caecilia). Ces derniers ont expliqué qu'ils souhaitaient que les travaux se fassent en deux étapes. En effet, cela était moins préjudiciable pour eux si cela se passait durant deux étés de suite. Malheureusement, comme les chantiers dureraient en tout cas six mois, cela n'a pas été possible de le prévoir de cette manière. Le DAC a revu tous les partenaires. Ils ont décidé ensemble que le moins dommageable était de faire les travaux entre mai 2006 et décembre 2006. De plus, la saison de l'OSR pouvait être transférée au Grand Théâtre, à condition que celui-ci soit en travaux également. Les autres organisateurs ont pris, de leur côté, leurs dispositions pour pouvoir déplacer leurs spectacles ailleurs. Etant donné que chaque saison se prépare vingt-quatre mois à l'avance, M^{me} Koelliker explique qu'il est important de respecter les délais annoncés, d'autant que chacun passe déjà maintenant des contrats pour la saison 2007-2008. Elle reconnaît que c'est une contrainte et qu'il ne sera pas facile, et pour le DAC, et pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de tenir les délais, si le crédit est voté.

M. Meylan explique que ce projet a permis de concilier plusieurs exigences, celle du climat et celle de la scène. Ces deux axes auraient pu être traités séparément, mais le faire ensemble permet d'assurer la cohérence du bâtiment. Il tient à souligner combien les différents services de la Ville ont travaillé conjointement pour réaliser cette proposition.

M^{me} Imbert-Chuat ajoute que, pour pouvoir s'approcher au mieux du montant articulé dans le PFI, ils ont dû scinder le projet en plusieurs options. Dans un premier temps, le projet de base (pour un montant de 8 500 000 francs) sera présenté. Il concerne la ventilation de la salle ainsi que la mise à niveau de la scène et de l'arrière-scène. Elle précise que, sachant que le Victoria Hall allait faire l'objet de rénovations, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le Département de justice, police et sécurité ont fait part de leurs exigences au niveau de la sécurité, par exemple le désenfumage de la salle. Ces demandes ont donc augmenté le coût des travaux. Ensuite, il y a six mesures

d'accompagnement qui complètent le projet de base et assurent ainsi la mise à niveau totale du Victoria Hall. Elles lui permettront de répondre aux standards de toute salle de concert de cette qualité. M^{me} Imbert-Chuat explique que le projet a été mis sur pied par un groupe mandataire comprenant un bureau pour l'étude thermique, un scénographe, un acousticien spécialiste des salles de concert et un ingénieur civil appartenant au bureau qui avait déjà été mandaté sur le bâtiment.

M. Morel explique que le projet est global et qu'il est donc difficile d'entrer en matière point par point selon les exigences. L'un des éléments essentiels, sachant la qualité du bâtiment, concerne tout ce qui touche la technique de scène. L'un des problèmes a été de savoir comment trouver dans une telle salle des espaces supplémentaires pour la scène, et ce en tenant compte des contraintes architecturales. Avec la modification apportée, la scène peut être augmentée d'environ 20% de sa taille actuelle; elle gagne 1 m en avant et 2 m sur les côtés. Cette reconfiguration implique la perte des deux premières rangées de sièges et de deux loges, mais elle compense le manque de surface qu'il y avait pour accueillir de grands orchestres. Il s'agit là de la limite des possibilités d'élargissement de la scène.

Un autre problème concernait l'arrière-scène, qui est très inclinée et qui occasionne des problèmes acoustiques, les sons descendant des plateformes arrière et envahissant l'avant-scène. Dorénavant, l'équipement de la plateforme, géré à distance, permettra de diminuer la pente de la scène par un principe de podiums mobiles. Ainsi, différentes dispositions de la scène seront possibles. M. Morel poursuit en disant que l'inclinaison de l'arrière-scène sera flexible. Il y aura la possibilité de conserver une pente importante ou de descendre les différents pupitres qui gênent la qualité d'écoute des chefs d'orchestre. De plus, cela annihilera les effets de cheminée qui se profilent verticalement dans le volume général de la salle et créent des malaises chez les musiciens. On va ainsi profiter du démontage de l'arrière-scène ainsi que de la scène et de la plateforme pour introduire dans les nouvelles parois des correctifs acoustiques indispensables. M. Morel ajoute que la difficulté dans cet aspect du projet a été de convaincre le Service du patrimoine que cette scène bombée n'aurait aucune correspondance verticale par rapport à l'échelonnement des balcons supérieurs.

M. Morel explique que, en ce qui concerne le désenfumage de la salle en cas d'incendie, des possibilités d'ouverture pour permettre à la fumée de sortir par la verrière du toit seront créées autour des grands oculus qui se trouvent au plafond. Un système électrique commandera le tout.

Concernant les améliorations thermiques, M^{me} Cerda explique que les conditions climatiques actuelles représentent un problème majeur, car elles pénalisent l'exploitation du Victoria Hall. Ils travaillent à cela depuis l'été 2001, suite à la

pétition déposée par l'OSR. Le concept de ventilation installé à l'origine consistait à créer une «ventilation naturelle». Ce système simple et efficace permet de faire circuler l'air dans l'ensemble de la salle, en permanence, donc également durant les spectacles. Jusqu'à ce que l'incendie survienne, tout fonctionnait très bien. Après, il y a eu des démolitions et ce concept de ventilation naturelle a été rompu. Les oculi en partie sommitale qui permettaient la sortie de l'air ont été fermés et le réseau de distribution de l'air a été obturé. Aujourd'hui, le Victoria Hall n'a pas de réseau de distribution interne, mais des grandes grilles d'entrée d'air. Comme ce système produit beaucoup de bruit, la centrale de ventilation doit être arrêtée durant les spectacles. Il n'y a donc pas de ventilation au moment où il y en a le plus besoin. Cela cause beaucoup de malaises et occasionne de nombreuses plaintes. M. Santines ajoute que, comme le bâtiment a été isolé afin d'assurer la meilleure acoustique, il n'y a pas d'apport d'air de l'extérieur.

M^{me} Cerda poursuit en disant qu'actuellement, étant donné qu'il n'y a pas de sorties d'air au niveau de la toiture, la chaleur monte et étouffe au sommet. En 2002, ils ont essayé de voir quelles marges de manœuvre ils avaient pour améliorer le système de ventilation sans intervenir à l'intérieur. Ils ont alors pris l'optique de reconstituer la configuration de base, soit une zone de circulation d'air en bas et l'évacuation de celui-ci en toiture. Pour réaliser cela, ils ont travaillé avec l'École d'ingénieurs de Genève (sections physique et architecture), l'École d'ingénieurs d'Yverdon et l'Université de Genève (Centre universitaire des problèmes de l'énergie), qui ont modélisé le Victoria Hall pour voir le potentiel d'amélioration du système de circulation de l'air. Lorsque le modèle a été validé, en ayant simulé les conditions de diffusion d'air, ils ont pu constater que le rétablissement d'un concept naturel permettait un gain de 5 à 7°C de moins que les températures que la salle connaissait alors. Ce projet de ventilation avait été évalué à 1 500 000 francs. Au fur et à mesure que le projet d'amélioration technique à l'intérieur du Victoria Hall se mettait en place, de nouvelles perspectives s'offraient. Ils ont donc reconsidéré le rétablissement de cette ventilation naturelle et l'ont délaissé pour un système plus performant de distribution de l'air dans la salle. Il y aura donc un double flux de ventilation mécanique: d'une part, l'air est diffusé au niveau du sol par un ventilateur et, d'autre part, en se chauffant, il remonte et est extrait au niveau de la toiture grâce à une installation de ventilation mécanique par les oculi. Par ailleurs, en hiver, cet air pourra être réutilisé pour réchauffer le bâtiment.

M. Santines explique que la solution retenue permet de diffuser de l'air extérieur à partir du sol partout dans la salle, notamment sous les sièges (ce qui est important, lorsque l'on sait que les spectateurs représentent la base thermique de la salle lors de concerts), mais aussi de produire de l'air froid afin de rafraîchir l'air ambiant. Quant à la question de l'énergie, ce système n'en produira pas énormément, car il sera principalement utilisé durant les spectacles et non en continu.

De plus, il a été conçu de façon à ne pas faire trop de bruit (le niveau sonore s'élève à 25 décibels) pour ne pas gêner le déroulement de concerts. Enfin, l'air froid diffusé se chauffera, s'élèvera vers la toiture et y sera extrait.

M^{me} Cerda explique qu'il s'agit d'un projet très abouti. Il a été présenté à la commission qui gère le Fonds énergie des collectivités publiques et a reçu un accueil très favorable, d'une part parce que le concept qu'il propose est très efficace et, d'autre part, parce qu'il présente un niveau d'intégration d'un grand nombre de contraintes. La commission leur a ainsi attribué une subvention de 500 000 francs, ce qui est rare (cf. annexes).

M^{me} Imbert-Chuat présente le détail du crédit demandé pour réaliser ce projet de base. Elle relève notamment que le gros du budget concerne l'installation scénique (2 000 000 de francs), que les exigences imposées par la sécurité s'élèvent à 160 000 francs, que l'important décor que l'on veut sauvegarder après les travaux coûte 207 809 francs, qu'il y a des frais secondaires (dont le déplacement de l'OSR au Grand Théâtre pour 100 000 francs) et, enfin, que la rétribution de l'équipe de mandataires qui est importante se monte à 986 000 francs. Le coût total du projet de base est ainsi de 8 500 000 francs.

Concernant les 100 000 francs nécessaires à l'installation d'un proscénium au Grand Théâtre afin de pouvoir y accueillir l'OSR, M^{me} Koelliker explique que la Fondation Wilsdorf a donné la même somme afin qu'il n'y ait pas à demander de crédit d'étude supplémentaire pour ce projet. Cet argent n'a donc pas été investi dans le bâtiment même, mais cela revient au même.

A propos de la subvention de 500 000 francs accordée par le Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie (CIME), M^{me} Imbert-Chuat ajoute que, lorsqu'ils ont déposé la demande de crédit, ils ne savaient pas qu'ils recevraient cette bourse. La somme sera bien entendu soustraite au montant total.

M. Morel présente les différentes options au projet. La première d'entre elles concerne les sièges et les gradins. Cela touche avant tout le confort visuel car, suivant où l'on est placé, l'angle de vision n'embrasse pas l'ensemble de la scène. Il a donc fallu réfléchir à une transformation des places qui ne sont pas bonnes pour que l'on puisse au moins voir le centre de la scène. Tout d'abord, le projet propose de rendre un peu plus pentues les galeries: en surélevant les rangs, la vision sur le centre de la scène est améliorée. Il en sera ainsi de la zone centrale de la première galerie qui, bien qu'elle représente la meilleure place en termes de positionnement, ne permet pas de voir le chef d'orchestre, car elle se trouve en pente basse. C'est un élément essentiel par rapport aux attentes du public et cela en coûtera 600 000 francs.

Un commissaire demande si c'est l'implantation actuelle des sièges qui fait qu'ils pourront être surélevés ou si cette modification impliquera le changement

de tous les sièges. M. Morel répond qu'ils ont eu l'idée de changer les sièges car, étant réverbérants, ils n'offrent pas les meilleures conditions acoustiques. Cela dit, en les surélevant, en les tournant de 20° ou encore en les mettant en quinconce, ils arriveront à améliorer la visibilité de la salle. Ils aimeraient également une fois améliorer les strapontins, mais les constructeurs du modèle disent qu'ils ont de la peine à le ressortir ou à le modifier.

M^{me} Imbert-Chuat poursuit en expliquant que la seconde option concerne l'éclairage, pour 766 000 francs. S'ils avancent la scène d'un mètre, il est évident qu'ils devront modifier l'éclairage, qui est, par ailleurs, déjà très obsolète. De plus, la partie électrique est désuète, de même que le système de gestion. M^{me} Imbert-Chuat attire l'attention sur le fait qu'il sera difficile de revenir par la suite sur le bâtiment en termes de travaux. Elle relève l'opportunité que cette proposition représente: c'est une occasion rare et les différents projets, en étant menés ensemble, pourraient l'être à des coûts moindres.

La troisième option concerne l'acoustique des répétitions pour l'OSR. En effet, lorsque la salle est vide, les conditions sonores ne sont pas les mêmes que lorsque les spectateurs sont là. Ils proposent, pour pallier cela, de mettre des rideaux dans le plancher qui ne gêneraient ainsi pas le décor et que l'on pourrait monter lorsque souhaité, cela pour 318 800 francs. M^{me} Koelliker explique que la Fondation Wilsdorf a accordé un deuxième don de 500 000 francs pour financer les besoins de l'OSR. Elle destine ainsi la somme à cette troisième option ainsi qu'à une partie de l'éclairage (environ 25% des coûts prévus).

M. Schweri présente les quatrième, cinquième et sixième options, qui sont liées à l'exploitation de la salle. La quatrième option, devisée à 340 000 francs, permettrait de profiter de l'ouverture de la scène pour modifier et mettre à niveau l'ensemble des câblages, par ailleurs inaccessibles autrement. Ceux-ci sont désuets et occasionnent des problèmes de fonctionnement. Il serait dommage de ne pas profiter de l'occasion de pouvoir les changer et de permettre à la salle de retrouver les standards d'exploitation de toute salle moderne.

La cinquième option concerne les possibilités de stockage et coûterait 101 700 francs. Le Victoria Hall accueille beaucoup d'orchestres importants, correspondant aux standards européens. Ainsi, les musiciens sont de plus en plus nombreux sur scène. Cela demande de pouvoir stocker temporairement le matériel nécessaire à leur mise en scène (instruments de musique, lutrins, etc.) afin d'assurer le bon déroulement du spectacle lui-même. Actuellement, les lieux de stockage temporaires sont improvisés. Par conséquent, la sécurité n'est pas assurée (les couloirs sont obstrués, les escaliers également). Cette option permettrait d'augmenter les possibilités d'accueil et de donner les moyens au Victoria Hall d'accueillir des standards européens.

Enfin, la dernière option concerne la sonorisation de la salle et coûterait 149 300 francs. De plus en plus de spectacles nécessitent une sonorisation spécifique, notamment ceux de la Fête de la musique qui propose des concerts de variété. Le Victoria Hall est une très bonne salle pour tout ce qui concerne les concerts classiques, mais elle a besoin de disposer d'une sonorisation performante dans le cadre d'autres manifestations afin d'assurer la qualité sonore des spectacles. Cela touche à la polyvalence de la salle.

M^{me} Imbert-Chuat indique que le coût total des options s'élève à 2 277 800 francs. En y ôtant le don de la Fondation Wilsdorf, on arrive à un total de 1 777 800 francs. La demande de crédit pour le projet de base de 8 500 600 francs a été déposée le 24 février 2005. En y soustrayant la subvention du CIME, on arrive à un total de 8 000 600 francs. M^{me} Koelliker précise que les autres 100 000 francs donnés en juin 2004 par la Fondation Wilsdorf ont été dépensés dans le cadre de l'étude poursuivie par le Service des bâtiments sans que ce dernier ait dû déposer de crédit supplémentaire devant le Conseil municipal, afin de ne pas dépasser les délais.

M^{me} Imbert-Chuat ajoute que, concernant le planning, les demandes d'autorisation ont été déposées au début avril, ils en espèrent l'octroi pour fin septembre/début octobre. Le projet a déjà été étudié par la Commission des monuments, de la nature et des sites. Le vote du crédit doit se faire en juin, afin de pouvoir débiter le chantier, s'il est positif, selon l'agenda prévu, d'autant qu'aucune extension dans le temps ne sera possible.

M^{me} Koelliker ajoute qu'ils ont rencontré les organisateurs de concert en novembre 2004, afin de leur présenter le projet ainsi que les diverses options. Lorsqu'ils auront les plans exacts, ils les rencontreront à nouveau. Tous se prononcent évidemment en faveur du principe du projet.

Questions des commissaires

Une commissaire libérale comprend que chaque grande ville doit avoir une grande salle de concert et constate que souvent celles-ci se trouvent dans des lieux plus modernes, donc plus adaptés au concept de «gigantisme» des orchestres européens, que celui du Victoria Hall qui est un bâtiment historique. Elle aimerait savoir si d'autres salles à Genève pourraient accueillir des concerts de ce type et si on a pensé, par exemple, au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), à l'Arena ou encore à la Salle Ernest-Ansermet. M^{me} Koelliker répond qu'il existe effectivement d'autres salles, mais que celle d'Ernest-Ansermet, bien qu'elle soit de grande qualité, a une petite jauge (300 places). De plus, le Conseil municipal a voté une subvention de 100 000 francs pour que l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) et Contrechamps puissent l'utiliser. L'OSR a un trop grand

nombre d'abonnés pour pouvoir y jouer. De même pour le BFM (jauge de 1000 personnes) et l'Alhambra avec la Maison des musiques (500 places). Quant à l'Arena, cela n'est pas envisageable, car les conditions acoustiques sont mauvaises. M. Schweri ajoute que, hormis l'Arena, le Victoria Hall est la plus grande salle de Genève.

Concernant la demande de crédit, un commissaire socialiste demande quelle place prennent les options par rapport à l'ensemble de la proposition. M^{me} Koelliker répond qu'il s'agit d'une information qu'ils souhaitent incitative. M. Meylan ajoute que, en théorie, on peut tout faire par morceau. Néanmoins, il s'agit d'un chantier considérable et qui concerne des aménagements qui dureront sur le long terme. Par la suite, durant une vingtaine d'années, il ne s'agira que d'entretenir la machinerie. Quant à la scène, l'agrandir permettra de la standardiser. Les options représentent la logique de la continuité du projet.

Ce même commissaire demande si le don accordé par la Fondation Wilsdorf pourrait être reporté sur d'autres options que celles des rideaux et de l'éclairage, si, par hypothèse, le Conseil municipal ne les retenait pas. M^{me} Koelliker répond négativement. Le choix de ces options a spécifiquement été mentionné dans les lettres d'attribution. Elle propose de les transmettre à la commission (cf. annexes).

Un autre commissaire socialiste constate que le projet a été présenté aux organisateurs de concerts au mois de novembre 2004. Il demande dès lors pourquoi il a été présenté si tard à la commission. M^{me} Koelliker répond qu'ils ont présenté aux organisateurs les principes du projet, mais pas les plans qui ont été montrés à la commission. A l'époque, rien n'était abouti. Maintenant que les autorisations de construire ont été déposées, ils ont fait les démarches auprès du Conseil municipal. Ce commissaire trouve néanmoins qu'ils auraient pu être tenus au courant. Cela aurait permis d'éviter de devoir voter en vitesse un projet de cette importance. M. Meylan reconnaît que ce commissaire a raison d'être mécontent, mais il explique qu'il était important pour eux, afin d'être crédibles face aux commissaires, de présenter un projet assez abouti pour être réaliste, et chiffré.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien trouve que la présentation qui a été faite était excellente et complète, et qu'elle montre, face à la démarche qui a été suivie, les limites de la politique par rapport aux problèmes de restauration et de calendrier. Ce qui a été présenté sous forme d'options n'en est pas; ce sont des impératifs qu'un jour ou l'autre ils seront obligés de voter.

Un commissaire socialiste remarque que le PFI a été présenté il y a peu de temps et demande, par conséquent, comment les services expliquent une aussi grande différence de montant entre les 6 000 000 de francs prévus au PFI et les

10 000 000 de francs finaux de la proposition et des options. M^{me} Koelliker répond qu'elle ne peut répondre, car ce n'est pas elle qui a fait les évaluations. Elle peut, par contre, expliquer que le département n'avait pas tous les éléments lors de l'élaboration du plan. M. Meylan précise qu'ils se sont battus pour arriver à un montant de 8 000 000 de francs et rester cohérents par rapport à ce qui avait été annoncé dans le PFI. Il ajoute que ce dernier est mis en place sur une période très longue et qu'il est par conséquent forcément sommaire. Le chiffre de 6 000 000 de francs n'est finalement pas si faux; on a simplement aujourd'hui affaire à une variante qui est un dépassement de cette somme de départ. M^{me} Koelliker ajoute que le calcul avait été fait en octobre 2003, alors que l'on considérait encore la solution de la ventilation naturelle.

Concernant le système de ventilation, un autre représentant socialiste demande si le choix de technologie qui a suivi l'incendie était considéré à l'époque comme étant le meilleur mais s'est révélé mauvais. M^{me} Cerda croit que les interventions ont surtout été faites dans l'urgence et avec la volonté de pallier le manque de chauffage hivernal.

Concernant les aménagements prévus au Victoria Hall, un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande s'ils pensent aux personnes handicapées. M. Schweri répond affirmativement.

Un commissaire libéral demande quels ont été les investissements faits depuis l'incendie. M^{me} Koelliker répond que le Conseil municipal n'a pas voté de crédit d'investissement, excepté le crédit après l'incendie pour la reconstruction (et les orgues en partie elle croit, car l'assurance a payé le remplacement), mais d'entretien. Autrement, la Fondation Wilsdorf a donné au total une somme de 4 000 000 de francs pour les investissements.

Ce commissaire demande quelle est la valeur incendie du bâtiment. M^{me} Koelliker ne sait pas. Elle propose de transmettre les chiffres par écrit ainsi que les informations concernant les crédits d'investissement depuis 1984. Ce commissaire souhaiterait également avoir le taux d'investissement par rapport aux dépenses (cf. annexes).

Une commissaire des Verts demande quels sont les autres partenaires privés, outre la Fondation Wilsdorf, ou publics qui peuvent être sollicités. M^{me} Koelliker répond qu'il n'y a personne d'autre à part la Fondation Wilsdorf. La Conférence culturelle connaît l'évolution déjà évoquée par M. Mugny. Bien qu'une autre réunion soit bientôt prévue, il semble qu'aucune commune ne se presse pour aider la Ville de Genève à entretenir son patrimoine. Autrement, concernant les partenaires privés, la Loterie romande ne soutient pas les collectivités publiques; elle participe aux charges d'investissement pour autant que le bénéficiaire soit de type associatif.

Séance du 28 avril 2005

Visite du Victoria Hall en compagnie de M^{me} Koelliker, codirectrice du DAC, de M. Schweri, chef du Service administratif et technique, de M. Tschudin, régisseur principal du Victoria Hall, et de M. David, responsable des scènes culturelles

La visite commence par la scène. M. Tschudin explique que, autrefois, les orchestres étaient composés de 12 premiers violons et, aujourd'hui, de 14 à 16, même si les partitions jouées sont toujours les mêmes. Comme les violons doivent, pour des questions d'harmonie, se trouver au même endroit, il y a un besoin important de place. A cause du manque d'espace, ils ont dû tirer un maximum en hauteur les percussions. Par ailleurs, sur les marches, ont été placés des podiums illicites. M. Schweri fait remarquer l'inclinaison de la pente de la scène et explique que souvent les musiciens glissent, de même que le piano. M. Tschudin ajoute que, par deux fois, ils ont dû rattraper l'instrument afin qu'il ne tombe pas dans le public. M^{me} Koelliker montre les deux rangées de sièges et la première loge de chaque côté qui vont être supprimées.

Une commissaire libérale demande quelle est la raison de la pente de la scène. M. Schweri répond que cela correspond aux scènes à l'italienne et que cela assure une meilleure acoustique. Il poursuit en expliquant que, avec la reprise de l'arrière-scène, ils vont pouvoir abaisser les percussions, qui sont trop hautes et trop éloignées des violons et du chef d'orchestre. Afin de permettre cela et de les faire jouer sur une seule ligne plutôt que deux, ils vont également élargir les podiums sur les côtés. M. Tschudin ajoute que, avec le nouveau système de podiums, ils pourront avancer le chœur. M. Schweri précise qu'un grand chœur peut aller jusqu'à 120 personnes.

M. Tschudin montre aux commissaires le local dans lequel travaillent deux électriciens. Il y fait plus de 30°C. Ces personnes doivent à la fois s'occuper de la lumière et de la sonorisation, ainsi que gérer certaines commandes qui se trouvent dans la salle, cela impliquant de constants allers-retours. Ils jouent également un rôle au niveau de la sécurité. Ils ont demandé à avoir une pièce unique plus grande. Cela est nécessaire, d'autant plus que, lors d'une tournée, la régie de production ne sait pas où s'installer.

M. Tschudin montre ensuite les loges, puis explique que les moindres recoins du bâtiment sont occupés par du matériel, par exemple dans les escaliers, alors que ceux-ci servent au passage du public et de sortie de secours.

M. Schweri montre les sièges dans la salle, les première et deuxième galeries. Il explique que l'idée générale est de surélever la partie arrière des sièges afin que les spectateurs puissent voir au moins le chef d'orchestre.

Audition de M. Arditì, président de la Fondation de l'OSR, de M. Roger, administrateur, et de M. Morel, musicien

Un commissaire libéral remarque que l'on prévoit un système de rafraîchissement du Victoria Hall qui lui paraît étonnant compte tenu de l'usage relatif de la salle en période de canicule. Il se demande si l'air conditionné ne serait pas plus efficace pour assurer le confort des usagers. M. Arditì répond qu'il y a deux choses: d'une part, l'existence du problème et, d'autre part, la façon d'y répondre, s'il en existe une. Le problème se pose, selon les circonstances, de fin mars à novembre. Il rend tout d'abord l'utilisation du Victoria Hall impossible pendant la période estivale. C'est dommage, car Genève regorge à ce moment-là de touristes qui auraient envie d'écouter de la musique, d'autant plus qu'il y a une vie musicale réelle dans cette ville pendant l'été. Souvent, des concerts sont prévus dans la cour de l'Hôtel de Ville, puis il pleut et ils sont déplacés au Victoria Hall. Si on exclut cette tranche de juillet-août, M. Arditì explique que les concerts de l'abonnement de l'OSR durent jusqu'au 30 juin. Par ailleurs, M. Roger ajoute que jusqu'au 4-5 juillet ils enregistrent. A cet effet, ils accueillent des techniciens et une production. M. Arditì poursuit en disant que le deuxième paramètre est l'intensité du problème. Ce dernier est insupportable: sur scène, la température avoisine les 35-36°C. Les musiciens n'arrivent plus à dominer l'acoustique de leur instrument. M. Arditì trouve qu'ils ont droit à un minimum d'égards. Il ajoute que les concerts durent entre deux et trois heures, sans oublier qu'il y a des répétitions et une générale. Quant au problème du public qui touche l'OSR, M. Arditì rappelle qu'il y a souvent des évanouissements. Le problème de la température n'est pas le seul, il y a aussi celui de l'air et de l'oxygène à la disposition des gens dans la salle. Le problème existe et il est aigu. Compte tenu de tout cela et de nombreuses contraintes techniques, la solution du rafraîchissement de l'air n'est pas idéale mais très correcte. Il y aura, grâce à cela, une diminution de la température de 7°C et surtout une meilleure circulation de l'air.

Concernant le problème des instruments, M. Roger ajoute que dans la salle se trouve un très bel orgue qui, durant l'été caniculaire, a été endommagé. Le conservateur de l'instrument a fait un rapport à ce sujet. Il remarque que, si l'on ne fait rien, on risque de perdre l'orgue. Par ailleurs, il explique que le bâtiment conserve la chaleur. Cet air chaud est difficilement évacuable et persiste jusqu'en novembre. M. Morel explique qu'il a lui-même relevé sur le plateau la température de 37°C et en février celle de 21°C.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien constate que, malgré la baisse de 7°C, la température sera toujours de 29°C. Il se demande si cela sera encore insupportable et s'ils ne seront pas obligés d'installer la climatisation. M. Roger répond qu'il est certain que la température ne baissera pas de beaucoup, mais que ce qui compte est qu'il y ait un équilibre entre les températures à l'extérieur et à l'intérieur. Avec ce nouveau système, il y aura un brassage de l'air. On suffoque

dans cette salle, car l'air n'y est pas renouvelé. Ils ont conscience que ce ne sera pas la climatisation, mais, par rapport aux chiffres communiqués, il s'agira d'une nette amélioration. M. Morel ajoute que la température est liée au taux d'hygrométrie. La salle accueille 1800 personnes, sans compter le plateau. L'humidité monte et les instruments ainsi que le public souffrent.

Au sujet de l'orgue, une commissaire radicale demande si c'est en 2003 qu'il a été endommagé. M. Roger répond qu'il l'a été année après année, mais particulièrement à la suite de l'importante canicule de 2003. Le rapport du conservateur parle de la nécessité de faire des travaux urgemment. Cette commissaire lit dans un document que l'on a déjà versé 870 000 francs en 1987 pour l'entretenir. Elle demande donc si l'OSR fait du catastrophisme en utilisant l'argument de l'orgue. M. Roger répond que l'instrument appartient au Victoria Hall et qu'il ne connaît pas les dépenses faites pour l'entretenir. M. Arditì ajoute que le problème de l'orgue n'a jamais été mentionné dans toute la correspondance de l'OSR. Il s'agit de quelque chose en plus.

Au sujet de l'évolution même de l'OSR, une commissaire libérale demande combien de musiciens sont réguliers aujourd'hui et si la scène plus large servira à accueillir des prestations exceptionnelles ou ordinaires. M. Arditì explique que le problème avec le nombre de musiciens est qu'il est indépendant de la taille de la scène. Aujourd'hui, ils ont un nombre cible de 112 musiciens. Lorsque les gens partent à la retraite, ils sont remplacés. Ils organisent des auditions, et parfois beaucoup de musiciens se présentent, parfois pas. Ce chiffre, qui correspond à un bon ensemble symphonique, est donc susceptible d'évoluer. Genève est une ville très musicale; il y vit un nombre important de musiciens auxquels l'OSR peut faire appel. Il n'est pas exclu que, dans le futur, le directeur artistique veuille repenser ce chiffre par rapport à un certain répertoire. M. Arditì ajoute qu'aujourd'hui, lorsqu'ils travaillent en grand effectif, ils sont environ 80. Ils sont loin des 112 musiciens, mais pourtant les premiers violons sont sous les balcons. Certains d'entre eux sont largués, car ils se trouvent en dehors de l'orchestre. Cette situation est difficile pour la motivation des musiciens, l'acoustique et la coordination de l'ensemble. Pour ces motifs-là, il faut envisager une scène qui soit plus large. Enfin, avec la scène actuelle, il y a une trop grande proximité entre les musiciens. Cela nuit à la qualité musicale de l'orchestre. M. Roger ajoute qu'ils ne reçoivent que peu d'orchestres invités ici dans la fiche technique du Victoria Hall, car il leur est recommandé de ne pas dépasser un effectif de 50 cordes. Aujourd'hui, un orchestre symphonique ne joue pas avec cela, il emploie 60 cordes, ce chiffre correspondant à l'écriture des partitions. Lorsqu'un orchestre est en tournée, il peut jouer sur une date avec un effectif réduit, mais parce qu'il ne s'agit que d'une seule soirée. De plus, M. Roger explique qu'en scène on ne peut raisonner en termes de surface, car l'installation des instruments est fixe: les cordes, les bois, les percussions ont chacun une disposition particulière.

A propos de l'inclinaison de la scène, une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) explique qu'on leur a dit qu'il s'agissait d'un procédé utilisé à l'époque pour les scènes italiennes. Elle demande quels sont les problèmes qu'ils rencontrent à cause de cela et si, à l'image de l'ancien système de ventilation qui avait été détruit en pensant que l'on pourrait faire mieux, ils n'ont pas peur de s'apercevoir que la pente de 3% était ce qu'il fallait avoir. M. Morel répond que l'inclinaison de la pente implique pour les musiciens de jouer penchés. Lorsqu'ils sont placés de biais, la pente n'est alors plus en avant mais latérale et ils doivent compenser avec leur corps. Cela est éprouvant et implique des déformations graves. Actuellement, il y a des personnes en arrêt maladie pour des lombalgies et même des dystonies fonctionnelles (les musiciens perdent l'usage d'un membre, parce que le nerf trop échauffé ne transmet plus l'information). Cela demande deux ans de rééducation, il faut aller chez un spécialiste pour rééduquer le corps par un autre canal. M. Morel explique qu'ils perdent des collègues et qu'au niveau humain cela est dramatique. Ensuite, concernant le lien entre la scène et l'acoustique, il explique qu'ils ont fait appel à un acousticien pour qu'une bonne acoustique soit assurée. Le projet de la mettre à plat a été fait en concertation avec lui. M. Morel lui fait confiance. M. Roger ajoute que le Victoria Hall n'a pas été conçu pour un orchestre symphonique. La scène italienne sied mieux aux chanteurs. Cette salle a une très belle acoustique, ils ne veulent pas prendre le risque de la perdre. Si un acousticien a été mandaté, c'est sur leur demande. Ils ont choisi de collaborer avec l'un des meilleurs. L'abaissement de la scène n'est en aucun cas une lubie et ils n'y reviendront pas dans le futur.

Concernant l'installation d'une sonorisation, un commissaire socialiste demande pour quels types de concert et quelle utilisation de la salle cela a été demandé. M. Roger répond qu'il ne s'agit pas de leur demande. En ce qui les concerne, seuls trois concerts par an, dans le cadre de la série mosaïque, nécessitent ce type d'installation. Ce commissaire demande s'ils pourraient utiliser ce système. M. Roger répond qu'il ne sait pas quel équipement a été précisément demandé. M. Arditi pense qu'ils pourront sûrement l'utiliser, mais que cela dépend du type de concerts de leur série mosaïque.

Une commissaire radicale explique qu'elle est touchée par les problèmes de santé que connaissent les musiciens. Elle demande combien d'entre eux sont atteints par une dystonie fonctionnelle. Elle aimerait également savoir quelle est la fréquence de présence du musicien sur la scène. Elle s'étonne, en effet, de savoir que certains ont une dystonie, car cela ne s'attrape pas comme cela... La pratique d'un instrument peut également influencer dessus. Elle se demande si ce n'est pas un argument forcé. M. Morel répond qu'effectivement la salle n'est pas la seule en cause. Une mauvaise pratique de l'instrument peut y contribuer. Une activité musicale fréquente est peu favorable et le problème de pente ne fait qu'en

rajouter. M. Morel ajoute que tous ses collègues ne se vantent pas d'avoir des problèmes médicaux. Un musicien atteint dans ses fonctions est moins bon et peine à dire ses faiblesses. Tous, à un moment donné, sont touchés, lui-même en a été victime lors de ses études. Ils pallient la pente grâce à la régie, qui a construit des petites cales, mais il s'agit de bricolage.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande depuis quand cette préoccupation a été révélée. M. Arditi répond que, il y a dix ans, ils en parlaient tout le temps. A l'époque, il n'était pas encore président, mais il avait demandé aux architectes de faire une étude afin de voir ce qui était faisable ou non par rapport à un ensemble de problèmes (température de la salle, élargissement de la scène, etc.). Comme la Ville se trouvait dans un marasme économique, rien n'a pu être fait. M. Arditi ajoute que tous remercient vivement le Conseil municipal, les équipes de la Ville et les deux magistrats concernés par ses travaux, cela relève pour eux du cadeau de Noël. Ils espèrent vraiment que cela pourra se faire. Un commissaire libéral précise que la pente n'est pas ancienne, mais qu'elle provient d'un amendement libéral qui a été voté il y a dix-sept ans et qui a été réalisé durant les travaux faisant suite à l'incendie. Cela n'a rien d'histoire et ne concerne pas une mise en cause acoustique.

Une commissaire socialiste remarque que l'une des options propose la reprise des sièges et la perte de gradins. Elle demande si cela signifie quelque chose pour eux en termes de recettes. M. Roger répond que cela ne représente pas forcément une perte d'argent. Ils peuvent redessiner par la suite les catégories.

Cette commissaire évoque la Fondation Wilsdorf, qui veut payer le rideau pour les répétitions. Elle demande si cet argent peut être utilisé pour autre chose, si le Conseil municipal le prend en charge. M. Arditi répond que, dans le cadre de leur travail avec les équipes des deux magistrats, un certain nombre de points ont été identifiés comme étant essentiels. Il a pris l'initiative d'interroger la Fondation Wilsdorf afin de savoir si elle était prête à financer une liste de cinq points précis. Il s'imagine que, s'il y a une modification – un point qui serait par exemple pris en charge par les autorités – il pourrait discuter avec elle. Néanmoins, elle a donné son accord pour certains objets en particulier. Il croit que la position de la fondation sera favorable, pour autant que l'ensemble des points choisis soit traité, soit les six options.

Une commissaire libérale demande si les conditions de travail au Grand Théâtre les satisfont sur le plan technique. M. Arditi pense qu'ils pourraient rêver à des conditions plus confortables pour les musiciens. Tôt ou tard, il estime qu'il faudra affronter le problème. Aujourd'hui, ils ne plaisaient plus avec la santé des musiciens. Le problème de la santé au travail n'est pas nouveau, mais on en parle plus facilement aujourd'hui.

Discussion

Une commissaire libérale remarque que cette proposition présente deux aspects. D'une part, elle observe qu'il y a un pan technique (air, bâtiment exploitable et vivable pour les musiciens et le public) qui correspond à une tranche du crédit et que l'on peut voter. D'autre part, elle émet quelques réserves quant aux options destinées à vouloir à tout prix un bâtiment aux normes européennes. Elle pense que cela n'est pas indispensable. Quant à l'option de sonorisation, celle-ci ne concerne pas l'OSR et elle ne la votera pas.

Une commissaire socialiste explique qu'elle n'a pas très bien compris quelles options venaient de l'OSR et quelles autres du Victoria Hall. Elle aimerait en connaître la véritable répartition.

Plusieurs commissaires envisagent de reporter le vote à une séance ultérieure.

Une commissaire des Verts rappelle que le vote porte sur un seul projet d'arrêté d'un montant de 8 560 000 francs. Cela correspond aux travaux concernant la scène et la climatisation. Quant aux autres options, ce sont des informations écrites. Elle note qu'il est vrai que la semaine passée, dans l'ensemble des discours tenus, les gens pensaient que la commission allait aussi se prononcer sur les options.

Un commissaire libéral aimerait que le Conseil administratif fasse une proposition pour tout ce qu'il demande, en rédigeant un arrêté par option. Il propose de lui accorder un délai d'une semaine, autrement la commission ne votera que les 8 560 000 francs.

Une commissaire socialiste aimerait également que le Conseil administratif indique qui a demandé quoi (cf. annexes).

Un commissaire des Verts remarque que les options sont intégrées au projet actuel, mais pas aux arrêtés. Cela ne va donc pas prendre trop de temps au Conseil administratif de faire des arrêtés, il s'agit d'une simple formalisation.

Une commissaire radicale soulève que l'évidence des travaux est là et l'urgence également, puisqu'il faut respecter les accords convenus entre le Victoria Hall et le Grand Théâtre.

La présidente de la commission va demander au magistrat de préparer les projets d'arrêtés pour chaque option.

Note du rapporteur

Pour éclaircir les débats de la commission qui suivront, voici un récapitulatif des différents projets d'arrêtés:

Projet d'arrêté I: projet de base (climat et scène) devisé à 8 560 000 francs, dont à déduire la subvention du CIME de 500 000 francs.

Projet d'arrêté II: reprise des sièges et des gradins (option 1), 601 000 francs.

Projet d'arrêté III: équipement d'éclairage pour les concerts et d'acoustiques pour les répétitions (options 2 et 3), 1 085 100 francs, dont à déduire la subvention de la Fondation Hans Wilsdorf de 500 000 francs.

Projet d'arrêté IV: équipement audio et vidéo de base (option 4), 340 700 francs.

Projet d'arrêté V: aménagement de stockage dans les coulisses (option 5), 101 700 francs.

Projet d'arrêté VI: sonorisation de la salle pour les concerts amplifiés (option 6), 149 300 francs.

Séance du 12 mai 2005

Discussion

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose de voter cet objet et d'aller de l'avant.

Un commissaire libéral estime que le patrimoine de la Ville doit être entretenu; même si le faire en période de précarité budgétaire est toujours une chose difficile, il faut l'accomplir. Si on ne le fait pas, il en va de la dégradation de l'ensemble du patrimoine. De plus, la charge n'en sera que reportée et ne permettra même pas d'assurer l'entretien du bâtiment. Les derniers investissements ont été faits suite à l'incendie du Victoria Hall. Aujourd'hui, il devient urgent d'intervenir afin de réparer les erreurs des travaux faits à la va-vite et de permettre l'exploitation essentielle de la salle.

Un commissaire socialiste ne conteste pas la nécessité de rénover la salle en ce qui concerne la problématique du climat et celle de la scène. Néanmoins, il restera sur le mandat initial, soit le projet de base, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, le PFI prévoyait un montant de 6 millions de francs, alors que le projet de base uniquement se monte à 8 millions. Il s'agit déjà d'un dépassement considérable. Ensuite, l'importance de la somme, en comptant les options, représenterait 10% des 110 millions des investissements totaux pour une année. Cela semble trop pour le Parti socialiste par rapport aux priorités qu'il soutient.

Une commissaire libérale va voter le premier arrêté, mais aimerait soulever la question de l'évolution de l'OSR. Bien que cela ne fasse pas partie de cette proposition, elle suggère à la commission de l'étudier et d'entendre l'OSR sur ses plans futurs. Cette audition pourrait se faire peut-être après le changement de chef

d'orchestre, afin d'avoir la vision du prochain titulaire. Cette commissaire explique notamment que, en ce qui concerne la politique de l'OSR sur le nombre de musiciens, elle n'est pas sûre que dans cinquante ans on veuille toujours 150 musiciens sur scène.

Une commissaire radicale explique que son parti votera le projet d'arrêté I, mais qu'il montre quelques réserves quant aux arrêtés IV, V et VI. Les radicaux prendront position en séance plénière.

Un commissaire des Verts annonce que son parti votera également le projet d'arrêté I, car cela correspond aux investissements nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du Victoria Hall et sa mise à niveau. Quant aux autres arrêtés, ce commissaire explique que son parti émet quelques craintes sur le plan financier. Les montants consentis sont considérables et les améliorations apportées ne sont pas toutes nécessaires, en particulier pour le projet d'arrêté II.

Une représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) suit les autres groupes, elle votera le projet d'arrêté I. Concernant le projet d'arrêté II, elle pense que c'est une nécessité et elle va normalement l'accepter. Elle se permettra néanmoins de changer peut-être son vote en séance plénière. Concernant le projet d'arrêté III, elle souhaite profiter du fait que la Fondation Wilsdorf prenne en charge environ la moitié du crédit. De plus, son parti estime que l'amélioration de l'éclairage peut également jouer un rôle par rapport à la baisse de la température ambiante. Néanmoins, elle refusera les projets d'arrêtés IV, V et VI, qui ne sont pas urgents.

Une commissaire du Parti du travail votera le projet d'arrêté I, afin de soutenir le patrimoine de la Ville. Pour le reste, elle verra en cours de route ce qu'il en est de ses collègues de l'Alternative.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre votera le projet d'arrêté I pour toutes les raisons évoquées précédemment ainsi que le projet d'arrêté III, car il souhaite profiter de l'investissement de la Fondation Wilsdorf et pense que, sur le plan technique, cela améliorera l'acoustique des répétitions et assurera le confort des musiciens.

Un représentant du Parti démocrate-chrétien annonce que son parti votera les projets d'arrêtés I et III. Il reste perplexe quant à la hâte manifestée de refuser les autres arrêtés. Il n'est pas sûr que l'on fasse véritablement des économies de cette manière. Il pense qu'il faut profiter que des travaux globaux se fassent pour investir. Il craint qu'à long terme cela engendre des frais supplémentaires, car les travaux présentés comme étant des options risquent de revenir et de coûter plus cher encore.

Un commissaire socialiste donne sa position personnelle. Il relève que, lorsque l'on fait des travaux dans l'enveloppe d'un tel bâtiment, il faut regarder

ce qu'il y a de nécessaire à faire. Il cite l'exemple des câbles qu'il faudra un jour ou l'autre poser, et dont on peut déjà prévoir les gaines techniques nécessaires. Il faut que ce genre de choses soit fait pour que, le jour où l'on installera ces aménagements techniques, le Victoria Hall n'ait pas à nouveau à être fermé.

Un autre commissaire socialiste aimerait s'exprimer sur la façon dont le crédit a été présenté. Il estime que la manière de le faire, soit présenter un projet minimal et des options par peur du montant annoncé dans le PFI, n'a pas été correcte. Il rappelle que, lorsque les commissaires ont entendu les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ils ont pu voir que ceux-ci avaient cherché à raboter le coût du projet en créant des options afin de diminuer le montant du crédit de base. Il a l'impression que la commission a été forcée d'ajouter les options au projet de base.

Concernant les investissements, un commissaire libéral remarque que ce n'est pas 110 millions qui seront dépensés au mois de juin mais 200 millions. Il rappelle que le Parti socialiste a voté 2 millions de francs pour construire des abribus, alors que ces derniers leur étaient dus contractuellement. Plutôt que de s'attacher à cela, il pense qu'ils doivent faire les travaux qui leur incombent. Il s'agit d'avoir un minimum de conscience.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien est d'accord avec le commissaire socialiste quant à la façon dont ont été présentées les choses. On a mis la commission devant le fait de devoir choisir à tout prix entre les différentes options, et ce n'est pas normal. Mais le commissaire du Parti démocrate-chrétien trouverait aberrant que les commissaires fassent le choix de moucher le Conseil administratif et de ne pas permettre au patrimoine d'être rénové, alors que l'on se le doit. Il ajoute qu'il se trouve toujours emprunté face à des travaux très techniques. C'est la même chose avec le Grand Théâtre: tous se retrouvent face à des grands travaux et réagissent comme des politiciens. Mais il faut faire confiance aux gens qu'ils rencontrent et qui leur disent que ce sont des travaux indispensables. Ces investissements profiteront à la Ville et aux citoyens.

Une commissaire libérale ajoute que, dès que l'on accepte le projet d'arrêté I, cela n'a pas de sens de refuser les autres arrêtés, pour des raisons pratiques. Une scène sans éclairage, cela ne sert à rien. Un équipement de base est nécessaire pour assurer le retour acoustique sur une scène devenue plus grande. Et les loges le sont également, étant donné que l'on prévoit d'accueillir de nombreux musiciens. La seule chose qui n'est pas nécessairement indispensable est l'équipement de sonorisation.

Concernant la position des Verts, une commissaire ajoute que son parti refusera la première option, soit le projet d'arrêté II, car il estime que la proposition

faite est très modeste et que l'amélioration n'en sera que faible. Il est probable que, dans les dix prochaines années, on songera de toute façon à rendre les sièges plus confortables.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre note qu'il y a une logique qui se suit et que son parti votera également les investissements complémentaires, car il paraît assez réaliste de tout mener d'un coup.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que, si l'on songe à refaire des travaux plus tard, il faudra fermer à nouveau le Victoria Hall, ce qui représentera aussi un manque à gagner.

Vote

La présidente met aux voix les différents arrêtés.

Le projet d'arrêté I est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le projet d'arrêté II est accepté par 9 oui (2 UDC, 1 R, 3 L, 1 DC, 1 T, 1 AdG/SI) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 1 abstention (S).

Le projet d'arrêté III est accepté par 11 oui (2 UDC, 1 R, 3 L, 1 DC, 1 T, 1 AdG/SI, 2 Ve) contre 2 non (S) et 1 abstention (S).

Le projet d'arrêté IV est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC, 2 Ve) contre 3 non (1 AdG/SI, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 T, 1 R).

Le projet d'arrêté V est accepté par 10 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC, 1 T, 2 Ve, 1 AdG/SI) contre 2 non (S) et 2 abstentions (1 S, 1 R).

Le projet d'arrêté VI est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC, 2 Ve) contre 3 non (1 AdG/SI, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 T, 1 R).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 060 000 francs, après déduction de la subvention du Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie de 500 000 francs, soit un montant brut de 8 560 000 francs, destiné à la mise à niveau du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 560 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 86 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 125 000 francs du crédit de préétude voté le 25 mai 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

PROJET D'ARRÊTÉ II NOUVEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 601 000 francs destiné à la reprise des sièges et des gradins (option 1) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 601 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 6000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

PROJET D'ARRÊTÉ III NOUVEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 585 100 francs, après déduction de la subvention de la Fondation Hans Wilsdorf de 500 000 francs, soit un montant brut de 1 085 100 francs, destiné à l'équipement d'éclairage pour les concerts et d'acoustiques pour les répétitions (options 2 et 3) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 085 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

PROJET D'ARRÊTÉ IV NOUVEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 340 700 francs destiné à l'équipement audio et vidéo de base (option 4) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 340 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

PROJET D'ARRÊTÉ V NOUVEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 101 700 francs destiné à l'aménagement de stockage dans les coulisses (option 5) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 101 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

PROJET D'ARRÊTÉ VI NOUVEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 149 300 francs destiné à la sonorisation de la salle pour les concerts amplifiés (option 6) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 149 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Réponse du DAC «Qui a demandé quoi» 03/05/2005

Le DAC (soit la direction du DAC et le service administratif et technique qui inclut les régisseurs du Victoria Hall) tout comme la FOSR ont exprimé les besoins suivants:

Projet de base:

- solution pour résoudre les problèmes de climat = crédit de 8 560 000 francs
 - solution pour agrandir et redresser la scène = crédit de 8 560 000 francs
- ./. 500 000 francs accordés par le DIAE subvention énergie

Options:

- option 1: reprise des sièges et des gradins 601 000 francs
- option 2: équipements d'éclairage pour les concerts 766 300 francs
dont une partie est financée par le don Fondation Wilsdorf (181 200 francs)
- option 4: équipement audio vidéo de base 340 700 francs
- option 5: stockage dans les coulisses 101 700 francs

Toutes ces options vont servir aussi bien à la FOSR qu'au DAC qui exploite la salle aussi avec d'autres organisateurs de concerts classiques.

La FOSR a demandé l'option 3, acoustiques pour répétition 318 800 francs, financée par le don de 500 000 francs de la Fondation Wilsdorf.

Le DAC a demandé l'option 6, sonorisation de la salle de concert 149 300 francs (cette option concerne les organisateurs de concerts de jazz et de variétés au Victoria Hall, activités qui s'y déroulent depuis les années 1950).

Je n'ai pas encore eu connaissance du PV N° 18 du 28 avril, nous venons de recevoir celui du 21 avril.

Avec mes meilleures salutations
Martine Koelliker

**Compléments d'information concernant la demande de crédit
PR-398 Mise à niveau du Victoria Hall**

- 1) En annexe, 6 arrêtés présentant la demande de base (arrêté I) et les 6 options (arrêtés II à VI).

Les options 2 et 3 ont été regroupées en un arrêté, nous permettant au mieux d'intégrer la subvention de la Fondation Hans Wilsdorf, portant sur les deux objets.

- 2) Concernant l'orgue, d'importants travaux ont été entrepris à l'échéance de la garantie du constructeur hollandais. En effet, cette solution nous permettait de travailler avec un facteur d'orgue suisse et non plus avec le constructeur, réduisant ainsi le coût des interventions et facilitant l'entretien.

Les travaux principaux entrepris sont:

- relevage des tubes suite à leurs fluages + divers travaux d'entretien nécessités par l'âge de l'orgue (1993);
- accordage;
- remplacement du combinateur (76 960 francs).

- 3) Le taux d'entretien d'un bâtiment par rapport à sa valeur assurance dépend de plusieurs facteurs, tel que: âge du bâtiment, degré de technicité, matériaux... et augment au cours du temps. De plus la planification des travaux n'est pas linéaire, et varie en fonction des investissements annuels.

Pour le cas du Victoria Hall, on peut considérer le taux nécessaire des investissements entre 1% et 1,5% de la valeur d'assurance pour permettre le maintien du bâtiment en l'état (sans améliorations et modernisations)

Premier débat

M. David Metzger (S). Je vais intervenir en tant que représentant du groupe socialiste pour donner notre position sur cet objet. En préambule, le Parti socialiste tient à dire qu'il n'est pas satisfait de la façon dont la proposition sur la mise à niveau du Victoria Hall a été élaborée. En effet, dans le plan financier d'investissement (PFI), le montant prévu pour ces travaux était fixé à 6 millions. Or la proposition présentée atteignait les 8,5 millions et, avec l'acceptation des diverses options, elle culmine à 10 millions. Ce procédé consistant à présenter un projet dépassant de 40% les prévisions du PFI et d'y adjoindre des options non comprises dans le projet de base, afin de diminuer le montant annoncé de la proposition, n'est pas acceptable.

Ensuite, le Parti socialiste n'est pas satisfait du travail effectué en commission. Peu de détails ont été fournis sur les montants des diverses rubriques de travaux, et les options - dont l'utilité est parfaitement discutable, puisqu'il s'agit justement d'options - ont été approuvées avec une extrême facilité par les autres partis, peu soucieux d'une bonne gestion des deniers publics.

Enfin, le Parti socialiste n'est pas satisfait non plus de la solution retenue pour régler le problème thermique. Selon nous, l'amélioration obtenue grâce au système de ventilation prévu est minime et ne satisfera probablement pas le public ni les musiciens et musiciennes lors de grandes chaleurs. La climatisation réclamée par les divers protagonistes semble la seule solution à même de répondre à leurs attentes. Mesdames et Messieurs, si vous votez aujourd'hui ce crédit, ne comptez pas sur le Parti socialiste pour voter, dans quelques années, un nouveau crédit pour installer la climatisation!

C'est pourquoi le Parti socialiste refusera cet objet et demande qu'une nouvelle proposition soit présentée au plus vite, en tout cas dans les six mois, qui respecte mieux le PFI et qui se concentre sur les problèmes essentiels que sont la réfection de la scène et la climatisation de la salle.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Certes, Mesdames et Messieurs, la dépense est importante, nous en convenons, mais je pense que le Parti socialiste, en refusant ce projet, ne fait que repousser le problème à d'autres temps. Nous avons reçu des explications très détaillées en commission, grâce à une forte mobilisation des départements concernés, qui sont venus nous donner, documents à l'appui et avec les techniciens, les détails de ces dépenses.

Effectivement, nous aurions aussi souhaité avoir une enveloppe complète en temps voulu et ne pas être mis, en quelque sorte, devant un fait accompli. Si cela a un peu déçu les membres de la commission, nous avons néanmoins été convain-

cus, à travers les démonstrations qui nous ont été faites, que nous ne pouvions pas tergiverser plus longtemps. Il s'agit ici d'un investissement pour un bâtiment qui appartient à la Ville. Il faut faire certains travaux et nous ne pouvons pas hésiter continuellement. C'est la raison pour laquelle, si vous reprenez le rapport très explicatif de M. Metzger, vous constaterez que la majorité des membres de la commission a accepté ce projet.

S'ils ne sont pas faits entre mai et décembre 2006, ces travaux vont être reportés, ce qui veut dire une augmentation des prix et, cas échéant, la fermeture du Victoria Hall à certaines périodes. On pourrait en effet prévoir d'intervenir par exemple tous les deux ans, d'échelonner les phases de travaux dans le temps, mais ce serait vraiment un très mauvais calcul. A mon avis, fermer plusieurs fois le Victoria Hall entraînerait une augmentation des coûts, un manque à gagner.

La majorité des membres de la commission s'étant prononcée favorablement, je vous engage, Mesdames et Messieurs, à faire de même et à approuver la proposition qui vous est faite ce soir. Ce sera en tout cas la position que prendront les membres du Parti démocrate-chrétien.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). La commission des arts et de la culture, dont je fais partie, a eu l'occasion de se rendre sur place et d'auditionner le président de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande et un musicien. Notre groupe est sensible aux problèmes rencontrés par les musiciens. L'inclinaison de la scène leur cause des problèmes de santé importants. De plus, la température de la salle est souvent insoutenable, aussi bien pour les musiciens que pour les spectateurs, qui se plaignent des conditions climatiques. A plusieurs reprises, des personnes ont même été victimes de malaises.

Nous estimons que la Ville ne peut rester inactive face à cette situation qui porte atteinte à la santé des travailleurs et des citoyens de notre cité. Aussi, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se prononcera en faveur des travaux visant à améliorer la qualité de vie et des conditions de travail des utilisateurs du Victoria Hall, à savoir l'amélioration du système de ventilation et l'optimisation de l'éclairage – qui joue également un rôle dans les conditions climatiques. Notre groupe a eu une longue discussion avant de se décider sur le reste des travaux, car nos finances ne nous permettent effectivement pas de nous payer certains luxes. C'est ainsi que nous avons choisi d'accepter certains arrêtés et d'en refuser d'autres.

L'arrêté I traitant de la mise à niveau énergétique sera accepté. Nous avons hésité quant à la reprise des sièges et des gradins, mais, néanmoins, il nous a paru peu pertinent qu'on refasse la scène et que certains spectateurs ne puissent toujours pas voir les musiciens. Même si nous avons longuement hésité, nous accep-

terons l'arrêté II. L'arrêté III nous a paru également important, étant donné que la Fondation Hans Wilsdorf participera aux dépenses relatives à l'éclairage. Par contre, nous refuserons l'arrêté IV relatif à l'équipement audio et vidéo, car il ne nous paraît pas urgent. Nous accepterons le cinquième arrêté qui concerne le stockage des instruments, car les musiciens en ont réellement l'utilité. En revanche, nous refuserons l'arrêté VI qui prévoit des aménagements destinés à accueillir des concerts amplifiés, sachant que d'autres lieux sont prévus pour cela, notamment l'Alhambra qui accueillera prochainement, nous l'espérons, ce genre de concert.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est prêt à voter les crédits liés au bien-être des musiciens et des spectateurs, mais il ne peut aucunement aller plus loin. Nous refuserons donc les arrêtés IV et VI de la proposition PR-398 A et je vous invite à en faire de même.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous accepterons ce crédit dans son ensemble et donc chaque arrêté. Lors des auditions et de la visite sur place, ce projet nous a été extrêmement bien présenté. Nous avons constaté qu'il était nécessaire de faire ces travaux et de les faire notamment à la période prévue, c'est-à-dire entre mai et décembre 2006, pour le confort des musiciens et des spectateurs, et aussi pour être logique dans la manière de procéder. En effet, on ne peut pas interrompre régulièrement, chaque année, les manifestations qui ont lieu dans cette salle, alors qu'il est réaliste et tout à fait possible de faire les travaux en une seule fois. Nous voterons donc tous les arrêtés.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Le groupe libéral votera également l'ensemble de ces crédits, et cela pour différentes raisons. L'une a déjà été évoquée par M. Lathion, c'est que nous sommes aujourd'hui responsables de ce bâtiment qui a été offert à la Ville, et qu'il n'y a pas de raison valable de retarder ces travaux prévus de longue date par le département de M. Ferrazino, en accord avec M. Mugny et le Grand Théâtre. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que deux opérations importantes ont été planifiées simultanément au Grand Théâtre et au Victoria Hall et que nous serions perdants à vouloir retarder ces travaux. Ou bien nous disons clairement et une fois pour toutes que le Victoria Hall ne nous intéresse pas et que nous voulons le vendre, ou bien nous faisons les travaux nécessaires dans les temps. Pour notre part, en tant que citoyens et élus responsables, nous estimons que nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce bâtiment patrimonial et historique de la Ville de Genève.

Pour ce qui est des options proposées, il se trouve qu'elles sont toutes interdépendantes. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, pour être allés au concert, et

les artistes le savent: l'aménagement d'une scène à elle seule ne fait pas le spectacle. Lorsqu'on aménage une scène, comme l'a dit très justement M^{me} Figurek, il faut que les auditeurs puissent en profiter et que les musiciens bénéficient d'un éclairage suffisant. Je relève ici un aspect extrêmement important, qui est la participation de la Fondation Hans Wilsdorf dans cette opération. Pour nous, libéraux, il est extrêmement important que la Ville soit un partenaire positif des fondations privées, notamment en matière de constructions et de projets culturels. Actuellement, les fondations privées ont une assez mauvaise image de la vie politique et de notre Ville, et je tiens à vous rendre attentifs à ce problème qui devient grave. Nous devons tâcher de créer des liens positifs et constructifs avec les fondations privées, notamment avec la Fondation Hans Wilsdorf, pour planifier et réaliser ensemble. La participation de cette fondation est évidemment un élément important pour nous pousser à accepter ces options.

En l'occurrence, il est évident qu'il ne sert à rien d'agrandir la scène si on ne peut pas stocker les boîtes des instrumentistes. Pour ce qui est des questions acoustiques et de l'équipement audio et vidéo, c'est un sujet spécialisé de musiciens. Il se trouve que, vu l'agrandissement de la scène, il y aura une grande distance entre les trompettes du fond et les premiers violons: l'équipement prévu permettra une meilleure communication entre les musiciens. La sonorisation est, elle, une question de goût et de couleur. Il est vrai que, vu l'extraordinaire acoustique du Victoria Hall, il nous paraît un peu étrange d'y jouer une musique qui demande de l'amplification. Mais enfin, nous ne voulons pas faire de l'épicerie et puisque nous avons un grand projet, menons-le à bien et jusqu'au bout. C'est la raison pour laquelle nous voterons l'ensemble de ces travaux.

Je dirai encore que nous sommes un peu déçus que les socialistes aient tendance à reculer dès qu'ils voient des fauteuils rouges et du velours! La musique qui se joue au Victoria Hall est la musique de tout le monde, la musique de compositeurs qui appartiennent à l'histoire universelle de la musique. Ces travaux sont donc dans l'intérêt d'un maximum de citoyens et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à voter l'ensemble de ces crédits.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). En préambule, je ferai quelques remarques, tout d'abord pour noter que le Victoria Hall est unique à Genève et dans la région. C'est une salle assez exceptionnelle, qui participe à l'image de la Genève internationale. Ce d'autant qu'un certain nombre d'orchestres et de chefs importants se sont produits sur cette scène. On pense évidemment à Ernest Ansermet, à Armin Jordan et à bien d'autres. Dans le domaine du jazz, on y a vu aussi des formations assez étonnantes.

La deuxième remarque que j'aimerais faire, c'est que la conservation du patrimoine, pour les Verts, n'est pas simplement le maintien en l'état, avec des

réparations minimales, mais qu'elle inclut aussi l'adaptation aux conditions d'utilisation et aux exigences de l'époque. En l'occurrence, la proposition qui nous est faite répond à la vision que nous avons de la conservation du patrimoine.

Troisièmement, je constaterai que depuis sa construction, entre 1891 et 1894, le Victoria Hall n'a pas subi grand nombre d'aménagements. En 1979, 6 millions avaient certes été votés par le Conseil municipal qui avaient permis une modernisation, mais vous vous souviendrez aussi, Mesdames et Messieurs, qu'en 1984 tout avait brûlé, suite à un incendie criminel, qui avait entraîné de gros frais de réparation. Malgré ces réparations, un certain nombre d'équipements n'étaient toujours pas adaptés et des problèmes subsistaient. Suite à l'incendie, on avait en fait paré au plus pressé, même si la somme requise avait été extrêmement importante, puisqu'il s'agissait d'environ 11 millions. Le Conseil municipal avait débloqué à peu près 6 millions et l'assurance incendie avait pris en charge plus de 4 millions.

Cette remarque méritait d'être faite, surtout si on l'associe au fait que la valeur d'assurance de cet immeuble est de 46 millions environ. Le taux des investissements nécessaires pour maintenir en l'état un tel bâtiment est estimé à 1,5% environ par année. Or, entre 2000 et 2004, la moyenne annuelle des investissements a été de 150 000 francs tous travaux compris, c'est-à-dire bien en dessous du taux qu'on pourrait attendre pour simplement maintenir le bâtiment en l'état.

Maintenant, en ce qui concerne la proposition qui nous est faite, j'ai un avis complètement différent de celui des socialistes. J'ai trouvé au contraire qu'elle avait été préparée de manière intelligente. Personnellement, je n'ai pas senti d'entourloupe dans la manière dont les choses ont été présentées, à savoir une proposition principale, comprenant un certain nombre de travaux, et des options secondaires. Les conseillers municipaux membres de la commission ont posé des questions sur ces options et il nous a été démontré qu'elles étaient importantes. Je ne pense donc pas qu'il y avait là une volonté de brouiller le débat.

S'agissant des conditions climatiques, on l'a dit, elles sont plus que désastreuses et ont même provoqué des évanouissements. On se souvient que notre Conseil avait accepté et renvoyé au Conseil administratif une pétition forte de 3000 signatures et que les travaux d'étude ont été entamés suite à cette pétition, pour voir ce qui pouvait être fait à cet égard.

En ce qui concerne la déclivité de la scène, tout le monde l'a dit aussi, elle est d'environ 3,5%, ce qui entraîne évidemment un certain nombre de problèmes pour les musiciens. Le régisseur - que je remercie en passant pour toutes les informations qu'il nous a données - nous a même dit qu'à deux reprises le piano avait dû être rattrapé avant qu'il ne tombe sur les spectateurs! C'est une anecdote qui est drôle, mais qui aurait pu très mal finir, et je pense que cela mérite aussi d'être souligné.

Par ailleurs, certaines personnes pourraient rétorquer que la scène a déjà été agrandie, puisque, à l'origine, elle était utilisée par l'Harmonie nautique et d'autres petites formations. Évidemment, le cours de l'histoire a fait que le Victoria Hall a accueilli des manifestations plus importantes, des productions de type symphonique et donc un plus grand nombre de musiciens. Actuellement, l'Orchestre de la Suisse romande a besoin d'une scène plus grande, sous peine, pour les musiciens, de rencontrer des problèmes d'ouïe et de sécurité. On nous a en effet expliqué qu'on devait rajouter des tréteaux pour que tous les musiciens puissent se produire, avec les risques que cela comporte du point de vue de la sécurité.

D'autres problèmes de sécurité ont déjà été évoqués à plusieurs reprises, notamment la question du désenfumage et le système électrique qui est plus qu'obsolète. Il y a encore beaucoup de bois à l'intérieur de cette salle et on peut imaginer qu'en cas d'incendie il y aurait de très gros dégâts – en espérant que, par chance, il n'y aura personne dedans...

Pour ce qui est de la visibilité, tout le monde connaît cette salle - du moins je l'espère, car il serait un peu décevant que certains en parlent sans la connaître – et beaucoup d'entre nous ont pu pratiquer certains sièges d'où on ne voit même pas le chef d'orchestre, ce qui est évidemment très désagréable. La visibilité est une question importante qui doit être résolue. En commission, les Verts avaient été un peu réticents face à l'option concernant la redistribution des sièges. On nous propose en effet de déplacer certains sièges, d'en enlever d'autres, de façon à permettre la visibilité pour l'ensemble des spectateurs présents dans le Victoria Hall. Nous étions un peu réticents, parce que nous estimions que les sièges étaient tout sauf confortables et que ce réaménagement était peu de chose par rapport au besoin d'être correctement assis. On nous a répondu que toucher aux sièges signifiait toucher à l'acoustique, qu'on ne pouvait pas impunément changer les sièges, d'autant qu'ils n'ont que vingt ans d'âge et qu'ils peuvent donc durer encore un certain temps. Par conséquent, nous avons décidé de soutenir l'option de la redistribution des sièges.

Pour ce qui est du système audio et vidéo et de la régie, il s'agit également de répondre à ceux qui travaillent tous les jours dans des conditions parfois très difficiles, aux techniciens qui sont confrontés à des problèmes réguliers par rapport à la régie, à l'éclairage, au stockage des instruments. La moindre des choses est d'entendre ces gens-là et de répondre à leurs souhaits. Les conditions de travail sont évidemment un sujet extrêmement important pour les Verts et nous voterons donc le crédit correspondant.

D'une manière générale, je dirai que la proposition qui est faite est remarquable à plus d'un titre. D'une part, c'est peut-être la première fois que le Canton alloue une somme aussi importante pour un concept énergétique qui, en l'occur-

rence, prévoit un système de ventilation naturelle permettant de baisser la température de plusieurs degrés à l'intérieur de la salle. En tant que Verts, nous sommes ravis de l'option choisie et de l'économie d'énergie ainsi réalisée. Après l'incendie du Victoria Hall, un certain nombre d'oculus avaient été fermés, ce qui empêchait la circulation de l'air. Lors des travaux, il s'agira de rouvrir les oculus qui existaient à l'origine et qui avaient leur raison d'être. Grâce au soutien du Canton, nous allons encaisser 500 000 francs, ce qui est quand même remarquable.

Un autre aspect que je soulignerai, comme l'a fait notre collègue du groupe libéral, c'est la participation des privés, en l'occurrence de la Fondation Hans Wilsdorf, qui s'est fortement engagée. Elle avait déjà donné de l'argent pour les préétudes, et l'ensemble de son soutien au Victoria Hall depuis l'incendie représente environ 4 millions, d'après ce qui nous a été dit. Si l'on considère uniquement cette proposition de travaux, cela représente plus de 600 000 francs. Les efforts faits par les privés pour contribuer directement à l'amélioration de cette salle sont remarquables.

Enfin et pour terminer, je voudrais souligner l'excellent travail qui a été fait par les services. Nous avons eu là un exemple de transversalité entre les services de MM. Ferrazino et Mugny comme nous aimerions en voir plus souvent au sein de l'administration. J'aimerais remercier les personnes concernées, car nous avons eu là une magnifique démonstration de la qualité qui peut résulter d'un travail fait en commun.

Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons et parce que nous sommes conscients qu'améliorer une partie du Victoria Hall ne servira pas à grand-chose si on n'accepte pas les autres options, le groupe des Verts soutiendra l'ensemble des crédits présentés ce soir. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). J'interviendrai brièvement, parce que l'excellence du propos de ma préopinante me dispense de revenir sur le fond. L'essentiel des arguments ont été dits et bien dits. Je salue en particulier les propos qui viennent d'être tenus quant à la reconnaissance des efforts de l'Etat et des privés. Une fois n'est pas coutume, il fallait souligner ces efforts, en particulier ceux de la Fondation Hans Wilsdorf.

En ce qui concerne les objections des socialistes, je peux en partie les comprendre. Il est vrai que, face à un projet présenté comme un projet global, on peut partir de l'idée que les options sont intégrées. Devant un crédit pour l'achat d'un vélo, on part de l'idée que la selle est intégrée dans le crédit... De ce point de vue, il y a un peu tromperie sur la marchandise, parce que la redistribution des sièges aurait dû être intégrée d'emblée. Idem pour l'arrêté III concernant l'éclairage et

l'acoustique. Mesdames et Messieurs les socialistes, nous, radicaux, allons dans votre sens quant à la forme: ce n'est pas tout à fait la méthode retenue d'ordinaire pour établir les crédits.

Cela dit, le groupe radical s'est interrogé sur ce qui relevait de l'entretien du patrimoine et sur ce qui relevait de l'amélioration du patrimoine. Pour nous, l'entretien du patrimoine, ce sont les arrêtés I, II et III. L'amélioration du patrimoine, ce sont les autres arrêtés, que nous ne soutiendrons pas parce qu'ils ne constituent pas une priorité. Ces travaux ne sont pas urgents au point de mettre en péril l'ensemble de la rénovation. Nous pouvons nous dispenser de voter ce soir les 600 000 francs que représentent les arrêtés IV, V et VI et les remettre à plus tard. En revanche, pour donner un signal positif aux privés et à l'Etat et pour saluer le travail fait par les services, il nous faut soutenir les autres crédits. Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à nous suivre et à voter les arrêtés I, II et III.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Sur cette proposition de crédit, il aurait pu y avoir, ici ou en commission des arts et de la culture, un débat pour savoir si la mise à niveau du Victoria Hall constitue un investissement prioritaire. Ce débat n'a pas eu lieu en commission, il n'aura visiblement pas lieu ce soir dans ce plénum, de la même façon qu'il n'a pas eu lieu lorsqu'il s'est agi de voter la proposition de crédit PR-372 pour le Grand Théâtre.

Nous prenons donc acte du fait que la majorité de ce Conseil considère que la mise à niveau du Victoria Hall est un investissement prioritaire cette année pour la Ville de Genève. Très bien! Mais alors la question que nous sommes en droit de nous poser est la suivante: ce projet est-il un bon projet? En l'occurrence, quand nous lisons en page 12 du rapport: «Un commissaire du Parti démocrate-chrétien constate que, malgré la baisse de 7°C, la température sera toujours de 29°C», et qu'on nous dit ici que c'est un bon projet de régulation de la température, nous osons dire que non, ce n'est pas un bon projet! Mesdames et Messieurs, vous pouvez le voter ce soir, mais sachez que, dans quelques années, on continuera à parler de la chaleur qu'il fait au dernier étage du Victoria Hall, des 29 ou 30°C qu'il fait dans la salle. Ce projet-ci ne va pas y changer quoi que ce soit, si ce n'est réduire de quelques degrés la température.

La dernière question que nous pouvons nous poser concerne l'étude qui a été faite par la commission des arts et de la culture. Dans notre groupe, nous avons été assez perplexes à cet égard, en constatant qu'aucune question n'avait été posée sur la demande de crédit elle-même. Nous avons lu attentivement le rapport, nous avons même consulté les notes de séances en nous disant que le rapporteur n'avait peut-être pas retranscrit les questions des commissaires sur ce crédit

qui se monte quand même à 8,5 millions, sans les options! Eh bien, non, il n'y a eu aucune question! C'est ainsi que la commission a analysé l'opportunité du crédit! Il n'y a pas eu de débat sur l'opportunité politique de cet investissement, puisqu'une majorité écrasante des commissaires étaient d'accord pour voter la mise à niveau. Mais, en plus, sur la proposition elle-même, malgré le bémol des démocrates-chrétiens concernant la température qui restera à 29°C, il y a eu zéro question! C'est incompréhensible.

Mesdames et Messieurs, nous ne voterons donc pas ce projet – sur lequel nous demandons l'appel nominal - parce que, à notre avis, dans quelques années, on parlera encore de la chaleur qu'il fait aux étages supérieurs du Victoria Hall. Cette proposition, c'est beaucoup d'argent pour un résultat qui ne sera pas satisfaisant!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux et municipales, le Parti socialiste ne recule pas, ce n'est pas son habitude. Il a le souci du patrimoine et de sa conservation et c'est un parti responsable. Mais, ce soir, après le débat que nous avons eu à la séance de 17 h, lors de l'entrée en matière sur le budget 2006, il est quand même intéressant de revenir sur les chiffres qui figurent sur le panneau des investissements accroché sous l'estrade du bureau. Nous en sommes à 67,5 millions de crédits d'investissement votés, en ce début du mois de septembre, alors que 110 millions sont prévus au budget d'investissement 2005, que 136 millions et quelques sont dans le pipeline, comme on dit dans notre langage un peu trivial, et que trois sessions du Conseil municipal sont agendées en cet automne et début d'hiver 2005. On peut donc parier que, de 67,5 millions, les investissements votés vont passer à 110 millions, si ce n'est plus!

Tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, sur tous les bancs, vous avez dit qu'il fallait serrer les cordons de la bourse et faire des économies. Certes, ce sont de très beaux propos, mais je vous ai aussi entendus, Mesdames et Messieurs de l'Entente, dire qu'il fallait voter les travaux au Victoria Hall. Ce bâtiment doit effectivement être rénové, il y a des travaux structurels et des réparations à faire rapidement. Mais le projet que nous discutons n'est pas un bon projet. Alors, plutôt que de dépenser 10 ou 11 millions, c'est-à-dire environ 10% de notre budget d'investissement annuel, dans un projet qui ne nous satisfera finalement pas et dans lequel on engage un peu à la légère des milieux privés qui sont prêts à participer, nous proposons, nous Parti socialiste, non pas de reculer, mais de reprendre l'étude et de faire une proposition adéquate: d'accord pour une restauration du Victoria Hall, mais avec un projet qui ait de la tenue et qui réponde aux besoins non seulement pour les prochaines années, mais pour les générations futures!

M. Alain Dupraz (T). Mesdames et Messieurs, je ne suis pas membre de la commission des arts et de la culture et c'est pourquoi je salue l'excellent exposé de M^{me} Contat Hickel, qui m'a beaucoup apporté en brossant un tableau de la situation du Victoria Hall de manière brillante. Je reconnais que les arrêtés IV et VI pourraient être supprimés et que la musique amplifiée pourrait être jouée à l'Alhambra par exemple. Mais ces options ne nous gênent pas. Un soir de juin, j'ai pu voir les musiciens et le chef tomber la veste à cause de la chaleur excessive et les spectateurs souffrir de la température. Ce projet permettra notamment de diminuer la température en période estivale. C'est pourquoi le Parti du travail votera le crédit dans son entier.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est des propos du groupe socialiste que je ne peux laisser passer aussi simplement qu'ils ont été prononcés... On nous dit, en nous montrant la situation des crédits votés ou à l'étude, qu'il y a lieu de faire des économies. Pour ma part, je me souviens être intervenu sur le même sujet au mois de janvier – le tableau des investissements était déjà à 40 ou 50 millions – en disant que nous ne tiendrions pas l'année à ce rythme. Il s'agissait ce soir-là de décider si nous allions payer nous-mêmes ou si nous allions demander à la Société générale d'affichage de payer les abribus!

Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez du débat: un contrat entre la Ville et la Société générale d'affichage impose à celle-ci de payer le mobilier urbain, mais le Conseil municipal avait dit qu'il ne voulait pas l'exécution de ce contrat. «Nous voulons les payer nous-mêmes, c'est notre droit de les payer!», entendait-on. Les abribus étaient la priorité de la gauche, celle des socialistes, qui trouvaient sans doute que les abribus constituaient un élément particulièrement important dans la vie municipale! Eh bien, nous, libéraux, disons que la culture, elle, constitue un élément important dans la vie municipale. Nous disons sans crainte que la scène du Victoria Hall constitue, à n'en pas douter, un élément important dans la culture municipale genevoise, bien plus que les abribus, et nous faisons notre choix. Oui, nous préférons payer ce que nous sommes tenus de payer vis-à-vis de la population, plutôt que refuser l'exécution d'un contrat qu'un Conseil administratif plus malin que celui-ci avait imposé à la Société générale d'affichage! En cela, le débat de ce soir ne porte effectivement pas sur les dépenses, mais sur un choix. Entre payer des abribus ou des travaux au Victoria Hall, pour nous, il n'y a pas photo: nous choisissons le Victoria Hall!

L'intervenant socialiste précédent nous a parlé de priorité. Eh bien, c'est tout à fait faux, il n'est pas question de priorité, mais d'un investissement qui arrive à point nommé. Et, dans un tel cas, il y a lieu de savoir si nous saisissons cette occasion ou si nous procrastinons. Procrastiner veut dire renvoyer à demain, mais, en

l'espèce, ce n'est pas renvoyer à demain, c'est renvoyer à dix ou quinze ans! La question est donc de savoir si nous faisons cet investissement aujourd'hui, parce que les circonstances temporelles le permettent, ou bien si nous ne le faisons pas. Dans ce sens, il est parfaitement hypocrite de la part du rapporteur de demander une nouvelle proposition dans les six mois, puisque le rapporteur sait mieux que personne qu'il sera impossible de gérer ce projet à ce moment-là, compte tenu des travaux qui sont en cause. Il est donc parfaitement hypocrite, pour ne pas dire faux-cul, de faire une proposition de cette nature et nous ne pouvons pas l'accepter.

L'investissement qui nous est proposé est nécessaire, en tout cas pour l'essentiel, si ce n'est dans sa totalité. En ce qui concerne le groupe libéral, comme nous vous l'avons expliqué, nous saisirons l'occasion de faire l'ensemble des travaux, parce que nous savons quelles plus-values entraîne le fait de diviser les travaux. Chaque fois que nous divisons des travaux, il faut, pour chaque intervention ultérieure, prévoir une nouvelle installation de chantier, de nouvelles organisations, qui sont à elles seules susceptibles de générer des coûts. Pour nous, la meilleure solution, la solution la plus parcimonieuse consiste bien à faire l'ensemble des travaux qui sont proposés.

M. David Metzger, rapporteur (S). J'ai été mis en cause et je vais donc revenir sur quelques points pour répondre au préopinant libéral. Le choix n'est pas entre les aribus ou le Victoria Hall: le choix est entre un bon ou un mauvais projet. Comme vous l'avez dit, Monsieur Froidevaux, un bon projet est celui qui réunit un seul chantier, mais à condition que ce soit le bon, et c'est ce que nous voulons. Quant à votre langage – Madame la présidente, vous transmettez – je vous prierai de respecter la décence qui est de mise dans cette enceinte. Enfin, je vous signalerai que, lorsque nous proposons un délai de six mois, c'est bien parce que nous en avons parlé lors de l'étude des travaux du Grand Théâtre: nous avons déjà demandé, à ce moment-là, que les deux propositions soient liées, puisque les travaux impliquaient une rocade. De fait, ce projet est lié à celui du Grand Théâtre et aurait pu nous parvenir beaucoup plus tôt!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. M. Metzger vient de parler des travaux au Grand Théâtre. Je n'y reviendrai pas, mais je dois reconnaître une certaine cohérence au groupe socialiste puisque sa position est identique sur les deux projets, à savoir qu'il les refuse tous deux.

Vous me permettez également, Monsieur Froidevaux, de ne pas revenir sur les aribus et de me concentrer sur le dossier qui nous occupe et qui est celui du Victoria Hall, une des plus belles salles de spectacle de notre municipalité. Nous

sommes tous, tant vous que nous, fiers d'annoncer, au moment du budget, que Genève détient un record, en ce sens que c'est une des rares villes au monde, pourrais-je dire, qui consacre 20% de son budget à la culture. Alors, il faut être cohérent: pour consacrer une part aussi importante de notre budget à la culture, encore faut-il entretenir les bâtiment qui lui sont consacrés. Au niveau des concerts, ils ne sont pas nombreux. A part le Victoria Hall, on peut citer le Grand Théâtre, la salle Ansermet et quelques salles plus petites comme celle de l'AMR. Bien sûr, nous n'oublions pas l'Alhambra, qui retient en ce moment toute notre attention, mais sa capacité d'accueil est à peu près trois fois moindre que celle du Victoria Hall.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais remercier ici M^{me} Contat Hickel pour le tableau général qu'elle a brossé et qui correspond à la volonté de notre Conseil lorsque nous vous avons saisis de ce projet. Si le Victoria Hall contribue incontestablement à l'image de la Genève internationale, il répond aussi, et j'insiste sur ce point, aux attentes de la Genève locale. En dehors des concerts du dimanche et autres concerts variés – je le dis pour ceux qui seraient allergiques à la musique classique – le Victoria Hall accueille aussi bon nombre de concerts d'ethnomusique, de jazz – que j'apprécie tout particulièrement – et de variété en général. Cette salle est donc ouverte à tout le monde et elle mérite par conséquent un traitement à la hauteur des attentes.

Le point central de ce dossier, c'est qu'à la suite de l'incendie de 1984 un problème est survenu, qui a été totalement occulté par ceux qui sont intervenus ce soir et qui est celui de l'absence d'aération générale du bâtiment. Aujourd'hui, la situation est tout simplement inadmissible, pas seulement pour une question de chaleur, mais aussi pour une question de brassage de l'air. Il n'y a plus de ventilation parce que les ouvertures ont été obturées et que cela n'a pas été remis en l'état.

Je remercie ceux qui ont appelé que les services avaient fait preuve dans ce dossier, comme dans d'autres d'ailleurs, d'un certain zèle pour essayer de trouver les solutions les plus appropriées. Dans un premier temps, le Service de l'énergie, conformément à l'approche Agenda 21 qui est la nôtre, a cherché une solution qui permette de rafraîchir la salle, sans porter atteinte à la structure même du bâtiment. Les propositions formulées à cet égard n'étaient pas très enthousiasmantes, je vous l'accorde, mais elles ont évolué dès le moment où nous avons compris qu'il fallait intervenir sur la scène. En effet, pour que se produisent des orchestres symphoniques, encore faut-il que les musiciens puissent s'installer sur la scène sans être au coude à coude, et je ne parle pas des problèmes acoustiques entre telle ou telle partie de l'orchestre... Nous devons donc agrandir la scène, cela n'est contesté par personne, et pour cela nous devons prendre sur les deux premières rangées de spectateurs et les deux loges de côté. Dès le moment où nous avons décidé cette intervention sur le bâtiment, nous en avons profité pour prévoir des gaines d'aération.

En l'occurrence, les ingénieurs qui ont été consultés ont annoncé qu'il y aurait un différentiel de 7°C entre la température extérieure et celle de la salle. Ce soir, on a cité le chiffre de 29°C: 29°C plus 7°C, cela fait 36°C. Je veux bien qu'il y ait parfois 36°C à Genève, mais vous m'accorderez qu'il y a plus souvent moins que 36°C! Prenons une température assez élevée, à savoir 30°C: avec le différentiel prévu, on arrive à 23°C dans la salle, et cela sans système de climatisation. Mais, outre cette meilleure aération de la salle, je dois préciser qu'une chambre froide va être créée, et cela vous ne l'avez pas relevé. Si nécessaire – nous espérons que ce ne sera pas trop souvent le cas, eu égard aux économies d'énergie que nous souhaitons favoriser – il sera possible de faire fonctionner cette chambre froide pour refroidir davantage la salle. Alors, quant à nous renvoyer le bébé en nous demandant de trouver une solution plus belle et plus enthousiasmante, je vous le dis tout de suite, c'est inutile. A moins de trouver des spécialistes que nous n'aurions pas encore dégotés, je ne vois pas quel autre système nous pourrions vous présenter!

Je ne vais pas m'étendre davantage sur les travaux de la scène, puisque vous avez rappelé vous-même, Monsieur Metzger, les raisons pour lesquelles nous avons présenté ce projet. En ce qui concerne le problème de la visibilité et du confort des spectateurs, évidemment, c'est selon... Quant à faire, autant faire bien, mais là encore ce sera votre choix. En revanche, je voudrais revenir sur le principe des options. Monsieur Metzger, vous dites que présenter des options est une façon de faire un peu particulière. Pour notre part, nous pensons que c'est la façon la plus démocratique de vous permettre de choisir, de dire oui ou non à telle ou telle option. Tant sur la climatisation que sur l'agrandissement de la scène, il y a, à défaut d'une unanimité, une large majorité de conseillers qui s'accordent à reconnaître le bien-fondé de ces deux demandes. Maintenant, concernant telle ou telle option, on peut en effet avoir des hésitations. A vous de faire le choix; quant à nous, nous espérons que vous ferez le bon!

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter. L'appel nominal a été demandé: est-il soutenu? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien, nous voterons donc les différents arrêtés à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté I amendé par la commission est accepté par 53 oui contre 16 non.

Ont voté oui (53):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Jousson (T), M. André Kaplun (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. René Winet (R), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (16):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. David Metzger (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Alain Comte (T), M. Guy Dossan (R), M. Robin Dumuid (Ve), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Vincent Schaller (L), M. François Sottas (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté II nouveau est accepté par 52 oui contre 16 non.

Ont voté oui (52):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Jousson (T), M. André Kaplun (L), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. René Winet (R), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (16):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. David Metzger (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Alain Comte (T), M. Guy Dossan (R), M. Robin Dumuid (Ve), M^{me} Claudine Gachet (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Vincent Schaller (L), M. François Sottas (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté III nouveau est accepté par 53 oui contre 16 non.

Ont voté oui (53):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Jousson (T), M. André Kaplun (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. René Winet (R), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (16):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. David Metzger (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Alain Comte (T), M. Guy Dossan (R), M. Robin Dumuid (Ve), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Vincent Schaller (L), M. François Sottas (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté IV nouveau est accepté par 43 oui contre 24 non (1 abstention).

Ont voté oui (43):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Brogini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Jousson (T), M. André Kaplun (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (24):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinnelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. René Winet (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Alain Comte (T), M. Guy Dossan (R), M. Robin Dumuid (Ve), M. Eric Fourcade (HP), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Vincent Schaller (L), M. François Sottas (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté V nouveau est accepté par 49 oui contre 20 non.

Ont voté oui (49):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Jousson (T), M. André Kaplun (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (20):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Pierre Maudet (R), M. David Metzger (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. René Winet (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Alain Comte (T), M. Guy Dossan (R), M. Robin Dumuid (Ve), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Vincent Schaller (L), M. François Sottas (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté VI nouveau est accepté par 43 oui contre 25 non.

Ont voté oui (43):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Brogini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Guy Jousson (T), M. André Kaplun (L), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (25):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. René Winet (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Alain Comte (T), M. Guy Dossan (R), M. Robin Dumuid (Ve), M^{me} Claudine Gachet (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Vincent Schaller (L), M. François Sottas (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 060 000 francs, après déduction de la subvention du Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie de 500 000 francs, soit un montant brut de 8 560 000 francs, destiné à la mise à niveau du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 560 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 86 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 125 000 francs du crédit de préétude voté le 25 mai 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 601 000 francs destiné à la reprise des sièges et des gradins (option 1) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 601 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 6000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 585 100 francs, après déduction de la subvention de la Fondation Hans Wilsdorf de 500 000 francs, soit un montant brut de 1 085 100 francs, destiné à l'équipement d'éclairage pour les concerts et d'acoustiques pour les répétitions (options 2 et 3) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 085 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 340 700 francs destiné à l'équipement audio et vidéo de base (option 4) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 340 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 101 700 francs destiné à l'aménagement de stockage dans les coulisses (option 5) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 101 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

ARRÊTÉ VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 149 300 francs destiné à la sonorisation de la salle pour les concerts amplifiés (option 6) du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 149 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Proposition: autorisation de construire à la rue de Bourgogne

4. Proposition du Conseil administratif du 24 août 2005 concernant les parcelles N^{os} 1183 et 1186, 14, rue de Bourgogne, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande d'autorisation définitive de construire N^o 99583 pour la construction d'une villa urbaine dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain (PR-428).

Le projet qui est soumis à votre délibération est situé au 14, rue de Bourgogne et concerne les parcelles N^{os} 1183 et 1186 (section du Petit-Saconnex), régies par les normes de la zone 5 (villas). Alors que la parcelle No 1183 est actuellement occupée par une villa, qui ne présente aucun intérêt architectural, la parcelle N^o 1186 constitue un chemin en copropriété qui donne accès à plusieurs villas.

En date du 23 juin 2004, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a été saisi d'une première demande définitive d'autorisation de construire (DD 99244), déposée par M^{me} Georgette Plancherel, propriétaire, et M. Yvan Galeotto, architecte mandataire, dans le but de transformer et d'agrandir la villa existante en accolant une villa supplémentaire. Ce projet, d'une densité de 0,37, n'était néanmoins pas acceptable: il reposait en effet sur une composition volumétrique incohérente en milieu urbain et une emprise au sol trop imposante pour préserver les qualités du terrain. Ce sont les raisons pour lesquelles le préavis de la Ville de Genève a demandé que le projet soit remanié et a encouragé une densification des parcelles à 0,4, telle que le prévoit l'article 59 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI).

La propriétaire et le mandataire ont accepté de revoir leur projet d'origine et ont déposé le 12 décembre 2004 une nouvelle demande définitive d'autorisation de construire (DD 99583), dont la volumétrie s'inscrit dans le contexte urbain du lieu et qui fait l'objet de la présente proposition de délibération.

Demande d'autorisation définitive de construire No 99583

Les caractéristiques du projet sont les suivantes:

Le projet se réalise sur la parcelle N^o 1183, dont la topographie est plane. L'édification du projet est prévue sur l'emplacement de la villa existante qui sera démolie. Les façades principales de la nouvelle villa sont orientées est/ouest.

Le projet est conçu sous la forme d'une villa urbaine «type lausannois» comptant trois logements sur trois niveaux composés du rez-de-chaussée, du 1^{er} et du 2^e étage. Chaque étage comprend un appartement de 6 pièces, cuisine, salle à manger, salon, quatre chambres et sanitaires. Les abris, la chaufferie et les caves ainsi qu'un local disponible occupent le sous-sol.

Proposition: autorisation de construire à la rue de Bourgogne

Une attention toute particulière a été apportée au respect des caractéristiques du lieu, maintien de la végétation existante (arbres et haies), diminution au strict minimum des surfaces en dur et imperméables, taux de stationnement réduit (3 places) vu la bonne desserte des transports publics.

Proposition du Conseil administratif

Parallèlement à l'examen du dossier et à l'accompagnement de son évolution en lien avec l'architecte, le Service d'urbanisme a conduit une réflexion sur les potentialités d'une densification à un indice d'utilisation du sol de 0,4 sur l'ensemble de la zone villas du secteur Bourgogne.

L'étude, confiée à un bureau d'architectes privé, a démontré que ce secteur, qui constitue l'une des deux dernières zones villas sur le territoire communal, recèle un potentiel d'environ 60 logements supplémentaires pour autant qu'il y soit fait application de l'article 59 LCI et que les projets:

- privilégient la création de logements de typologie urbaine;
- soient respectueux du caractère paysager du lieu (y compris traitement des surfaces);
- évitent un morcellement des terrains comparable à celui des zones villas traditionnelles;
- respectent un taux de stationnement limité à une voiture par logement et regroupent les aires d'accès attribuées aux voitures.

Ainsi, la requête a été favorablement accueillie par la Ville de Genève, la Commission cantonale d'architecture et la Direction de l'aménagement. Elle est donc prête à être délivrée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver par voie de conséquence le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement relatif à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

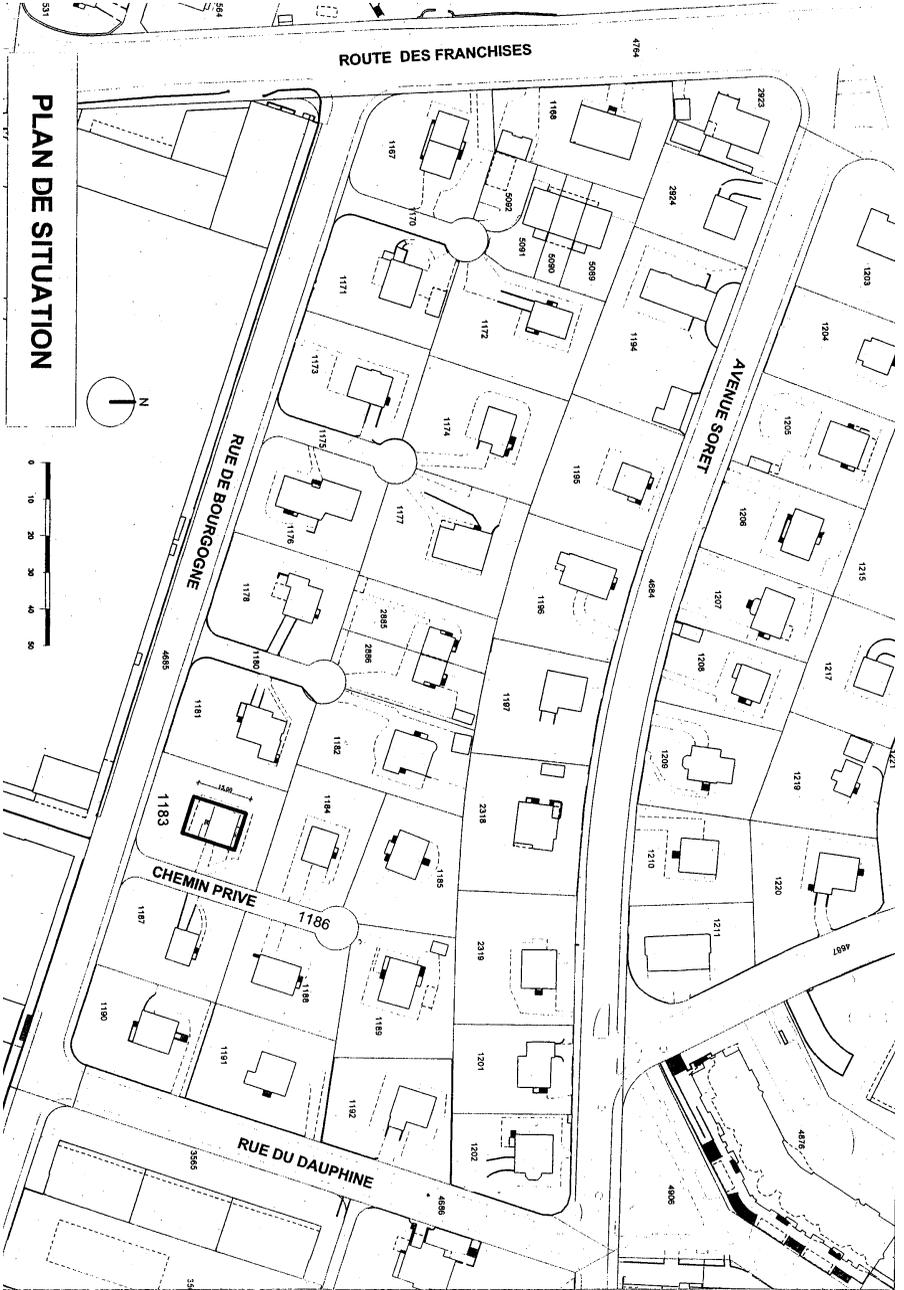
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner son accord à la demande d'autorisation définitive de construire No 99583 déposée le 15 décembre 2004 au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui prévoit la construction d'une villa urbaine de trois appartements comprenant une densité de 0,4.

Annexes: plan de situation
plan du projet DD No 99583 du 15 décembre 2004

PLAN DE SITUATION

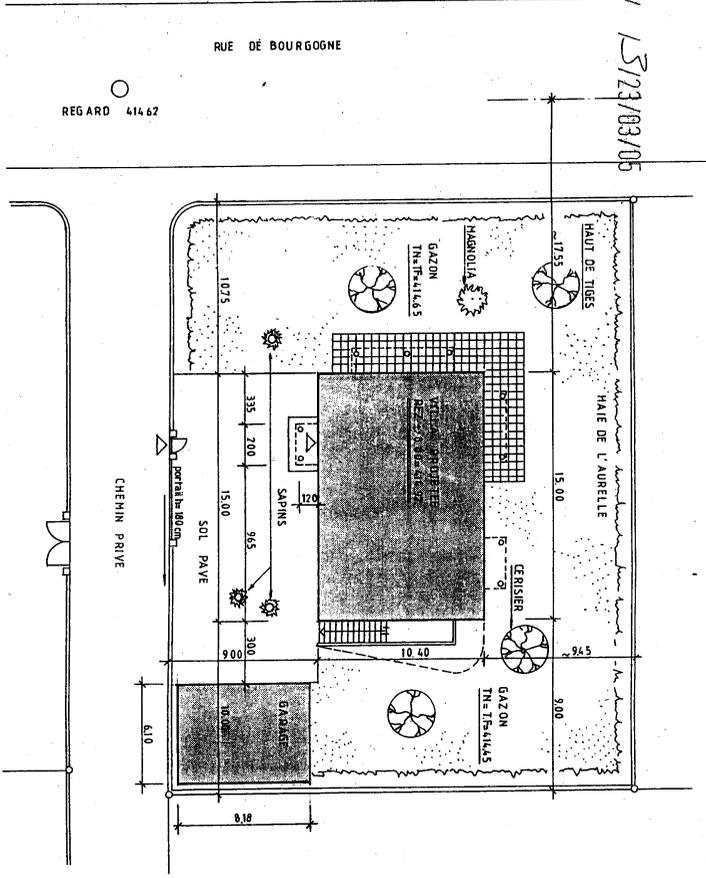
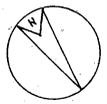


CONSTRUCTION D'UNE VILLA
 DE TROIS LOGEMENTS
 IMPLÈMENT DE LA REQUÊTE DD 99244-6
 Rue de Bourgogne 1203 Genève
 Cellule N° 1183 Plan Folio 33
 Géomètre PLANCHEREL
 Mandataire : Yvan GALEOTTO, architecte
 9, Av. Dumas 1205 Genève
 Tél. 1 : 200 721.03.2905

AMENAGEMENTS
 EXTERIEURS

DURANTE : 99983/ 6 / 15/23/03/05
 MOYTAIRE : *Spencer*

- GÉNIE :
- ARBRES A ABATITRE
 - " A CONSERVER
 - " A PLANTER



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil municipal d'avoir renvoyé directement en commission, sans débat, bon nombre de propositions du Conseil administratif, ce qui nous fait gagner du temps. Soyez-en remerciés, Mesdames et Messieurs.

Concernant cette proposition PR-428, je sais que M. Reynaud a proposé la discussion immédiate et je l'en remercie, parce qu'il y va aussi d'une bonne gestion des débats dans cette enceinte. Le propriétaire vous en sera également reconnaissant, puisqu'il attend une autorisation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et que la police des constructions ne peut la délivrer aussi longtemps que votre Conseil ne s'est pas prononcé sur la dérogation sollicitée... (*Remarque.*) Non, le propriétaire n'est pas M. Reynaud! (*Rires.*)

En l'occurrence, cette dérogation vise à ce que la surface brute de plancher de la villa construite dans cette zone – une des dernières zones villas qui subsiste en Ville de Genève – soit équivalente à 40% de la surface du terrain. On ne peut qu'y être favorable, puisque c'est une manière de créer davantage de logements. Voilà les quelques mots que je pouvais dire à propos de ce projet de villa urbaine à la rue de Bourgoigne.

Préconsultation

M. Patrice Reynaud (L). Madame la présidente, vous voudrez bien transmettre à M. le conseiller administratif mes remerciements pour ce qu'il vient de dire. Effectivement, j'ai proposé tout à l'heure que cette proposition ne soit pas renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais qu'elle fasse l'objet d'une discussion immédiate, cela pour deux raisons. La première, c'est que c'est une étape purement formelle et qu'il me semble inutile de renvoyer cela en commission. La deuxième raison, c'est que les commissaires vont avoir un travail plus que substantiel dans les prochains mois dans le cadre de l'étude du budget 2006, raison pour laquelle il ne me paraît pas utile d'embouteiller davantage les ordres du jour. L'objet est purement formel et je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, comme M. Ferrazino vient de le faire, à accepter cette proposition sur le siège.

M^{me} Monique Cahannes (S). Comme l'a souligné M. Reynaud, la commission de l'aménagement et de l'environnement a déjà énormément de propositions à traiter. Le Parti socialiste est donc également favorable à la discussion immédiate de cette proposition.

Proposition: autorisation de construire à la rue de Bourgogne

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Il est vrai que ce projet ne va peut-être pas nécessiter une longue étude en commission. Nous lisons cependant dans la proposition, qui ne fait d'ailleurs qu'une seule page, qu'une réflexion est en train d'être menée sur ce secteur. Nous aimerions donc être certains que ce projet s'inscrit dans la réflexion en cours. Pour être sûrs de ne pas faire d'erreur et pour voter un projet cohérent, nous souhaitons que cette proposition fasse un petit tour en commission de l'aménagement et de l'environnement, de façon à avoir quelques détails et à pouvoir faire le bon choix.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le Parti démocrate-chrétien est également d'avis que nous pouvons voter cette proposition sur le siège. Nous sommes favorables à la densité qui a été annoncée car, même en zone villas, il est important que les parcelles soient occupées le mieux possible. Dans le cas présent, le propriétaire n'a pas manifesté d'autres intentions, il ne s'agit pas d'un immeuble d'appartements. Je crois donc qu'il n'y a pas grand-chose à discuter et qu'il convient d'accepter ce projet.

M. Pascal Rubeli (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre votera également cette proposition sur le siège, étant donné que la densité proposée convient parfaitement et qu'elle répond aux normes et aux besoins.

M. Michel Ducret (R). Madame la présidente, nous nous rallions à la proposition de discussion immédiate, pour qu'on puisse construire le plus rapidement possible!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 49 oui contre 8 non (2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (7 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement relatif à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner son accord à la demande d'autorisation définitive de construire N° 99583 déposée le 15 décembre 2004 au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui prévoit la construction d'une villa urbaine de trois appartements comprenant une densité de 0,4.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Proposition du Conseil administratif du 24 août 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 746 000 francs destiné:

- pour un montant net de 603 000 francs à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin William-Lescaze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 78 000 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 681 000 francs;
- pour un montant de 1 143 000 francs au réaménagement du chemin William-Lescaze, entre la rue du Contrat-Social et le chemin du Nant-Cayla,
soit un montant brut total de 1 824 000 francs (PR-429).

Préambule

En 2001, l'Etat de Genève a organisé un concours pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation à Cayla sur une parcelle attenante à celle de l'école de Cayla, en limite du plateau de Saint-Jean.

La Ville de Genève a alors transmis à l'organisateur un plan de synthèse de ses exigences afin de répondre aux objectifs du plan directeur des chemins pour piétons, en assurant la bonne qualité des liaisons piétonnes entre les différents quartiers, et de la qualité des espaces urbains et des parcs.

La parcelle du cycle d'orientation se situe en bordure de l'avenue d'Aire, à proximité de quartiers d'habitations très denses. Elle est voisine du groupe scolaire de Cayla et d'une zone de villas, en cours de développement.

Le projet lauréat a été conduit jusqu'à l'autorisation de construire qui a été délivrée le 11 août 2003. Les travaux de construction ont débuté en 2004 et se termineront en 2008.

La construction du cycle d'orientation est rythmée par des étapes de construction, qui permettront le renouvellement de tous les bâtiments composant le groupe scolaire existant, sans en interrompre le fonctionnement. L'opération globale devrait être achevée en 2008.

Le premier bâtiment est déjà en construction et sa mise en service est prévue à l'automne 2006. Il nécessite un nouveau système de réseaux souterrains, et le chantier situé partiellement sous le chemin William-Lescaze est l'occasion de reprendre complètement l'aménagement pour l'adapter à sa future vocation.

La présente demande de crédit vise à permettre la réalisation des nouvelles infrastructures (arrêté I) et du nouvel aménagement de surface du chemin William-Lescaze (arrêté II).

Le Conseil administratif déposera fin 2005 la demande de crédit pour la réalisation des autres opérations dépendant de la Ville de Genève, soit l'ouverture de nouveaux chemins piétonniers, la création d'un parc public, la réhabilitation du «Chalet» Unité d'action communautaire et l'agrandissement du préau de l'école primaire. Ces travaux débiteront à la fin de la construction du cycle d'orientation prévue en 2008.

L'ensemble de l'opération a fait l'objet de plusieurs séances de concertation et d'information publique dans le quartier.

La présente proposition de crédit prévoit deux arrêtés:

Le premier porte sur la construction du réseau d'assainissement public en système unitaire, indispensable à la mise en service du cycle d'orientation.

- Les travaux démarreront en janvier 2006 pour une durée d'environ six mois. Ceux-ci doivent impérativement être terminés en juin 2006 afin d'assurer les raccordements des bâtiments du cycle d'orientation. Une fois les travaux de collecteur terminés, la fouille sera remblayée et la finition du revêtement sera provisoire afin d'obtenir une chaussée propre à son utilisation jusqu'en 2008.

Le deuxième prévoit la reconstruction de la chaussée et du trottoir, tronçon compris entre la rue du Contrat-Social et l'école communale.

Cette étape sera réalisée dans le courant de l'année 2008 (durée environ huit mois) à la fin des travaux des bâtiments du cycle d'orientation. Cette phase, liée à la réalisation des collecteurs, sera réalisée conjointement avec les aménagements des chemins piétonniers, du parc public, de la rénovation du «Chalet» et de l'agrandissement du préau de l'école existant, objets à la charge de la Ville de Genève.

Exposé des motifs

Le bassin versant du secteur de Cayla est en pleine expansion et voit d'importants changements d'affectation du sol dus aux nouveaux équipements publics sur ce secteur. Cette nouvelle densification a pour conséquence le sous-dimensionnement du réseau d'assainissement existant ainsi que du gabarit et de la structure du chemin William-Lescaze.

Le réseau d'assainissement, sous-dimensionné à ce jour pour absorber le rejet des eaux mélangées prévu par le développement de ce bassin versant, nécessite de créer un nouveau collecteur en système unitaire.

Ce nouveau réseau permettra de reprendre tout le bassin versant de Cayla, ainsi que les raccordements des bâtiments du cycle d'orientation, conformément à la nouvelle image directrice des réseaux publics d'assainissement de la Ville de Genève.

L'adaptation du chemin William-Lescaze et la réalisation d'une zone de rebroussement sont nécessaires, afin de permettre un meilleur accès pour la dépose des enfants à l'école communale. De plus, la chaussée et le trottoir comportent des dégradations sous forme de fissures et déformations présentant un danger et un manque de confort pour les usagers.

La chaussée, y compris les fondations, sera reconstruite entièrement sur la totalité du tronçon. Le trottoir sera élargi et reconstruit entièrement sur le tronçon compris entre la rue du Contrat-Social et le chemin d'accès au cycle d'orientation.

Description du projet

Assainissement:

Il sera réalisé un collecteur de 50 à 70 cm de diamètre sur environ 160 m qui reprendra les eaux du cycle d'orientation ainsi que le bassin versant de Cayla, en système unitaire. Un collecteur secondaire fera office de collecte d'eaux pluviales de la chaussée et sera raccordé sur le réseau unitaire.

Aménagement de la chaussée:

Il s'agit d'un élargissement de la chaussée afin de garantir un gabarit de 5 m, ainsi que l'élargissement du trottoir pour permettre le confort et la sécurité des collégiens.

La réfection de la chaussée et du trottoir sera exécutée en enrobé bitumineux.

L'élargissement de la chaussée implique l'abattage d'un arbre qui sera remplacé.

Le projet prévoit la rénovation de l'éclairage public.

Le projet se raccorde avec les aménagements projetés aux abords du cycle d'orientation.

Travaux de défrichement:

Suite aux diverses séances de concertation avec le Service des espaces verts et de l'environnement, le tracé proposé pour le collecteur tient compte de la sauvegarde de la végétation principale existant sur la parcelle No 4907, jusqu'aux voies CFF.

Le raccordement sera effectué sur le réseau public d'assainissement (eaux mélangées) existant en bordure des voies CFF.

Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'avoir une zone de travail, ce qui implique un défrichage d'une surface de 180 m². Un bureau d'architecte paysagiste a été mandaté, afin d'étudier une nouvelle plantation. Un entretien ainsi qu'un nettoyage ont été prévus pendant trois ans pour assurer un bon développement.

Déroulement du chantier:

Le chantier est prévu en deux étapes:

- 1^{re} étape, janvier 2006-juin 2006: réalisation du collecteur principal depuis la chambre N° 2 à la chambre existante No 40/1 pour la mise en service du cycle d'orientation;
- 2^e étape, dans le courant de l'année 2008 et pour une durée de huit mois: construction de la chaussée et du trottoir.

Estimation du coût des travaux

Arrêté I: réalisation du réseau public d'assainissement du chemin William-Lescaze

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (devis estimatif):

A Travaux de génie civil		
A 1	Canalisations	
111	Prix de régie	5 000.00
113	Installations de chantier	70 000.00
117	Démolitions	3 000.00
221	Couche de fondation	2 000.00
237	Evacuation des eaux - collecteurs	320 000.00
237	Evacuation des eaux - sacs d'eau pluviale	<u>98 000.00</u>
	Total chapitre A	498 000.00
B Travaux divers		
B 3	Prestations CFF	
	Prestations & protecteurs	20 000.00
C Honoraires divers		
	Honoraires ingénieur génie civil	55 000.00
	Honoraires géomètre	10 000.00
	Honoraires géotechnicien	<u>10 000.00</u>
	Total chapitre C	75 000.00

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2005 (soir)
Proposition: réaménagement du chemin William-Lescaze

1333

D	Frais divers	
	Frais de mutation et cadastration	5 000.00
	Héliographies, reprographie	3 000.00
	Essais de matériaux en laboratoires	<u>2 000.00</u>
	Total chapitre D	10 000.00
	Coût total des travaux hors TVA	603 000.00
	TVA 7,6%	46 000.00
	Montant total des travaux TTA	649 000.00
	Frais de promotion 4%	26 000.00
	Intérêts intercalaires 3,5% sur 6 mois	6 000.00
	Total intermédiaire	681 000.00

A déduire:

	Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EM y compris TVA 520 000.-)	78 000.00
	Montant total du crédit demandé	603 000.00

Arrêté II: réaménagement du chemin William-Lescaze entre la rue du Contrat-Social et le chemin du Nant-Cayla

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (devis estimatif):

A	Travaux de génie civil	
A 1	Chaussée	
111	Prix de régie	10 000.00
113	Installations de chantier	88 000.00
117	Démolitions	41 000.00
141	Petits ouvrages en béton	8 000.00
151	Conduites industrielles	20 000.00
211	Terrassements	93 000.00
221	Couche de fondation	119 000.00
222	Pavages et bordures	202 000.00
223	Revêtements bitumineux	174 000.00
237	Evacuation des eaux	<u>55 000.00</u>
	Total chapitre A	810 000.00

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2005 (soir)
Proposition: réaménagement du chemin William-Lescaze

B	Travaux divers	
B	1 Eclairage public	
	Génie civil (compris dans CAN 151)	0.00
	Installations électriques	50 000.00
B 2	Espaces verts	
	Défrichage, plantations et entretien	<u>20 000.00</u>
	Total chapitre B	70 000.00
C	Honoraires divers	
	Honoraires ingénieur génie civil	80 000.00
	Honoraires géomètres	<u>10 000.00</u>
	Total chapitre C	90 000.00
D	Frais divers	
	Frais de mutation et cadastration	10 000.00
	Information au public	6 000.00
	Héliographies, reprographie	6 000.00
	Essais de matériaux en laboratoires	<u>10 000.00</u>
	Total chapitre D	32 000.00
	Coût total des travaux hors TVA	1 002 000.00
	TVA 7,6%	77 000.00
	Montant total des travaux TTC	1 079 000.00
	Frais de promotion 4%	44 000.00
	Intérêts intercalaires 3,5% sur 12 mois	20 000.00
	Montant total du crédit demandé	1 143 000.00

Subvention(s) et partenariat(s)

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Agenda 21 et choix écologiques

Le choix des tuyaux s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcé, qui présentent de grandes qualités pour l'écoulement des eaux, une bonne résistance du point de vue structural et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place.

Les remblayages de fouilles sont prévus en grave recyclée. Le béton d'enrobage des tuyaux est également prévu avec des granulats recyclés.

Les revêtements en béton bitumineux de la couche de roulement seront de type phonoabsorbant afin de répondre à l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB)

Autorisation(s) de construire

La requête en autorisation de construire est en cours au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ dix-huit mois pour la totalité de ceux-ci. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue en été 2008.

Le premier tronçon construit sera le collecteur des eaux mélangées, ceci afin de pouvoir raccorder le cycle d'orientation de Cayla dans les meilleurs délais (juin 2006).

Régime foncier

La parcelle 3851 B, feuille 41 de Genève/Petit-Saconnex, de 1167 m², comprise entre la rue du Contrat-Social et la parcelle 4907 (propriété de l'Etat de Genève) sera cédée au domaine public (voies publiques de la Ville de Genève) pour former le dp 5154, avant le début des travaux.

Le passage de collecteurs sur les parcelles 2984 et 3875 (propriété des CFF) et sur la parcelle 4907 (propriété de l'Etat de Genève) fera l'objet de l'inscription au Registre foncier d'une servitude de passage de canalisations et d'entretien au profit de la Ville de Genève, à la fin des travaux.

Plan financier d'investissement (PFI)

Le premier plan financier d'investissement (PFI 2004-2015) réserve un montant de 4 000 000 de francs destiné à l'aménagement de surface et à la construction des collecteurs, sous les objets 102.051.00 (immeuble 2004, 2 000 000 de francs) et 081.027.04 (collecteurs 2005, 2 000 000 de francs).

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaire.

Charge financière*Arrêté I*

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 31 820 francs.

Arrêté II

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 78 750 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 603 000 francs après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 78 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 681 000 francs, destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin William-Lescaze.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 681 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

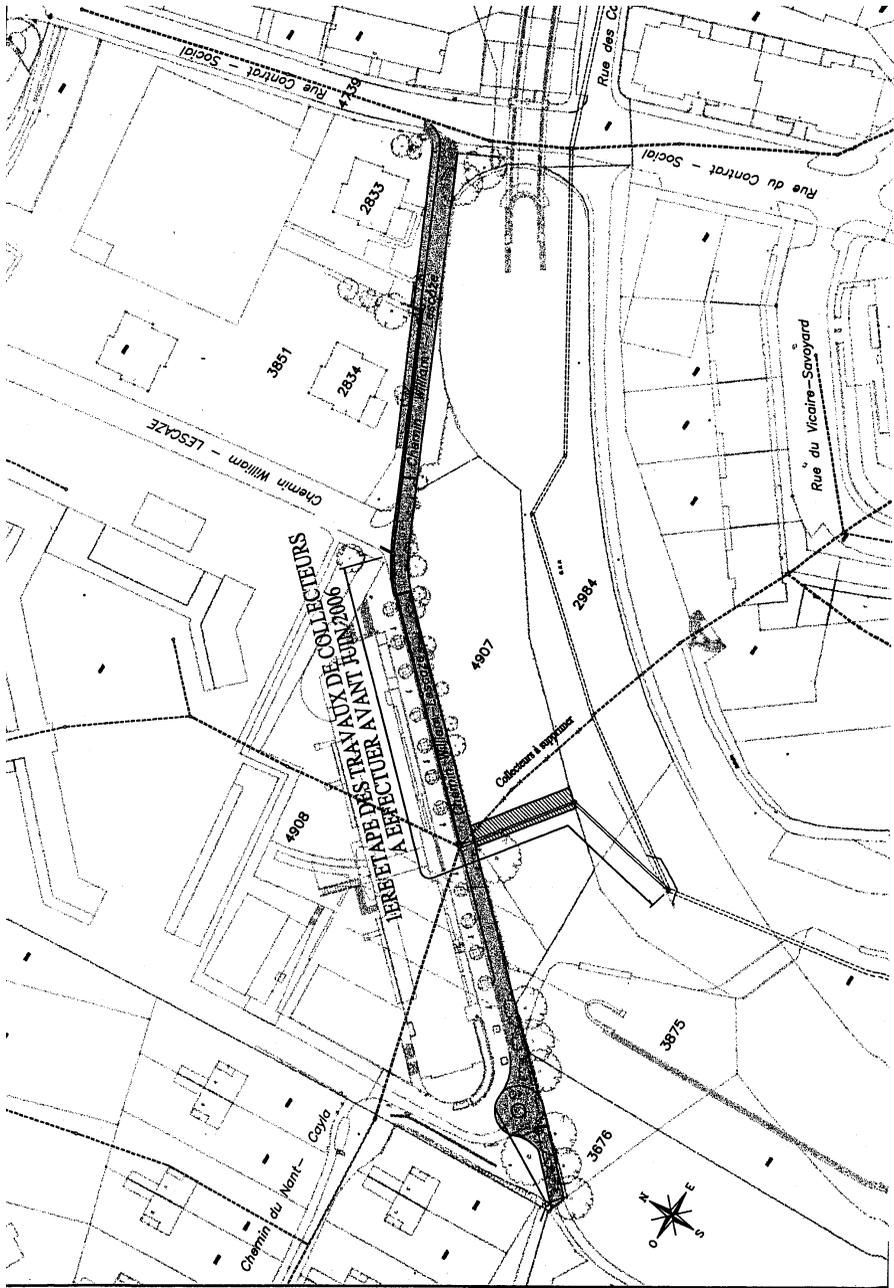
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 143 000 francs destiné au réaménagement du chemin William-Lescaze, entre la rue du Contrat-Social et le chemin du Nant-Cayla.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 143 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Annexe: plan



La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

- 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 18 janvier 2005, intitulée: «Pour une gestion moderne et dynamique de la dette de la Ville de Genève: arrêtons de faire des cadeaux aux créanciers!» (M-515 A)¹.**

Rapporteur: M. André Kaplun.

La commission des finances, présidée par M. Pierre Losio, a traité l'objet susmentionné lors de ses séances des 1^{er}, 22 février 2005, 6 et 12 avril 2005.

Rappel de la motion

Considérant:

- la relative bonne santé financière de la Ville, qui lui permet d'être mieux notée par les marchés financiers que ne le sont le Canton de Genève ou la Ville de Lausanne, par exemple;
- que, jusqu'à présent et de manière surprenante, cette bonne réputation n'a pas permis à la Ville de payer moins d'intérêts que d'autres collectivités publiques moins bien cotées, au contraire;
- que cet état de fait est dû avant tout à la stratégie trop défensive suivie par le département des finances jusqu'au début des années 2000, et à des engagements contractuels de la Ville datant de la fin des années 1990 et du début des années 2000;
- que ces engagements ont coûté, coûtent et coûteront encore des dizaines de millions de francs à la Ville de Genève, ce que démontrent les taux trop élevés – entre 3,49% et 3,875% – liés aux emprunts les plus importants contractés en 2004 et prévus pour 2005;

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 3913.

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

- que la stratégie suivie jusqu’au début des années 2000 a également pour conséquence que le calendrier des remboursements comporte des trous et des «bosses» (420 millions à rembourser en 2007 et rien en 2009), ce qui relève d’une mauvaise gestion des risques et d’une non-exploitation des opportunités offertes par les bonnes années 1999-2002;
- que le Conseil municipal devrait être mieux informé de la politique suivie en la matière. A titre d’exemple, la politique de gestion du risque de la dette est clairement exposée dans le projet de budget cantonal depuis des années, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
 - définir et exposer une politique moderne et dynamique de gestion du portefeuille d’emprunts de la Ville de Genève qui permette de réduire le plus possible le service de la dette – sans toutefois prendre des risques inconsidérés – et d’exploiter réellement la bonne réputation de la Ville sur les marchés financiers;
 - l’informer par écrit de ses décisions concernant les proportions suivantes: emprunts à taux fixes/à taux variables, emprunts à court terme/à moyen terme/à long terme;
 - lui présenter un décompte détaillé des surcoûts occasionnés par les engagements pris, par produits dérivés interposés, à la fin des années 1990 et au début des années 2000 et qui sont à l’origine des emprunts les plus importants et les plus chers contractés entre 2000 et 2005.

Audition des motionnaires

Les motionnaires sont représentés par M. Thorel. Il explique que cette motion résulte d’un constat simple. Bien que la Ville de Genève soit mieux notée que d’autres collectivités publiques, elle paie plus d’intérêts, notamment parce qu’elle a fait des emprunts à long terme qui se sont révélés plus chers que les emprunts à court terme. Si on examine les engagements contractés jusqu’en 2002, on constate qu’ils sont systématiquement à dix ans, ce qui a entraîné des effets pervers au niveau du coût. En outre, on reste également perplexe en examinant les échéances des emprunts contractés, dans la mesure où, à titre d’exemple, la Ville de Genève devra rembourser 420 millions en 2007 et rien en 2009. Ne pouvait-on pas mieux répartir la dette sur la durée et adopter une stratégie similaire à celle de l’Etat qui a opté pour un «mix» entre les emprunts à court, moyen et long terme?

L’un des principaux objectifs de la motion est de faire en sorte que le Conseil municipal soit désormais informé de manière plus détaillée sur la stratégie que le département des finances entend suivre dans la gestion de la dette de la Ville de Genève. Si la Ville de Genève avait agi comme l’Etat, elle aurait payé 25 millions

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

de moins d'intérêts en empruntant à court terme (taux moyen de 2,4% à l'Etat contre 2,8% à la Ville). Certes, en empruntant à long terme, la Ville de Genève n'a pas pris de risque, mais elle a payé des taux si élevés que cela a coûté très cher à la collectivité. On peut aussi regretter que la Ville de Genève n'ait pas mieux utilisé les produits dérivés (par exemple achat/vente d'options) ni fait preuve d'opportunisme pour gérer la dette en agissant notamment sur les échéances de remboursement, au lieu d'attendre simplement que les emprunts arrivent à échéance.

Un commissaire fait remarquer que le recours aux produits dérivés par le département a permis de «linéariser» le coût des emprunts. D'autre part, il rappelle que, si l'on «vend» des emprunts avant l'échéance, cela engendre un coût, c'est-à-dire une perte qu'il faut absorber tout de suite.

Le représentant des motionnaires répond qu'il est possible qu'en utilisant des produits dérivés la Ville de Genève poursuivait l'objectif décrit par l'intervenant, mais cet objectif n'a malheureusement pas été atteint.

Le même commissaire souligne qu'il est impossible de juger du bon ou mauvais usage des produits dérivés en l'absence d'informations précises.

Un autre commissaire se demande pourquoi il n'y a pas plus de communication entre la Ville et l'Etat.

Le représentant des motionnaires regrette que le Conseil municipal ait beaucoup moins d'informations sur la stratégie en matière de gestion de la dette que le Grand Conseil envers le Conseil d'Etat. On ne sait pas ce que la Ville de Genève va faire ni pourquoi. Il ne s'agit pas d'empêcher les fonctionnaires de travailler, mais d'être tenus au courant et, le cas échéant, de faire des remarques ou suggestions.

Un commissaire souhaite disposer d'éléments précis pour discuter de la motion, soit en particulier de la liste détaillée des emprunts avec le tableau des échéances ainsi que de la liste des créanciers de la Ville et de l'impact des produits dérivés sur le portefeuille des emprunts de la Ville de Genève.

Mises aux voix, les auditions des départements des finances de la Ville et de l'Etat sont acceptées à l'unanimité.

Audition de MM. Pierre Muller, Eric Hermann, Charles Lassauce et Philippe Krebs

M. le conseiller administratif Pierre Muller indique, en préambule, qu'il n'a pas apprécié le titre de la motion, qui constitue une attaque contre le travail de la Ville et en particulier à l'égard des fonctionnaires qui l'accompagnent. Il souligne

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

qu'il est faux de prétendre qu'il y a un manque de transparence dans la gestion de la dette et de la trésorerie. Il mentionne qu'il y a eu une présentation du département des finances à l'Hôtel Métropole à laquelle tous les conseillers municipaux ont été conviés.

En ce qui concerne les taux, le magistrat rappelle que, en 2001, on se trouvait dans une phase haussière, ce qui a incité son département à opter pour une stratégie défensive, mais les événements du 11 septembre ont eu pour effet d'inverser la tendance. L'Etat, qui avait pris le parti de faire des emprunts à taux variable, a pu contracter des engagements à meilleur compte. A titre d'exemple, le taux Libor à six mois est tombé à 0,8%, comparé à un taux fixe à dix ans de 2,5%.

Actuellement, la proportion d'emprunts à taux variable de la Ville de Genève est de l'ordre de 10%, alors qu'à l'Etat cette proportion est de 45%. D'ici à deux ans, cette proportion passera pour la Ville à 30%. En outre, depuis 2001, la Ville a diminué son endettement en remboursant une partie de la dette (220 millions), alors que l'Etat a augmenté la sienne.

L'an dernier, lors d'un emprunt de 200 millions, la Ville a pu obtenir un «spread» (c'est-à-dire la marge de la banque) de 0,09 points de base grâce à sa bonne notation, alors qu'au même moment l'Etat devait payer 15 à 18 points de base. La capacité financière de la Ville est donc bien meilleure que celle de l'Etat.

M. Muller passe la parole à M. Krebs pour la présentation PowerPoint sur la gestion de la dette de la Ville de Genève, dont un tirage papier est annexé au présent rapport (*note du rapporteur: la lectrice/le lecteur voudra bien s'y référer pour de plus amples détails*) et qui couvre notamment:

- le risque de taux;
- le risque de crédit;
- le type d'emprunts;
- les produits structurés;
- les opérations;
- la dette aujourd'hui;
- la dette demain.

M. Krebs explique que le taux d'un emprunt dépend de deux facteurs: la durée du prêt et le risque de défaut c'est-à-dire de non-remboursement à l'échéance. Les taux courts sont fixés par les banques centrales et les taux longs par le marché des swaps. Un swap est un contrat entre deux parties qui s'échangent des risques, dans la mesure où l'une (A) s'engage à payer à l'autre (B) un taux fixe sur la durée du contrat alors que B s'engage à payer à A un taux variable sur la même durée. Le choix de la stratégie dépend du risque qu'on est prêt à prendre. Plus on veut être sûr, plus on paie, mais moins on prend un risque. Ce n'est qu'après l'échéance qu'on peut déterminer quelle était la meilleure solution.

Il faut également se rappeler que, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, le marché des capitaux était particulièrement mauvais, à savoir qu'il était très difficile d'emprunter pour une collectivité publique. Les banques acceptaient de prêter tout au plus pour cinq ans, mais pas pour dix ans.

M. Krebs précise qu'il y a deux grandes catégories d'emprunts: (i) les emprunts obligataires ou emprunts publics qui présentent l'avantage de pouvoir morceler l'emprunt entre plusieurs créanciers, mais l'inconvénient d'engendrer beaucoup de frais (droit de timbre et impôt anticipé) et (ii) les placements privés, soit en général des emprunts bancaires, dont les taux peuvent être fixes ou variables. En outre, un emprunt à taux variable peut être couvert par un swap qui permet de moduler le risque de taux. Par ailleurs, la Ville de Genève a eu recours à des «swaptions», c'est-à-dire qu'on a vendu à une banque le droit d'exercer un swap à un taux fixe à une date donnée contre le versement d'une prime à la conclusion de la «swaption». M. Krebs donne un exemple des modalités de ce type d'opération:

maturité de l'option:	30 mai 2008
départ du swap:	30 juin 2008
durée:	10 ans
taux d'exercice:	2%
prime reçue:	700 000 francs

Dans cet exemple, la prime touchée par la Ville s'élève à 700 000 francs, soit, sur dix ans, 70 000 francs par an qui permettent de réduire le coût de la dette. Il y a certes une prise de risque, mais, l'opération étant intéressante, la Ville a décidé de se lancer.

Pour ce qui est des échéances de la dette, le département des finances veille au «lissage» des échéances des différents emprunts. Mais il ne faut pas oublier que la Ville dépend du marché des capitaux qui évolue en fonction d'événements politiques ou macroéconomiques. Si la Ville de Genève a de grosses échéances en 2007, c'est précisément en raison du marché en 1999 et 2000.

Une commissaire demande ce qu'il adviendra en 2007. M. Krebs répond que la Ville devra rembourser 220 millions et réemprunter sur la base d'un appel d'offres, généralement à une quinzaine de banques. Les tableaux de «la dette demain» (voir annexe) montrent différents scénarios de taux Libor à six mois. En variabilisant la dette, on devrait obtenir un taux moyen de 3%. M. Krebs ajoute qu'actuellement il est intéressant d'emprunter à long terme. Si on choisissait le court terme, on s'exposerait à une augmentation des taux.

A la question d'un commissaire relative à la liste des créanciers de la Ville, M. Hermann répond qu'elle est confidentielle.

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

Un autre commissaire demande qui prend les décisions en matière d'emprunts. M. Muller répond que le département des finances est en contact régulier avec les banques. Les fonctionnaires présents font des propositions au magistrat, qui a le dernier mot et en informe le Conseil administratif.

A la question d'un commissaire quant à l'utilisation par le département des finances d'autres types de produits dérivés, M. Krebs répond que les seuls produits intéressants pour la Ville sont les swaps de taux. M. Muller précise que la Ville de Genève a été un précurseur dans ce domaine et que tout ce que la Ville fait est ausculté et approuvé par le Service de surveillance des communes.

Une commissaire fait remarquer que, lorsque la Ville lance un appel d'offres pour une construction, elle paie souvent plus cher parce qu'elle est une municipalité. Est-ce que les banques font la même chose pour les emprunts de la Ville de Genève?

M. Muller répond que ce n'est pas le cas, vu que la Ville met en concurrence une série de banques, y compris étrangères, et choisit la meilleure offre, c'est-à-dire le taux le plus favorable tout en garantissant aux banques la confidentialité de leur offre.

Audition de M^{mes} Brunschwig Graf, Nicolova et de MM. Gaffner et Sella

M^{me} la conseillère d'Etat M. Brunschwig Graf présente sa collaboratrice et ses collaborateurs, M^{me} A. Nicolova, directrice adjointe de la trésorerie générale, M. R. Gaffner, expert en financement de collectivités publiques, et M. M. Sella, directeur général du Département des finances.

En guise de préambule, M^{me} Brunschwig Graf explique qu'elle n'est pas là pour donner des leçons, mais pour montrer ce qui est fait pour gérer la dette de l'Etat. Le but de son département est de tout faire pour minimaliser les effets du poids de la dette qui est en augmentation (12,4 milliards). (*Note du rapporteur: Les commissaires reçoivent un exemplaire de la Lettre d'information du Département des finances de l'Etat, d'août 2004, intitulée: «Le désendettement: une priorité pour Genève». Les lectrices/lecteurs intéressés peuvent la consulter en annexe.*) Depuis fin 2002, les taux ont baissé de plus en plus et l'Etat en a profité. Mais une gestion avec des emprunts à court terme peut avoir des effets pervers en cas de remontée des taux. D'où la nécessité d'avoir une stratégie à deux volets: profiter des taux bas, mais également couvrir les risques. L'objectif est donc clair: stabiliser la dette en mettant au moins 35% de la dette à l'abri d'un retournement des taux et être très actif sur les marchés. Il faut également tenir compte d'autres engagements de l'Etat tels que cautions, garanties, etc., qui représentent 5 milliards. M^{me} Brunschwig Graf précise que son département présente régulièrement au Grand Conseil un rapport sur la dette et sa gestion.

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

Elle passe la parole à M. Sella pour une présentation PowerPoint sur la gestion de la dette de l'Etat 2000-2004 et les perspectives 2005. (*Note du rapporteur: Pour de plus amples détails, la lectrice/le lecteur voudra bien consulter les deux documents annexés.*)

M. Sella précise que la gestion de la dette repose sur huit axes principaux:

- le profil des taux d'intérêt;
- le profil des liquidités;
- le taux moyen de la dette;
- la structure de la dette;
- le niveau des opérations;
- les ressources humaines;
- les outils de gestion;
- les marges et commissions.

Pour mesurer l'ampleur de la tâche, on peut comparer le montant de la dette à fin 2000 (9,4 milliards) à celui au 31 décembre 2004 (12,4 milliards). Afin de diversifier et rechercher le meilleur financement, le Département des finances s'adresse même à l'étranger. Les intérêts passifs à fin 2000 étaient de près de 381 millions à la suite de la baisse des taux et d'une gestion dynamique de la dette. Le tableau du profil des taux montre qu'à fin 2002 46,3% de la dette étaient couverts par des emprunts à taux variable et 53,7% à taux fixe, soit une situation à haut risque. A fin 2004, 35,3% étaient à taux variable, contre 64,7% à taux fixe. L'objectif 2005 est d'arriver à 30% à taux variable et 70% à taux fixe. En outre, jusqu'en 2002, l'Etat gérait ses liquidités et ses besoins de financement presque au jour le jour. Depuis lors, le Département des finances a mis en place des outils et méthodes d'anticipation y compris sur le profil des liquidités (voir tableau annexé) pour éviter une trop forte concentration des échéances à un moment donné. L'analyse du taux moyen de la dette montre qu'il était de 3,92% à fin 2000 comparé à 2,58% à fin 2004. Résultat: le Canton de Genève a la dette la plus haute de Suisse, mais le taux moyen le plus bas. Mis à part les outils de gestion, il faut aussi mentionner que le nombre d'opérations a sensiblement augmenté: 108 en 2002, 230 en 2003 et 174 en 2004, soit une gestion qu'on peut qualifier de dynamique et qui permet de réaliser des économies qui se chiffrent en millions par an. La stratégie a également évolué. Alors qu'elle était plutôt axée sur le court terme auparavant, depuis 2003 on a misé sur le moyen et le long terme. Actuellement, l'Etat poursuit l'objectif d'emprunter à taux fixe sur dix ans. Les produits dérivés n'ont pas été utilisés en 2003 ni en 2004, car jugés trop spéculatifs, hormis les swaps.

A une question du président sur la responsabilité au sein de l'Etat pour les emprunts contractés par ce dernier, M^{me} Brunschwig Graf répond que c'est la res-

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

ponsabilité de son département et qu'elle signe chaque emprunt. Le Département des finances dispose donc d'une certaine liberté de manœuvre que le Conseil d'Etat entérine chaque année par un vote.

Le président demande si le taux d'autofinancement de 60% à 70% est une norme ou du moins un objectif raisonnable pour une collectivité publique. M^{me} Brunschwigg Graf rappelle que, dès que ce taux est inférieur à 100%, on en subit les conséquences. Toutefois, il faut tenir compte du fait qu'un investissement représente un apport économique et qu'il peut se justifier de couvrir une partie de son financement par un emprunt. Il n'y a donc pas de règle absolue.

Un commissaire demande s'il serait possible de faire un «cash pooling» avec les communes. M^{me} Brunschwigg Graf répond que c'est possible, mais que cela impliquerait beaucoup de travail. Le même commissaire demande si l'Etat a eu recours aux «swaptions». M. Gaffner répond par la négative en raison des risques qu'engendre ce type de produits.

Le président demande s'il est judicieux de se fixer comme objectif un ratio entre la dette et le compte de fonctionnement. M^{me} Brunschwigg Graf répond que le seul critère valable est de nature pragmatique. Si la dette augmente, on sait qu'il faut s'alarmer, de même que si les taux augmentent. D'autre part, dès qu'il y a un écart entre les encaissements et les dépenses, il y a création d'endettement. Il faut donc être réactif et ne pas emprunter pour manger.

Une commissaire voudrait des précisions sur la fameuse lettre du mois de décembre du Département cantonal des finances, qui est attendue avec fébrilité par la Ville de Genève. Est-ce qu'avec le changement de système fiscal (postnummerando), il sera plus facile d'avoir des prévisions fiscales?

M^{me} Brunschwigg Graf répond qu'on ne fournit pas des informations aux communes uniquement en décembre, mais dès l'été, sur la base d'estimations qui sont ajustées en septembre et en décembre. D'autre part, il faut se souvenir que la Ville de Genève boucle son budget déjà à fin juin, alors que l'Etat fait le sien beaucoup plus tard. Quoi qu'il en soit, le Département des finances de l'Etat est au service des communes en tout temps. Il n'est donc pas indispensable d'attendre le mois de décembre.

Discussion

Le commissaire radical demande si le Parti socialiste entend maintenir sa motion telle quelle, la modifier ou la retirer, dans la mesure où sa teneur actuelle ne lui paraît pas pertinente. Il ajoute que l'audition des deux départements des

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

finances (municipal et cantonal) a été très satisfaisante et qu'il proposera, le cas échéant, des amendements visant à obtenir une information régulière sur les emprunts de la Ville de Genève.

Une commissaire socialiste salue également la qualité des exposés des deux départements et considère que la motion et les travaux de la commission se sont révélés très utiles. Elle voit toutefois une différence entre l'approche de l'Etat et celle de la Ville. L'Etat fixe un cadre politique beaucoup plus clair sur ce que les services doivent faire. On constate également que la Ville a recours aux produits dérivés, alors que tel n'est plus le cas à l'Etat. Elle aurait souhaité réentendre le département des finances de la Ville pour lui reposer des questions.

Une autre commissaire socialiste est d'avis qu'il faut garder les deux premières invites de la motion en les fusionnant pour montrer qu'on est attentif à ces questions.

Le commissaire radical souligne que le Conseil municipal doit recevoir plus d'informations sur la gestion de la dette, afin de conserver un certain contrôle. Il propose de supprimer la troisième invite et de fusionner les deux premières, mais en mettant l'accent sur une information régulière, en particulier sur les emprunts à taux fixe et variable ainsi que sur la durée des emprunts (à court, moyen et long terme) et en supprimant les jugements de valeur contenus dans la première invite.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) admet que, à la suite des auditions, la dernière invite est devenue inutile, mais il souhaite conserver les deux premières.

Un commissaire des Verts partage ce point de vue.

Le commissaire radical estime que, si on maintient les deux premières invites, il convient de mieux cerner leur contenu.

Un commissaire libéral se joint aux compliments sur la qualité des auditions des départements des finances. Il observe toutefois que les problèmes de l'Etat ne sont pas toujours les mêmes qu'à la Ville; la gestion de la dette doit donc s'adapter en fonction des données de l'un et de l'autre. Dans le passé, la Ville a privilégié une politique d'emprunt à taux variable. L'Etat a pris un chemin différent tout en reconnaissant que c'était une stratégie à risque. Il s'est révélé a posteriori que l'Etat a bien fait, mais il n'était pas possible de le savoir avant. Le choix d'une stratégie ne se résume pas à «faites au mieux avec le minimum de risque». Il lui paraît donc illusoire de donner des directives. La motion nous a permis de faire notre éducation en matière de gestion de la dette. Le seul objectif doit être d'obtenir des informations. Le groupe libéral soutiendra les amendements proposés par le commissaire radical.

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

Compte tenu des amendements suggérés par plusieurs commissaires, le président propose de reporter le vote à la prochaine séance en demandant à chacun d'apporter le texte précis des amendements proposés, ce qui permettra de les comparer et de voter en toute connaissance de cause. Cette proposition est acceptée par 13 oui contre 2 non.

Séance du 12 avril 2005*Vote*

Le président rappelle qu'il y avait plusieurs propositions d'amendements, mais qu'il n'en a reçu aucune par écrit.

Après discussion, il apparaît qu'il n'y a plus qu'une seule proposition d'amendement, à savoir de commencer la première invite par «poursuivre et développer une politique moderne et dynamique...», de continuer par «et l'informer par écrit...» et de supprimer la troisième invite.

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité moins une abstention (DC).

La motion M-515 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité moins une abstention (DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à poursuivre et développer une politique moderne et dynamique de gestion du portefeuille d'emprunts de la Ville de Genève qui permette de réduire le plus possible le service de la dette – sans toutefois prendre des risques inconsidérés – et d'exploiter réellement la bonne réputation de la Ville sur les marchés financiers, et à l'informer par écrit de ses décisions concernant les proportions suivantes: emprunts à taux fixe/à taux variable, emprunts à court terme/à moyen terme/à long terme.

Annexes mentionnées

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

M. Pierre Losio, président de la commission des finances (Ve). Cette motion, qui n'avait pas eu l'heur de plaire au conseiller administratif chargé du département des finances, celui-ci ayant été un peu froissé par certains considérants, a donné lieu à un des débats les plus intéressants que nous ayons eus en commission l'année dernière, de par la qualité des auditions et, notamment, des explications des représentants de l'Etat et des services de la Ville de Genève. Cela a vraiment été un objet particulièrement intéressant et nous avons appris une foule de choses sur la façon dont est gérée cette dette dont on parle abondamment.

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogini, vice-président.)

M. André Kaplun, rapporteur (L). Je dirai quelques mots pour situer le débat. Je ne sais pas si l'auteur principal de cette motion souhaitait à l'époque faire un scoop sur la gestion de la Ville de Genève. Si telle était son intention, il faut bien reconnaître qu'il n'y a pas eu de découverte extraordinaire ni de coup d'éclat, d'autant que cette motion – je le rappelle pour ceux qui siégeaient déjà dans ce Conseil à l'époque – avait été abordée un jour funeste, le 11 septembre 2001, alors que nous siégeions exceptionnellement dans une autre salle.

Pour revenir au débat que nous avons eu en commission et qui a été, comme l'a rappelé M. Losio, d'un certain intérêt, je laisserai de côté la question de la distinction entre les emprunts publics et les emprunts privés – qui, en ce qui concerne les premiers, sont certes intéressants dans la mesure où on peut différencier les créanciers, mais qui entraînent des frais considérables – et je me concentrerai sur les emprunts privés. Nous le savons tous, la distinction essentielle en matière d'emprunts privés se situe entre les emprunts à taux fixe et les emprunts à taux variable, entre les emprunts de courte durée et les emprunts de longue durée. Les emprunts à taux fixe et de longue durée sont le fait d'une gestion conservatrice, sécurisée, sans risque. Au contraire, celle qui consiste à opter plutôt pour des emprunts de courte durée et à taux variable comporte un certain nombre de risques.

Il est clair qu'a posteriori, après quelques années, il est possible de dire, vu l'expérience, vu le recul, que ceux qui avaient fait comme ceci ou comme cela avaient raison et que les autres avaient tort. Mais l'ennui, c'est qu'on doit décider quels emprunts il convient de faire avant même de savoir comment vont évoluer les marchés. Nous avons vu, durant les travaux que nous avons menés en commission, que l'Etat avait opté pour une politique de taux variables et d'emprunts à court terme et que cette politique, il faut l'admettre, lui avait souri. Mais cela, on ne le sait qu'après, Mesdames et Messieurs, on ne le sait pas au moment où on prend la décision. La Ville, elle, a choisi l'approche opposée et a opté pour une

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

politique sans risque consistant à souscrire des emprunts à taux fixe et de longue durée. Au niveau des montants que cela nous a coûté en termes de service de la dette, cela s'est effectivement révélé être un choix bien moins favorable que celui qu'avait fait l'Etat.

Cela dit, maintenant que les années ont passé, il est intéressant de constater que l'Etat est aujourd'hui en train d'inverser la tendance et de revenir en arrière par rapport à la politique qu'il avait suivie. Il est en train d'augmenter de manière assez considérable les emprunts à long terme et surtout les emprunts à taux fixe, alors que la Ville, elle, fait un peu la politique inverse de celle qu'elle avait suivie dans les années 2000 à 2004 et opte pour une gestion comportant une certaine dose de risques, en augmentant la proportion d'emprunts à taux variable et à court terme.

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas allonger les débats, car je crois que chacun a compris de quoi il retourne. Les deux positions, aussi bien celle de l'Etat que celle de la Ville, peuvent se défendre. Le problème est qu'on ne sait que plus tard, au fil des années, si on a fait juste ou faux. Les motionnaires considéraient qu'il valait la peine de se demander si la Ville avait géré sa dette de manière appropriée. En l'occurrence, comme je l'ai expliqué, il s'agit de savoir si on veut prendre des risques ou non. La Ville a décidé qu'elle ne voulait pas en prendre, l'Etat, au contraire, en a pris, et tant mieux pour lui puisqu'il s'est avéré que les taux ont chuté de manière drastique. Mais on aurait pu se trouver dans une situation tout à fait différente et devoir constater aujourd'hui que l'Etat avait fait tout faux.

En définitive, la commission s'est prononcée sur le projet de motion amendée que vous avez en page 10 du rapport. Sans vouloir déformer ce projet de motion amendée, je dirai que l'élément essentiel que nous pouvons retirer des travaux de la commission et de sa conclusion, c'est l'amélioration de la communication. La commission des finances a demandé au département des finances d'améliorer la communication en nous tenant plus au courant de ce que la Ville fait en matière de gestion de la dette. Certes, le département nous a rappelé qu'une fois par an, dans le budget qui nous est soumis, il nous dit ce qu'il en est des emprunts. Mais cette motion va dans le bon sens, puisqu'elle incite le Conseil administratif et le département des finances en particulier à améliorer la communication avec le Conseil municipal. A cet égard, c'est une conclusion positive, que je vous propose de voter.

Premier débat

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je voudrais tout d'abord remercier MM. Losio et Kaplun pour leurs propos très complets. Dans son intervention

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

très circonstanciée, M. Kaplun a décrit parfaitement la problématique de la gestion de la dette. Monsieur Kaplun, vous avez expliqué exactement la différence qui existe entre la Ville et l'Etat de Genève.

L'Etat de Genève qui, pendant longtemps, avait choisi de variabiliser ses taux d'intérêts négatifs et donc sa dette, a actuellement changé de politique et fait plutôt des emprunts à taux fixe. Il est vrai qu'il est facile de juger après coup et qu'après coup on est toujours plus intelligent qu'avant! Ces dernières années, les taux sont descendus à des niveaux qu'on n'aurait jamais imaginés: 1%, voire moins, pour le taux Libor, et quelques points de base supplémentaires sont évidemment des conditions tout à fait exceptionnelles, extraordinaires, qui heureusement continuent à perdurer. D'ailleurs, dans la gestion de la dette pour les années à venir, nous tablons encore sur des taux d'intérêt bas, conformément aux prévisions des banques et instituts financiers, y compris la FED américaine ou la Banque centrale européenne.

Dans ce domaine, il est important pour les collectivités publiques d'être présentes sur les marchés et cela a été le cas de la Ville. C'est à ce titre-là que nous avons été un émetteur d'emprunts publics, contrairement à l'Etat, qui maintenant s'y met parce qu'il a des besoins de financement autrement plus importants que la Ville. Si on veut avoir un certain succès en matière d'emprunts, il faut exister sur les marchés et c'est la raison pour laquelle la politique du Canton a changé.

Depuis le dépôt de cette motion, les choses ont évolué et il est possible maintenant d'utiliser des produits dérivés, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je ne veux pas entrer dans des détails trop techniques et un peu abscons en vous parlant de swaps, de swaptions et autres produits dérivés, car ce serait ingrat. Mais je peux vous dire que, ce matin, nous avons renouvelé un emprunt de 50 millions, pour lequel nous avons fait des appels d'offres au niveau européen, puisque nous avons décidé depuis quelques années de travailler non seulement avec des banques locales ou suisses, mais également avec des banques étrangères. Pour cet emprunt que nous avons donc passé avec une banque française, nous avons obtenu le taux Libor, qui était ce matin à 1% et quelques, plus 12 points de bases. Vous voyez que, pour un petit emprunt de 50 millions, nous avons choisi de faire un emprunt privé – en traitant avec le Groupe Tradition qui relaie l'emprunt auprès d'une banque française - et d'aller ainsi dans le sens d'une variabilisation.

Mesdames et Messieurs, si vous êtes toujours intéressés par ces techniques financières, mon département et la direction des finances continueront à vous informer, à organiser des séminaires, ou en tout cas à donner des informations au Conseil municipal. Si vous le souhaitez, c'est bien volontiers que d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine nous vous reparlerons de ces techniques.

Motion: pour une gestion moderne et dynamique de la dette

J'ai des contacts assez fréquents avec les banques et je voudrais encore relever que d'autres outils sont apparus, pour de plus longues périodes. Ainsi, on peut dorénavant emprunter sur trente, quarante, voire cinquante ans, à des taux extrêmement intéressants. Ces outils pourraient être utilisés dans le cadre d'investissements importants comme la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). C'est une grosse affaire, pour laquelle les collectivités publiques vont devoir déboursier plusieurs centaines de millions, et ces emprunts à très long terme et à des taux vraiment intéressants pourraient être une solution. J'espère qu'un membre du Conseil d'Etat ou de la commission des finances du Grand Conseil m'entend en ce moment... Je suis en train de collecter les informations et je proposerai ces outils prochainement au Conseil administratif, parce que nous faisons aussi des investissements de longue durée. Pour les investissements liés aux voies de tram par exemple, pour de grosses infrastructures à amortir sur trente, quarante ou cinquante ans, nous pouvons trouver des solutions différentes. Nous sommes perpétuellement en veille pour collecter des informations et je crois pouvoir dire que la direction des finances fait bien son travail à cet égard.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous prenons bonne note de la volonté de transparence et d'information de votre département. Je donne la parole à M. Metzger.

M. David Metzger (S). Merci, Monsieur le président. Je m'exprimerai au nom de l'Alternative. Nous sommes satisfaits du travail effectué en commission sur cette motion. En effet, grâce à celle-ci, nous avons obtenu une présentation détaillée de la politique de gestion de la dette en Ville de Genève. Nous avons également eu l'occasion d'auditionner les services compétents du Canton sur la gestion de sa dette. Ainsi, nous avons pu comparer. Je ne reviendrai pas sur les éléments techniques déjà évoqués par mes préopinants.

L'objectif principal qui ressort de cette motion, à présent, est que le Conseil municipal soit informé régulièrement et précisément sur la politique définie par le département des finances en matière de gestion de la dette. Lors de l'étude du budget et des comptes, nous voulons être informés précisément, afin de pouvoir émettre des suggestions ou des remarques. Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons d'accepter cette motion.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité (48 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à poursuivre et développer une politique moderne et dynamique de gestion du portefeuille d'emprunts de la Ville de Genève qui permette de réduire le plus possible le service de la dette – sans toutefois prendre des risques inconsidérés – et d'exploiter réellement la bonne réputation de la Ville sur les marchés financiers, et à l'informer par écrit de ses décisions concernant les proportions suivantes: emprunts à taux fixe/à taux variable, emprunts à court terme/à moyen terme/à long terme.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le rétablissement d'un passage piéton devant l'école de la rue de Zurich» (P-133 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Nicole Bobillier.

La pétition P-133 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 16 février 2005.

Sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, la commission a examiné cette pétition lors de sa séance du 2 mai 2005.

M^{me} Olivia Di Lonardo a assuré la prise de notes de séance; qu'elle en soit remerciée.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 4905.

Préambule

Quelques explications sont nécessaires pour comprendre la brièveté du présent rapport.

En effet, en novembre 2004, sous l'impulsion de l'Association des parents d'élèves des Pâquis et des enseignants, une pétition a circulé dans le quartier des Pâquis.

Elle demandait le rétablissement d'un passage piéton devant l'entrée principale de l'école de la rue de Zurich.

La récolte de signatures se faisait jusqu'au 15 janvier 2005.

Le 6 janvier 2005, une lettre était adressée à M. le conseiller administratif Manuel Tornare, de la part des enseignants de l'école de la rue de Zurich (cf. annexe).

Le 18 janvier 2005, la présente pétition était envoyée, avec une lettre d'accompagnement à M. le conseiller administratif Christian Ferrazino (cf. annexe).

Le 26 janvier 2005, les services de M. Christian Ferrazino, pour des raisons de compétence, transmettaient le dossier à M. Gérard Deshusses, président du Conseil municipal (cf. annexe).

La pétition était renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions, lors de sa séance du 16 février 2005.

Motifs de la pétition

Cette pétition est arrivée devant le Conseil municipal munie de 400 signatures.

Dans leur courrier du 18 janvier 2005, les pétitionnaires remercient M. Christian Ferrazino d'avoir maintenu les patrouilleuses scolaires dans ce quartier.

Néanmoins, à cette époque, demeurent un certain nombre de problèmes:

- la vitesse en zone 20 km/h n'est pas respectée;
- les blocs disposés à la rue de Berne, même remplissant leur fonction, poussent les véhicules à rouler sur le trottoir qui servait aux piétons auparavant; ceux-ci ne jouissent donc plus du passage;
- l'élargissement excessif de la chaussée induit le parcage sauvage;
- plus de patrouilleuse, ni de passage pour piétons devant l'entrée principale de

l'école de la rue de Zurich;

- aucun marquage n'indique l'école;
- la signalisation est défectueuse.

Vous trouverez les détails dans le courrier annexé.

Séance du 2 mai 2005

Le président de la commission des pétitions, M. Jean-Charles Rielle, rend compte des démarches entreprises dans le but d'auditionner les pétitionnaires.

Lors d'une conversation téléphonique avec une des répondantes de ceux-ci, il lui est répondu, en leurs noms, qu'ayant obtenu satisfaction auprès du Conseil administratif, il est inutile de venir devant la commission.

Le président a, alors, demandé formellement si les pétitionnaires étaient prêts à retirer ou classer leur pétition. Il lui a été répondu, tout aussi formellement, que oui.

Un commissaire veut bien comprendre que l'objet de cette pétition soit devenu caduc, mais s'agit-il d'un retrait ou d'un classement? Ce qui n'est pas la même chose.

En lisant le règlement de notre Conseil concernant les pétitions, l'article 75 dit:

«La commission peut:

- a) proposer la transformation de la pétition en projet d'arrêté, motion ou résolution;
- b) proposer le renvoi au Conseil administratif, avec des recommandations, ou à une autorité compétente en priant cette dernière d'informer le Conseil municipal de la suite donnée à cette pétition;
- c) conclure au classement.»

En toute logique, seuls les pétitionnaires ont le droit de retirer leur pétition.

Etant donné que ceux-ci semblent avoir obtenu gain de cause, le classement s'impose à la commission.

Le classement de la pétition P-133 est donc accepté par 11 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 R, 1 T) et 4 abstentions (3 L, 1 DC).

Proposition: catalogage des collections iconographiques de la BPU

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteure (S). Mesdames et Messieurs, comme vous l'aurez constaté, le parcours de cette pétition est pour le moins atypique. Pour des raisons diverses et variées, ce parcours a été long et sinueux. Une lettre a tout d'abord été envoyée à M. Tornare le 6 janvier 2005. Puis, une pétition a été envoyée à M. Ferrazino le 18 janvier 2005. Le 26 janvier, les services municipaux, pour des raisons de compétences, ont transmis ce dossier au président du Conseil municipal, alors M. Gérard Deshusses. Enfin, le Conseil municipal, le 16 février, l'a envoyée à la commission des pétitions. Mais son parcours n'était pas terminé! Là encore, pour des raisons diverses et variées, cet objet a été mis à l'ordre du jour de notre commission le 2 mai 2005 seulement. Vous imaginez bien qu'entre le 18 janvier et le 2 mai les pétitionnaires ne sont pas restés inactifs et qu'ils ont continué à se mobiliser pour obtenir satisfaction. Et comme ils avaient obtenu satisfaction en dehors de notre Conseil et de notre commission, ils n'ont pas considéré utile de se déplacer, malgré notre demande, pour être auditionnés. Dès lors, les commissaires n'avaient plus qu'à classer cet objet, ce qu'ils ont fait. Ce soir, M. le conseiller administratif Christian Ferrazino pourrait-il nous donner quelques détails sur la résolution de ce dossier?

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (59 oui).

8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 février 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 500 000 francs destiné à la numérisation, au catalogage et à la conservation des collections du département iconographique de la Bibliothèque publique et universitaire (PR-334 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Florence Kraft-Babel.

L'objet, présenté lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2004, a été renvoyé pour examen à la commission des arts et de la culture. Sous la conduite de M. Damien Sidler, président ad intérim de la commission en remplacement de

¹ «Mémorial 161^e année»: Proposition, 4778.

M^{me} M. Contat Hickel, celle-ci s'est rendue à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) le 2 septembre 2004 et a entendu M. Jacquesson, directeur, accompagné de M. Giroud, directeur adjoint, ainsi que M. Drahusak, directeur du département des affaires culturelles.

Présentation de la proposition

La présentation de la proposition dans les locaux du fichier central de la BPU, le 2 septembre 2004, s'est déroulée en deux temps.

Tout d'abord, il a été procédé à un rappel de la tâche importante et essentielle que représente aujourd'hui pour la BPU, autant que pour ses utilisateurs, la rétroconversion des anciens fichiers.

Explication sémantique: rétroconversion signifie mise en ordinateur des anciens catalogues d'une bibliothèque.

Il est rappelé que:

- la période à couvrir va de 1562, date de la création de la bibliothèque, à 1984, date de l'introduction de l'informatique;
- les critères de catalogage sont prioritairement l'ordre alphabétique;
- il est procédé parallèlement à des catalogages selon les matières, la topographie, les noms de personnes, etc.;
- les fiches manuscrites souvent annotées, raturées et corrigées nécessitent une attention particulière de la part de la personne qui doit saisir les données en vue du catalogage informatique;
- la BPU travaille en réseau romand, soit avec le RERO (3,5 millions de titres qui représentent 6 millions de volumes).

L'opération «informatisation des bibliothèques» ayant été lancée par Lausanne voici vingt ans, nous bénéficions d'une saisie moins coûteuse. En effet, la première saisie est plus délicate que les suivantes et, arrivant ensuite, nous sommes largement bénéficiaires du travail accompli par nos voisins et pouvons nous contenter, à maintes reprises, de simples reports de données.

Globalement, grâce à l'évolution de l'informatisation de nos bibliothèques, le public a accès à toutes les tranches de fichiers reconverties soit au travers des écrans disposés dans la salle du catalogue, soit à partir des salles équipées d'autres bibliothèques de la Ville, soit directement par internet. Aujourd'hui, il est possible de commander des ouvrages en ligne depuis les salles de catalogue et depuis son domicile.

Première discussion

Suite à la première partie de cet exposé, la discussion est ouverte.

Un commissaire socialiste souhaite connaître le nombre de postes ainsi que le temps prévu pour traiter l'ensemble des fiches.

M. Jacquesson répond qu'il ne peut prévoir ni l'un ni l'autre. Une variable inconnue est la découverte du recoupement de certaines fiches. Il y a quelques années, le taux était de 40%, aujourd'hui on compte plutôt avec 60%.

M. Giroud ajoute que, concernant l'intérêt des lecteurs, les livres récents intéressent plus de lecteurs que les livres anciens ou très anciens.

Une commissaire libérale s'inquiète du choix fait par la BPU de reconvertir les fichiers par ordre chronologique inverse. Est-ce que le marché du livre récent n'est pas ainsi cassé?

M. Jacquesson répond que non, dans la mesure où ces livres, bien que récents, sont souvent, en raison de leurs spécificités, fort coûteux et que les étudiants intéressés ne pourraient pas se les acheter. Ce choix est dans l'intérêt des étudiants. D'autre part, lorsque la BPU achète un ouvrage, elle est attentive à passer d'abord par une librairie genevoise.

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait savoir si la BPU possède plusieurs exemplaires d'un même ouvrage lorsque celui-ci est très demandé.

M. Jacquesson répond que cela n'est pas la pratique courante, à l'exception de certains ouvrages sur l'histoire de Genève.

Suite de la présentation de la proposition

Explication sémantique: CIG = Centre d'iconographie genevoise, regroupant les collections de la BPU et du Musée d'art et d'histoire (MAH) (collections du Vieux Genève).

Caractéristiques: le CIG comporte des pièces regroupées pour leur intérêt historique et documentaire. Les pièces des collections sont pour la plupart remarquables pour leur rareté ou la renommée de leurs auteurs (cf. présentation de la proposition). Pour cette raison, il semble impératif de les mettre à la disposition d'un vaste public.

Contenus:

- cartographie;
- portraits de Genevois ou de personnalités en lien avec l'histoire de Genève.

Proposition: catalogage des collections iconographiques de la BPU

Domaines d'excellence:

- raretés (cartes de Villard, plan Micheli du Crest, etc.);
- Calvin, Rousseau, le Léman, etc.

En outre, plus de 550 ouvrages contiennent des documents complétant la collection de manière souvent hétéroclite.

En résumé: environ 15 000 vues, 1000 cartes et plans, 20 000 portraits, 55 000 images diverses tirées de recueils et environ 600 tableaux et objets, soit un total de plus de 75 000 objets à saisir.

Importance de la numérisation

Concernant les documents iconographiques, il est à relever que, plus que tout autre, ceux-ci sont fragiles et soumis à la dégradation du temps. Ils souffrent des manipulations, le papier jaunit, le dessin pâlit. Compte tenu de la valeur des pièces, le souci de la BPU est de favoriser leur conservation sans pour autant en réduire l'accessibilité. La numérisation fait partie de cette politique de conservation, dans la mesure où la consultation ne passera plus nécessairement par le document original.

A noter que le fonds est consulté de manière croissante par des chercheurs universitaires, des privés, des enseignants et des étudiants.

Opérations liées à la numérisation

Trois opérations sont nécessaires à l'accomplissement du travail de numérisation iconographique:

1. le reconditionnement. But principal: conservation à très long terme passant par l'élimination de tout support en papier acide, la création de supports tels que cartables et chemises en vue de la protection des documents fragiles;
2. la numérisation;
3. le catalogage dans la base de données Musinfo.

Objectifs liés à la numérisation

Création d'une vaste banque d'images sur Genève, accessible facilement, largement et sans dommages sur l'original.

Mise en œuvre

La BPU commencera le chantier par la numérisation des cartes et des plans, ces documents étant les plus sollicités.

Proposition: catalogue des collections iconographiques de la BPU

Équipement

Le département iconographique de la BPU est équipé d'un poste de travail multimédia permettant la numérisation de documents jusqu'à la taille A/3. La numérisation de documents plus grands sera à envisager ultérieurement, par exemple en lien avec d'autres institutions dont l'équipement est encore plus performant.

Ressources nécessaires

	Fr.
<u>Personnel</u>	400 000
Photographe-scanner (33 mois)	
Bibliothécaire-documentaliste (32 mois)	
Restaurateur et aide-bibliothécaire (9 mois) engagés sous contrat de durée déterminée	
<u>Restauration et reconditionnement de documents fragiles</u>	
confiés en raison de leur spécificité à des mandataires extérieurs	50 000
<u>Matériel</u>	
scanners	<u>50 000</u>
Total pour un chantier de 4 ans	500 000

Délai des travaux

Le début des travaux est prévu dès l'obtention du crédit et après l'échéance du délai référendaire.

Référence au plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet ne figure pas dans le 20^e PFQ présenté au Conseil municipal le 1^{er} octobre 2001.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de cinq annuités, se montera à 110 200 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et le service bénéficiaire sont la BPU.

Seconde discussion

Après la seconde partie de l'exposé, la discussion se poursuit.

Une commissaire radicale a entendu dire que les données numérisées n'étaient pas nécessairement stables et qu'elles se détérioraient au fil du temps. Qu'en est-il?

M. Jacquesson répond qu'il craint en effet que les normes changent et qu'ils ne puissent lire les documents d'ici à quelque temps, qu'ils devront à nouveau les reformater.

Elle demande également si les données sont actuellement stockées sur disque dur.

M. Jacquesson répond qu'elles sont stockées sur plusieurs supports: sur disque dur, sur bande magnétique copiée par la DSI. Des CD-Roms spéciaux sont également utilisés.

Un commissaire socialiste rappelle que la motion M-433 demandait la vision globale du plan de rétroconversion. Qu'en est-il?

M. Drahusak répond que le document demandé est actuellement en préparation.

Un commissaire démocrate-chrétien s'étonne de ce que cette demande ne figure pas au 20^e PFQ.

M. Drahusak répond que celui-ci a été remplacé ou complété par le plan financier d'investissement sur douze ans.

Discussion et vote de la commission

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera ce crédit en raison de la clarté de l'exposé de M. Jacquesson et de l'urgence des travaux.

Le groupe socialiste remercie les collaborateurs du département des affaires culturelles pour leur utile présentation. Il rappelle qu'il attend le document demandé depuis de nombreux mois sur la vision globale de la rétroconversion des bibliothèques municipales.

Les Verts, attachés à l'histoire de la Ville et conscients de la nécessité de ce travail, voteront le crédit.

Le groupe radical attend aussi le document sur la vision globale, il votera néanmoins ce crédit supplémentaire.

Proposition: catalogage des collections iconographiques de la BPU

Les libéraux pourraient s'abstenir.

Le Parti du travail remercie la direction de la BPU pour sa présentation et votera cette proposition. Il attend aussi le document de vision globale à long terme.

Le groupe démocrate-chrétien votera cette proposition, étant remarqué que le coût, étalé sur cinq ans, est raisonnable.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est favorable à cette proposition, compte tenu de la nécessité de conserver et de protéger les documents iconographiques.

Le président met au vote la proposition PR-334, elle est acceptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Je voudrais expliquer en deux mots pourquoi notre groupe votera cette proposition. Pour nous, l'aspect important est le fait que de nombreux citoyens, sans se déplacer, pourront dorénavant consulter depuis chez eux, via internet, tous les documents qui seront rétroconvertis. De plus, après ses travaux, la commission des arts et de la culture a accepté cette proposition PR-334 à l'unanimité. C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à voter ce crédit de 500 000 francs sans plus tarder.

M. David Metzger (S). Le Parti socialiste votera ce crédit destiné à la numérisation, au catalogage et à la conservation des collections de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Cependant, nous tenons à faire quelques remarques.

Tout d'abord, nous regrettons que ce crédit ait été demandé sous la forme d'un crédit extraordinaire et non pas sous la forme d'un crédit normal, entrant dans l'enveloppe des investissements prévus. Ensuite, nous émettons des réserves en ce qui concerne la rétroconversion. En effet, malgré la motion M-433 que nous avons déposée pour connaître la politique suivie en la matière par le Conseil administratif et malgré une réponse riche en éléments financiers, nous ne savons toujours pas, en l'état, quelle politique va être menée dans ce domaine. Va-t-on dépenser les 35 millions prévus, sur quelle durée? Nous voulons avoir une vue d'ensemble du point de vue politique, et non pas seulement du point de vue financier.

Proposition: catalogage des collections iconographiques de la BPU

Enfin, en ce qui concerne les investissements de rétroconversion pour la BPU, nous aimerions que les coûts, comme nous l'avons déjà réclamé à maintes reprises, soient partagés avec les institutions qui en bénéficient, notamment l'Université et donc le Canton.

Ces réserves étant faites, le Parti socialiste votera ce crédit.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral est évidemment attaché aux bibliothèques et à la rétroconversion des fichiers. Il est certain que, dans nos bibliothèques, les livres ne sont accessibles que dans la mesure où ils sont correctement répertoriés dans un fichier largement diffusé. Cela dit, le Conseil municipal s'est montré depuis des mois extrêmement prudent sur la démarche entreprise par le Conseil administratif à l'égard de cette rétroconversion. Le Conseil municipal a ainsi voté à une large majorité une motion demandant au Conseil administratif de chiffrer le montant total du processus de rétroconversion, sachant que celui-ci va durer dix ans au moins, vingt ans probablement.

Nous, groupe libéral, refuserons ce soir cette proposition. Mais qu'on nous comprenne bien: il ne s'agit pas de dire non à la rétroconversion. Ce que nous voulons, c'est que le Conseil administratif nous présente un crédit pour la totalité de la rétroconversion, crédit que va être dépensé sur vingt ans. Le sens de notre refus, c'est que nous ne voulons pas d'un processus qui risque de s'interrompre. Nous ne voulons pas que dans trois ans, finances municipales obligent, nous nous trouvions avec des fichiers électroniques pour une partie des collections – 30, 40 ou 50%, peu importe – le reste étant encore sur des fichiers physiques qui disparaîtraient dans les oubliettes et dont plus personne ne connaîtrait le mode d'emploi. Nous devons nous engager, en une seule fois, à assurer la totalité de la rétroconversion. Si le Conseil municipal n'est pas d'accord, ou si le Conseil administratif estime qu'il n'en a pas les moyens et s'il ne veut pas faire cette proposition, il faut alors interrompre la démarche et persister à mettre en valeur les fichiers physiques. C'est aussi possible. On a travaillé pendant quelques centaines d'années, voire des millénaires, sur la base de fichiers physiques, on peut encore continuer comme cela.

Pour notre part, nous n'allons pas voter élément par élément, avec la menace qu'un jour une majorité ici ou des circonstances là interrompent le processus. Messieurs les conseillers administratifs, faites-nous une proposition globale pour la totalité de la rétroconversion; nous l'examinerons attentivement et nous la voterons certainement. Mais en l'état, cette fois-ci, nous refuserons la proposition PR-334, malgré notre attachement aux bibliothèques et aux fichiers des bibliothèques.

Proposition: catalogage des collections iconographiques de la BPU

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, en matière d'informatisation des bibliothèques, la technique évolue vite. Nous constatons, à travers cette proposition, que la BPU a pu profiter de ce qui se passait ailleurs et notamment, comme vous avez pu le voir dans le rapport, de l'expérience lausannoise. Par conséquent, faut-il prévoir des budgets sur vingt ans? C'est une vaste question. Quant à nous, groupe démocrate-chrétien, nous nous contenterons de la proposition qui nous est faite, qui est réfléchie, pondérée, puisqu'elle prévoit un étalement du chantier sur quatre ans. Si nous devons réajuster le tir après ces quatre ans, nous le ferons en connaissance de cause. C'est pourquoi nous accepterons cette proposition et nous vous demandons d'en faire de même.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 48 oui contre 10 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 500 000 francs destiné à la numérisation, au catalogage et à la conservation de collections du département iconographique de la Bibliothèque publique et universitaire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la réalisation du projet, soit de 2007 à 2011.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 961 000 francs pour le réaménagement de la rue de la Corraterie (PR-336 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Louis Fazio.

La commission s'est réunie à trois reprises, sous la présidence de M. Christian Zaugg puis de M. Alain Marquet, à savoir les 21 avril, 1^{er} septembre et 20 octobre 2004.

Le rapporteur remercie chaleureusement M^{me} Ursi Frey pour l'excellence de ses notes.

Description des travaux

Les travaux prévus dans le périmètre de la rue de la Corraterie sont de quatre ordres:

- travaux d'aménagement des surfaces;
- construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif;
- raccordement des collecteurs privés au réseau d'assainissement public;
- déplacement et changement des voies de tram.

Durée des travaux: quinze mois environ.

Séance du 21 avril 2004

Audition de M^{me} Roulet Mariani, ingénieure, de M. Cotting, ingénieur, de M. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, de M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. Zoller, chef du Service d'entretien du domaine public

M. Gfeller présente les plans et explique que l'origine du projet est due à des raisons techniques (rénovation des voies du tram) et à l'organisation de la circula-

¹ «Mémorial 161^e année»: Proposition, 5167.

tion dans le secteur. Selon le plan Circulation 2000, les rues de la Corraterie et du Rhône sont des rues marchandes avec priorité pour les transports publics.

Le site du tram doit être élargi et centré pour privilégier la circulation des piétons (trottoirs confortables). Les plantations seront respectées et un trottoir traversant sera aménagé à la hauteur du Musée Rath et de la Treille.

Le stationnement sera transformé en places pour les livraisons et les personnes handicapées et en une petite desserte, suite à l'accord intervenu entre les services concernés et une concertation avec divers partenaires.

Une autorisation a été délivrée et M. Gfeller espère qu'aucun recours ne sera déposé contre ce projet.

M. Zoller explique qu'il faut reprendre toute la chaussée et assainir les collecteurs ainsi que les raccords au réseau. Une voie du tram au moins doit restée ouverte pendant le chantier ainsi que l'accès aux véhicules de livraisons et aux véhicules de secours. Le chantier se fera en cinq étapes, sur dix-huit mois.

Un commissaire demande quand ont été entrepris les derniers travaux de tous les services et ce qu'il en est de la circulation (et du stationnement) des vélos et des conséquences pour le croisement des bus ainsi que du report du trafic de la rue de la Croix-Rouge vers la rue de Candolle.

M. Zoller répond qu'aucune intervention n'a eu lieu de la part des TPG depuis vingt ans. Les Services industriels de Genève ont été coordonnés et interviendront pour renouveler les canalisations et les collecteurs. Les travaux ont été mis en soumission en 2002. Les prix indiqués dans la demande de crédit correspondent aux soumissions les moins disantes.

M. Gfeller précise que la circulation des deux-roues dans le sens descendant est incluse jusqu'à la place de la Fusterie. Dans l'autre sens, la situation est différente. Pour le stationnement des deux-roues, il faut prendre en compte l'ensemble dans le haut de la rue. Quant au déplacement de la circulation, la rue de la Croix-Rouge est le seul lieu permettant une régulation.

Un commissaire demande ce qu'il en est du report du trafic vers l'Université.

M. Ruffieux dit que ce report est attendu. Le trafic doit diminuer sur la rue de la Croix-Rouge.

Un commissaire demande pourquoi le chantier dure aussi longtemps.

M. Zoller répond que l'arrachage des voies se fera en 3 x 8 heures. Les travaux de génie civil atteignent plusieurs millions de francs et ne pourront pas se faire en une seule fois. De plus, il faut maintenir une voie de tram ainsi que

l'accès aux commerces pendant toute la durée du chantier. Le phasage des chantiers figure dans la demande de crédit. Vu l'importance du chantier, il n'est pas possible d'aller plus vite.

Un commissaire se demande si l'on n'est pas un peu trop large, à Genève, avec les habitants et commerçants (maintien de l'accès durant toute la durée du chantier).

M. Zoller répond que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) émet des règlements qu'il faut respecter.

Une commissaire demande si le mobilier urbain restera sur place.

M. Ruffieux fait état d'un échange de courrier avec la banque Lombard Odier. Cette banque dispose de places privées de stationnement. Il faut donc en maintenir l'accès. Quatre nouveaux arbres seront plantés à la place des bacs.

Une commissaire voit qu'il est question de bornes et d'abribus et demande plus de détails.

M. Ruffieux répond que l'abribus se trouvera en bas de la Treille, à la rue de la Croix-Rouge.

Il sera remplacé et placé à cet endroit pour éviter un affichage lumineux par la SGA. Si l'abribus était retiré, la SGA se plaindrait.

Une commissaire demande si les taxis et livraisons ne retarderont pas les trams, puis que les véhicules circuleront sur les voies des trams.

M. Gfeller répond que le trafic est fluide et que les TPG ont donné des consignes aux conducteurs par rapport au trafic résiduel. On pense que cela fonctionnera également dans le futur.

Une commissaire demande pourquoi il a été opté pour le système de mise en séparatif pour les canalisations dans ce quartier.

M. Zoller répond que le nouveau plan n'était pas d'actualité à l'époque des soumissions. S'il faut faire de l'unitaire, cela se fera. L'économie serait d'environ 15%.

Un commissaire souligne qu'il y a de gros problèmes avec les vélos dans différents secteurs. Le tram et le vélo ne sont pas compatibles et on le sait. Il aimerait savoir pourquoi on n'a pas prévu deux cheminements pour les cyclistes, en descendant et en montant en site propre, ou un aménagement comme à l'avenue Henri-Dunant.

M. Gfeller répond que l'on ne peut pas comparer l'avenue Henri-Dunant à la rue de la Corraterie, le régime des rues n'étant pas le même. Pour l'avenue Henri-Dunant, le choix a été fait d'utiliser la plaine de Plainpalais. La situation de la rue

de la Corraterie est la même que dans les Rues-Basses, c'est-à-dire une interdiction générale de circuler. Les cyclistes et les TPG ne se sont pas plaints de la circulation des vélos et des trams. Les plaintes émanent des piétons. La mission de l'Office des transports et de la circulation (OTC) est de trouver des solutions légales et cela a été fait: la descente par la rue de la Corraterie et la montée par la rue Diday.

Un commissaire aimerait savoir si l'on a retrouvé les dalles roses prévues pour la place du Molard et, si oui, s'il est possible de les utiliser à la rue de la Corraterie.

M. Ruffieux répond que ces dalles se trouvent dans un dépôt de la Voirie. Elles servent en cas de remplacement dans les Rues-Basses. Il rappelle que le bouclage du crédit d'aménagement de la surface a été accepté par le Conseil municipal.

Une commissaire voit qu'il figure aussi un projet d'embellissement de la rue dans la proposition et elle aimerait savoir s'il a été discuté avec les intéressés.

M. Gfeller dit qu'il s'agit d'un aménagement modeste. Il y aura, dans la partie basse, des réverbères comme il en existait dans l'ancien temps, pour accompagner la ligne des immeubles, et des douilles entre les réverbères pour y installer des drapeaux où des illuminations à l'occasion des fêtes de Noël.

Une commissaire a vu que la mise en système unitaire des collecteurs permettrait d'économiser environ 900 000 francs. Il demande si cela poserait un problème de le faire.

M. Zoller répond que cela n'a pas été étudié à ce jour et que, aujourd'hui, le système unitaire ne serait pas légal.

Une commissaire demande quel revêtement est prévu pour les trottoirs.

M. Gfeller répond que le revêtement sera du béton genevois, comme au pied de certains immeubles (dalles et bouchardés). Pour agrémenter les bords des trottoirs, il y aura une rangée de pierres.

Séance du 1^{er} septembre 2004

Audition de représentants des TPG, MM. Grasset et Ganty

M. Ganty dit à la commission que les installations sont vétustes et qu'il faut les mettre en accord avec les ordonnances fédérales. La voie s'affaisse et les TPG ont dû intervenir ponctuellement, les grands travaux devront être entrepris dans trois ans. L'Etat a délégué la gestion des 2,5 millions de francs aux TPG. Il est souhaité de coordonner les travaux avec la partie incombant à la Ville de Genève.

Un commissaire demande de quand date l'infrastructure.

M. Ganty répond qu'elle a 40 ans.

Un commissaire demande à quelle époque remonte la dernière intervention.

M. Ganty répond que des interventions ont lieu ponctuellement, mais que l'infrastructure a 40 ans.

Un commissaire sait que les voies ont été déplacées dans la partie inférieure de la rue de la Corraterie. Il imagine que les interventions programmées auront lieu dans la partie supérieure.

M. Ganty répond qu'il est effectivement souhaité faire correspondre le haut de la rue avec le bas et d'élargir le trottoir devant les commerçants.

Un commissaire demande ce qui se passerait si la Ville de Genève n'acceptait pas ce qui est proposé.

M. Ganty répond qu'il faudrait recommencer.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi il faut intervenir à la place Neuve.

M. Ganty répond qu'il faut changer la géométrie de la courbe.

Une commissaire demande aux TPG s'ils ne sont pas gênés par le fait que le tram ne sera plus en site propre. Les livraisons et d'autres ayants droit ne risquent-ils pas de rendre la circulation des trams plus difficile?

M. Ganty répond que la situation sera comme dans les Rue-Basses. Elle convient aux TPG, si on la respecte.

Un commissaire remarque que, si l'écartement des voies est changé, celui de la rue de Carouge et de la rue de la Terrassière sera différent et qu'il faudra également le changer.

M. Ganty répond qu'il faut adapter les infrastructures aux normes fédérales.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe des projets de modifications d'écartement pour les autres axes.

M. Ganty répond que le pont de Carouge et la rue de la Terrassière ont été étudiés.

M. Grasset signale que l'intervention ne concerne pas seulement l'écartement des voies. On profite pour procéder à d'autres travaux nécessaires.

Un commissaire sait qu'il a été annoncé que les cyclistes devront partager leur piste avec les voies du tram. Il aimerait savoir si cela n'est pas un peu gênant pour les TPG.

MM. Ganty et Grasset répondent que cela est même embêtant. Les TPG ne le souhaitent pas du tout. Cette situation est dangereuse pour les cyclistes.

Un commissaire demande ce que les TPG pensent de la végétalisation entre les voies et si cela est gênant pour l'exploitation des lignes.

M. Ganty répond que cela n'est pas gênant, mais que l'entretien est plus onéreux. De plus, les pompiers et autres véhicules de sécurité empruntent également les voies des trams, il vaudrait mieux que cette zone soit bitumée.

Un commissaire connaît la situation à Bâle où une voie à proximité de la gare a été engazonnée.

M. Grasset la connaît également. A cet endroit, il existe des voies sur les côtés, ce qui n'est pas le cas à Genève. Il faut savoir qu'il y a une dalle sous le gazon. La zone herbeuse a donc plutôt un côté esthétique.

Un commissaire a entendu dire que tout le réseau sera mis aux normes. Il se demande comment on interviendra à Rive où peu d'espace est à disposition.

M. Grasset répond qu'on profite des travaux de rénovation pour se mettre aux normes, 95% des installations y répondent déjà. Peu d'endroits sont concernés et la différence entre l'ancienne installation et la nouvelle norme est relativement petite.

Un commissaire aimerait connaître le coût si l'on devait changer les installations actuelles et ne pas les remettre exactement à la même place.

M. Ganty répond que le coût ne changerait pas beaucoup pour les TPG, mais il ne connaît pas l'incidence pour la Ville de Genève.

Un commissaire constate que les travaux dureront entre douze et dix-huit mois. Il demande quel système sera mis en place pendant cette période.

M. Ganty répond qu'un chantier en cinq étapes est prévu sur une plus longue période. En prévoyant des raccords via le quai de la Poste, on pourrait descendre à trois étapes.

Un commissaire demande quelle distance couvrira le chantier.

M. Ganty répond qu'il s'agit de 250 m environ.

Un commissaire aimerait savoir si les travaux sont coordonnés avec d'autres intervenants, par exemple les Services industriels de Genève, les Télécom (fibre optique), etc.

M. Ganty répond que l'on consulte la commission de coordination pour tous les chantiers.

Un commissaire demande comment a été négociée la participation de la Ville de Genève concernant le déplacement des lignes aériennes.

M. Ganty répond qu'un cahier des charges le détermine. Les lignes sont à la charge de la Ville de Genève. On essaie de garder l'ancrage.

Un commissaire demande à quand remonte la réalisation des voies de la Corraterie.

M. Ganty répond que de petits travaux ont été effectués il y a cinq ans.

Séance du 20 octobre 2004

Audition de l'Association des intérêts de la Corraterie, représentée par M. Agade, de la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, M. Guillemain, secrétaire de l'association, M. Brachard, membre de l'association et vice-président, M. Gilbert Albert, bijoutier, et M. Millo, président de l'association

M. Millo remercie la commission de recevoir la délégation. Son association est très préoccupée par ces importants travaux. Le tissu commercial d'une rue peut être complètement saccagé par ces travaux qui pourraient durer plusieurs années. Donc, l'association s'y oppose.

De plus, la mise en séparatif n'est plus d'actualité dans ce secteur. Le remplacement des voies de tram est une nécessité (les TPG ont été contactés à ce propos). Ces travaux dureront environ un mois et demi, ce qui est supportable en été. L'association n'est pas opposée à des travaux d'amélioration de la rue, s'ils ne durent pas trop longtemps et à condition que l'accès aux commerces soit permanent pour ne pas casser le tissu commercial.

Cependant, certains travaux ne sont pas nécessaires. Ils ne feront que prolonger inutilement le chantier.

Le président imagine que M. Millo fait allusion aux travaux des Rues-Basses.

M. Millo pensait également à la rue de Lausanne où le tissu commercial a complètement changé. Il craint le débordement des travaux sur les places de stationnement (les engins de chantier les occupent). Il faudra prévoir des zones de manière plus judicieuse.

M. Brachard partage l'avis de M. Millo. Il a vécu la situation des Rues-Basses pendant une période de vaches grasses. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'association est ouverte à tout, mais s'opposerait par principe à ce qui n'est pas vraiment nécessaire. Elle déplore le manque de clarté concernant le statut de cette rue et la présence continue des forces de la police qui distribuent une grande quantité d'amendes. Les clients ne reviennent plus lorsqu'ils ont écopé une amende de 150 francs.

M. Albert approuve les propos tenus par M. Brachard. Depuis que la circulation n'est plus autorisée dans cette rue, les personnes ne reviennent plus. A la rue du Rhône, plusieurs magasins sont en faillite et il y a des arcades vides. On voudrait garder la possibilité de travailler et l'on est très mal parti dans la situation actuelle. M. Albert approuve que l'on veuille que la rue reste belle. Il pense que certaines personnes n'ont pas dû comprendre la situation lors du refus de construire un parking à la place Neuve. Il n'aurait rien coûté au contribuable. Il faut, lorsqu'on ferme une rue à la circulation, construire des parkings à proximité. Il devient très difficile pour sa branche de subsister. Il faudra respecter les petits commerçants. Des travaux sont certainement nécessaires. L'Association des intérêts de la Corraterie les a acceptés par rapport au parking de la place Neuve. On sait très bien que dans toutes les autres villes il existe des parkings à proximité des centres fermés.

Un commissaire voit qu'il est question d'une concertation et demande ce que les invités en pensent.

M. Millo répond que M. Ferrazino a présenté le projet. L'attitude de l'association a été très sèche. Elle s'est clairement opposée au projet tant qu'un parking ne serait pas construit à proximité.

Un commissaire a entendu les invités dire que certains travaux ne sont pas nécessaires. Le déplacement des rails modifiant de nombreuses choses, il aimerait savoir ce que les invités en pensent.

M. Millo répond que, à sa connaissance, ce changement ne changera pas un iota par rapport à la route, à la circulation, aux stationnements, etc. Confirmation a été demandée et obtenue de l'OTC et des TPG. M. Millo est régulièrement en négociation avec M. Cramer et sait qu'il n'est pas question de changer la nature de la circulation dans la rue.

Un commissaire demande l'avis concernant l'écartement des rails.

M. Millo répond qu'il est dicté par la Confédération. Cela peut durer encore quinze ou vingt ans avant que tout soit réalisé.

Un commissaire demande s'il y a eu d'autres discussions avec M. Ferrazino dans le cadre de la présentation du projet, par exemple concernant le planning des travaux.

M. Millo dit que non. L'association a pris connaissance des documents en possession de la commission et il a été dit que les travaux devraient être entrepris rapidement. L'association est convaincue que les travaux dureront plus longtemps que prévu. Pourquoi la Ville de Genève ne peut-elle pas effectuer des travaux aussi vite que dans d'autres villes?

Un commissaire aimerait savoir ce que les invités pensent de la transgression de la loi par les automobilistes.

M. Millo n'est pas gêné par la répression, mais par la manière de procéder. Lorsqu'un client cherche une place en descendant la rue de la Corraterie avec sa voiture, le contractuel lui demande de présenter un ticket de parking ou une quittance attestant l'achat dans un des magasins de la rue pour échapper à l'amende. Cette façon de faire n'est pas digne de la Ville de Genève.

Dernièrement, six agents étaient sur place pour amender les gens.

Un commissaire dit qu'il n'existe pas de places de stationnement pour les priés dans cette rue, sauf pour les chalands.

M. Millo conseille de lire le règlement qui liste les multiples ayants droit concernant ces places. De plus, M. Millo signale que la clientèle vient par différents moyens. Ceux qui se déplacent en voiture et limousine font également vivre le tissu commercial. Cela fait partie d'un équilibre. Il ne voit pas de quelle manière on pourrait créer une ville dans laquelle il ne serait plus possible de venir en voiture ou en limousine.

M. Brachard abonde dans le même sens. Le service chargé de faire la surveillance pourrait travailler différemment. Une de ses clientes a été sommée de présenter la quittance d'achat de son magasin. La signalisation a été améliorée, mais elle n'est toujours pas claire. M. Brachard préférerait que des obstacles soient mis en place pour éviter la circulation dans cette rue. Cela aurait le mérite d'être clair. Il a même envoyé une circulaire à sa clientèle proposant de prendre les TPG et de rembourser le ticket. Sur 4000 personnes, trois ont répondu.

M. Albert est d'avis qu'on ne peut pas bloquer complètement la circulation dans la rue. Tous les jours, 500 trams y passent. On en est encore à la situation d'il y a trente ans et tout est bloqué. Il faudrait voir un peu plus loin. Même la traversée de la rade, refusée, a été reprise.

Un commissaire a entendu les invités dire que des travaux se font plus rapidement dans d'autres villes. Il aimerait savoir à quels endroits ils pensent et quels travaux pourraient être exécutés plus rapidement.

M. Millo est persuadé que les travaux pourraient se faire plus vite et à moindres frais. On sait qu'il n'y a aucun habitant dans la rue de la Corraterie. On pourrait envisager de travailler en 2 x 8 h, ce qui diminuerait la durée du chantier de moitié. Cela serait apprécié par les TPG et avantageux pour les commerçants. On sait qu'il y aura des fouilles archéologiques à cet endroit. Donc, la situation peut se prolonger de deux ou trois ans.

Un commissaire signale qu'à Berne des rails de trams et les canalisations ont été changés en appliquant l'horaire de 3 x 8 heures, il y a cinq ans. Le chantier a duré quatre mois.

M. Millo sait que les finitions des chantiers durent longtemps. Il lui semble qu'on pourrait faire mieux à Genève.

Un commissaire signale qu'à Lyon, à côté de la gare, une rue a été fermée pour peu de temps à cause d'un chantier et avec l'accord des commerçants. Est-ce que cela est envisageable et, si oui, combien de temps pourrait durer la fermeture?

M. Millo a évoqué plus haut que les commerçants ne peuvent pas imaginer une rue fermée complètement. Il est nécessaire de pouvoir y accéder dans la journée. Pour les commerçants, une autre solution est envisageable, mais des travaux de plus de quatre mois seraient très préjudiciables, et cela dépend encore de la saison.

Audition des représentants de la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie

MM. Agade et Guillemin ne souhaitent pas revenir sur l'opportunité de certains travaux, mais attirer l'attention sur des éléments liés à la qualité de réception des clients de la banque. Il serait inconcevable que la rue soit fermée pendant les travaux. Il faudrait garantir l'accès aux véhicules de livraison sans restriction (clientèle et transports de fonds), d'autant plus que l'accès à ces véhicules sera maintenu après les travaux.

M. Guillemin dit que le contribuable se pose quand même la question de la nécessité de procéder à des travaux aussi somptueux, vu la situation financière de la Ville de Genève.

Un commissaire signale que la garantie de l'accès est mentionnée dans la proposition.

M. Agade estime nécessaire de le mentionner une nouvelle fois.

Discussion et vote de la commission

Pour le commissaire démocrate-chrétien, il doit être possible d'exécuter les travaux dans un temps plus court. On pourrait demander à M. Ferrazino s'il est possible de faire les travaux en six mois, si la commission prend une décision dans ce sens.

Pour les Verts, la proposition est mal montée depuis le début, l'élément des collecteurs n'est pas correct. La commission sait, à l'unanimité, que les collec-

teurs au centre-ville se feront en unitaire. Par ailleurs, les TPG ont dit qu'il était exclu de faire circuler les cyclistes sur la voie des trams. Dans ces conditions, il propose le renvoi de la proposition PR-336 au Conseil administratif afin qu'il en présente une nouvelle.

Le Parti libéral adhère à ces propos. La proposition n'est pas recevable. Il faut en présenter une autre qui inclue les remarques faites lors des séances.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), le projet ne correspond plus aux travaux qu'il faut faire.

Le commissaire du Parti du travail souscrit également à ce qui vient d'être dit et est pour le renvoi de la proposition au Conseil administratif.

L'Union démocratique du centre demande une proposition plus en phase avec l'actualité, elle approuve le renvoi de la proposition et demande d'étudier également une durée plus courte pour les travaux, afin de satisfaire tout le monde, y compris les commerçants.

Le commissaire radical reste attentif aux intérêts des transports publics, il n'aimerait pas qu'il y ait un jour des difficultés pour circuler avec les véhicules des transports publics. Il se rallie au renvoi de la proposition et souhaite que l'on procède à des travaux un peu moins onéreux.

Les socialistes souscrivent à tout ce qui vient d'être dit et pensent que le Conseil administratif doit revenir avec une nouvelle proposition plus d'actualité, englobant également le réaménagement de la place Neuve et de la place Bel-Air, afin d'obtenir une unité dans le réaménagement de ce quartier.

Le président soumet au vote le refus de la proposition PR-336 et son renvoi au Conseil administratif avec des recommandations.

Le renvoi de la proposition PR-336 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Après l'avoir rédigé, le président soumet au vote le texte suivant:

«Le Conseil municipal renvoie la proposition PR-336 au Conseil administratif pour les motifs suivants:

- la réalisation des collecteurs en séparatif ne se fera pas selon l'IDA (image directrice de l'assainissement) en prévision de la mise en place du plan général d'évacuation des eaux;
- l'impossibilité du partage des voiries entre les trams et les vélos;
- la durée des travaux qui nuirait à la vie économique de la rue;
- le souhait que des efforts de concertation soient menés avec les riverains.»

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité de la commission des travaux.

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 961 000 francs pour le réaménagement de la rue de la Corraterie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 961 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 109 500 francs du/des crédit(s) de préétude/d'étude voté(s) le 29 avril 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 2006 à 2025.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

M. Jean-Louis Fazio, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs, je donnerai juste quelques explications pour rappeler pourquoi les membres de la commission des travaux ont refusé à l'unanimité cette proposition, alors qu'en 2002 le Conseil municipal avait accepté un crédit d'étude de 100 000 francs pour rénover la rue de la Corraterie. En 2002, lorsque nous avons reçu cette demande de crédit d'étude, l'image directrice cantonale de l'assainissement prévoyait que la rue de la Corraterie devait être en mode séparatif et nous avons donc voté ce crédit d'étude. Par la suite, une nouvelle image directrice d'assainissement a été élaborée par les services compétents du Canton, qui prévoit que la rue de la Corraterie reste en unitaire. C'est une des raisons pour lesquelles la commission a refusé ce crédit.

Restent les voies de tram à remplacer. A cet égard, lors de l'étude de cette proposition, il nous avait été dit que les voies de tram devaient être à 7 m de large. Or, en fait, ce n'est pas une obligation légale et nous pourrions obtenir une dérogation

pour l'élargissement des voies. Que ce soit pour les égouts ou le tram, il ressort donc que nous n'avons pas à exécuter ces travaux, hormis le remplacement des voies qui sera pris en charge par les Transports publics genevois.

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

Premier débat

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, tout ce que vient de dire M. Fazio est parfaitement exact. J'ajouterai en préambule, pour vous éviter de longs débats, que les commerçants de la rue de la Corraterie, eux-mêmes, ne sont pas très intéressés à valoriser la rue, où il n'y a pas d'habitations, mais essentiellement des bureaux et des commerces. Au Conseil administratif, nous sommes régulièrement sollicités par des habitants et des commerçants pour valoriser des lieux, des rues, des places et nous avons par conséquent beaucoup à faire. Vous avez parlé tout à l'heure des priorités en matière d'investissements: je considère, compte tenu de l'attitude des commerçants de la Corraterie, que cet investissement n'est plus prioritaire et qu'il n'y a pas lieu de faire de longs débats. Suivez M. Fazio et refusez ce crédit!

Enfin, je dirai que le problème numéro un dans cette rue était le fait que les transports publics ne pouvaient pas circuler correctement. Aujourd'hui, ce n'est heureusement plus le cas, grâce au travail qui est fait quotidiennement par les agents de sécurité municipaux. Cet élément-là, ajouté à ce que nous venons d'entendre, fait que nous pouvons nous consacrer à d'autres dossiers. Par conséquent, vous pouvez très bien refuser ce crédit sans autre.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je voudrais m'élever contre les propos du magistrat Ferrazino, quand il dit que les commerçants ne veulent pas d'un réaménagement de la Corraterie. Le problème n'est pas là. Vous devez absolument comprendre, Monsieur Ferrazino, qu'en ce moment les commerçants ont des difficultés économiques. Ils étaient donc très inquiets, en cette période difficile pour le commerce genevois, à l'idée que des travaux importants allaient effectivement entraver leur activité.

M. Roman Juon (S). Je voudrais juste rappeler au conseiller administratif que, si on ne refait pas la Corraterie, il ne doit pas oublier pour autant la place

Proposition: réaménagement de la rue de la Corraterie

Neuve. C'est actuellement une petite place de province que je supporte de moins en moins, à force de voyager. Messieurs Tornare et Ferrazino, vous qui voyagez beaucoup, vous savez que, dans n'importe quelle ville d'Italie, de France ou d'ailleurs, les places sont tout à fait à la hauteur de la qualité architecturale des monuments qui les entourent. On ne construira pas de parking sous la place Neuve: vous pouvez donc prévoir un aménagement qui soit un peu plus convenable, avec des plantations, des arbres et autres.

M. Robert Pattaroni (DC). En complément de ce qu'a dit M. Hatt-Arnold, je voudrais insister sur le fait que les commerçants n'ont pas refusé un aménagement qui pourrait être utile du point de vue de l'apparence de la rue ou de la possibilité d'y circuler plus facilement, tant pour les trams que pour les piétons, les voitures de livraisons et tous ceux qui doivent avoir accès à la Corraterie. Ils ont simplement noté que la proposition qui était faite aboutirait à un chantier très long, avec une organisation qui les laissait sceptiques. En commission, nous nous sommes tous ralliés à ce point de vue, car nous n'avons pas reçu de réponses permettant de lever ces craintes.

Par voie de conséquence, nous demandons simplement que les services de M. Ferrazino tiennent compte de ce qui a été dit et des conclusions de la commission, et qu'ils présentent un projet qui soit mieux adapté. Je rappelle ici, Madame la présidente, que d'autres villes ont fait des réalisations assez exceptionnelles dans ce domaine et qu'on devrait avoir, même à Genève, la modestie de s'inspirer de ces réussites!

M. Michel Ducret (R). J'ai bien écouté les différentes interventions, notamment celle de M. Ferrazino, et j'aimerais faire remarquer au magistrat et à certains membres de notre Conseil qu'il y a des obligations à la rue de la Corraterie. La première concerne les Transports publics genevois (TPG). Les voies sont usées, elles s'affaissent sous le poids des trams; les dernières interventions ont été faites il y a plus de quarante ans et il faudra de toute façon remplacer les voies. Nous ne serons donc pas quittes, Mesdames et Messieurs, de faire des travaux à la Corraterie. Les TPG souhaitent aussi aligner la totalité des voies sur le nouvel alignement qui a été amorcé au bas de la rue de la Corraterie. D'autres aménagements sont également concomitants avec cette proposition, à savoir une deuxième aiguille d'entrée sur la troisième voie à la place Neuve. Tout cela devra donc être exécuté.

Mesdames et Messieurs, je rappelle que la commission des travaux n'a pas dit qu'il ne fallait pas faire de travaux. Elle a dit que, tels qu'ils étaient proposés, ils

posaient un certain nombre de problèmes, notamment pour ce qui est des relations entre les cyclistes et les transports publics, et qu'ils s'avéraient, sur certains points, coûteux et peu en rapport avec ce qui était souhaité. C'est à ce titre que la commission, à l'unanimité d'ailleurs, a renvoyé la proposition au Conseil administratif. Alors, j'entends bien que M. Ferrazino a d'autres priorités, mais je rappelle, une fois de plus, que la Ville de Genève, comme toutes les autres communes du canton, et même plus que les autres, a des obligations en matière de voiries qui découlent de directives cantonales. Ici, à la rue de la Corraterie, ce sont des obligations liées aux TPG qui devront être remplies et nous ne serons pas quittes, priorités du Conseil administratif ou non, de faire face à certaines dépenses.

Il ne s'agit pas pour moi de dire ici, Mesdames et Messieurs, que nous devons renverser notre vote. Il s'agit simplement de faire remarquer au Conseil administratif que la commission a été extrêmement claire, qu'elle a motivé et détaillé exactement les raisons de son refus, en disant qu'elle souhaitait voir arriver devant notre plénum un projet modifié dans le sens décrit. Voilà ce que je tenais à rappeler, Mesdames et Messieurs, en vous invitant à suivre les conclusions de la commission et en invitant le Conseil administratif à tenir compte des remarques faites par ladite commission.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la proposition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (54 oui).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la proposition PR-336 au Conseil administratif pour les motifs suivants:

- la réalisation des collecteurs en séparatif ne se fera pas selon l'IDA (image directrice de l'assainissement) en prévision de la mise en place du plan général d'évacuation des eaux;
- l'impossibilité du partage des voiries entre les trams et les vélos;
- la durée des travaux qui nuirait à la vie économique de la rue;
- le souhait que des efforts de concertation soient menés avec les riverains.

10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 mai 2004 en vue de l'ouverture:

– d'un crédit de 1 195 000 francs destiné à l'étude de la rénovation, du remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales;

– d'un crédit de 11 965 000 francs destiné aux travaux de rénovation, de remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales, ainsi qu'à leur équipement,

soit 13 160 000 francs (PR-343 A)¹.

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La commission des travaux s'est réunie les 29 septembre, 24 novembre 2004 et les 5 janvier et 23 février 2005, sous la docte présidence du regretté Alain Marquet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Prise en considération

Lors de sa séance du 22 juin 2004, le Conseil municipal a décidé de renvoyer cette proposition à la commission des travaux, non sans un débat d'entrée en matière. Parmi les interrogations des conseillers municipaux, on peut relever que le fait de présenter un crédit d'étude et de réalisation dans une même proposition a soulevé un certain nombre d'interrogations au regard de l'importance du montant financier demandé. C'est, en fin de compte, par 34 oui contre 20 non que la proposition du Conseil administratif a été prise en considération par le Conseil municipal et renvoyée à la commission des travaux.

Présentation de la proposition

M. Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie, est accompagné par MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, et Thierry Viglino, ingénieur sanitaire au Service de l'énergie, pour présenter la proposition du Conseil administratif.

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 643.

M. Claude-Alain Macherel indique que ce projet est d'une certaine importance. «Genève ville propre» est une thématique qui revient systématiquement devant le Conseil municipal et il s'agit d'une priorité du Conseil administratif. D'autres villes de Suisse se sont retrouvées confrontées aux mêmes questions sanitaires et des solutions proches de celle proposée ont été apportées. Nous verrons qu'elles ne sont pas aussi radicales et qu'elles ne proposent pas l'éradication du système actuel au profit du tout automatique, mais qu'elles lient bien les anciens équipements aux installations les plus modernes, ce qui n'est manifestement pas le cas de la présente proposition.

M. Gfeller présente une carte de la ville sur laquelle sont indiqués les W.-C. encore en fonction. Presque toutes les installations actuelles sont vouées à disparaître, apprendra-t-on, sans remplacement. Celles qui seront maintenues le seront par des installations automatiques, à l'exception de celles de la place du Molard et de Rive et des toutes nouvelles installations de la cour Saint-Pierre.

Les installations actuelles sont dans divers états. Une analyse de la situation a été réalisée par un bureau d'ingénieur dont le nom n'a pas été communiqué. La consommation d'eau et d'électricité a été relevée pour une majorité des édicules. Dans certaines installations, on ne connaît pas les consommations d'électricité ou d'eau. Actuellement, la consommation d'eau serait un véritable gouffre. Cela se comprend aisément, lorsque l'on sait qu'il est impossible de fermer le robinet d'eau du lavabo se trouvant dans chaque W.-C., par exemple. Est-ce la crainte du gel (27 jours à 0° en 2003, 15 jours en 2002 et 19 jours en 2001, chiffres du Service de l'énergie) ou d'autres raisons obscures? D'autre part, les chasses d'eau se déclenchent mécaniquement à intervalles réguliers, aucun système «intelligent» avec détecteur d'utilisation n'ayant jamais été testé à Genève dans les toilettes publiques, étonnamment. Le chiffre de 18 000 francs par an de consommation d'eau ne paraît donc pas surprenant. Quant à la consommation électrique, on est, à ce niveau-là, extrêmement performant, économiquement parlant (295 francs annuellement), au regard de la faiblesse de l'éclairage de ces lieux d'aisances qui se réduit à la portion congrue; de là à s'étonner du sentiment de peu de confort, il n'y a qu'un pas que l'on peut franchir allégrement.

La problématique des toilettes marque l'histoire de Genève comme celle des autres villes. Dans certaines anciennes chroniques genevoises, on lit que les citoyens se rendaient dans des édicules suspendus au-dessus du Rhône, et l'un d'eux disait dans une chronique de la vie quotidienne au XVII^e siècle que c'était là que débutait véritablement sa journée: après avoir devisé avec son voisin de commodité, il pouvait se rendre aux affaires. Dans le quartier de Saint-Gervais, c'est au tournant du XIX^e au XX^e siècle que l'on équipe de W.-C. les nouveaux logements dits économiques, lors des opérations du percement de la rue Vallin entrepris par la Caisse d'épargne et du square dit Paul-Bouchet par la Ville de Genève. Les bâtiments nouveaux se voient équipés d'un W.-C. par appartement.

Proposition: toilettes publiques

Dans la Vieille-Ville de la rive gauche, à part les logements bourgeois qui en furent équipés certainement depuis le XVIII^e siècle, on trouvera des W.-C. sur le palier de certains logements jusque dans les années 1970 encore. Situation que l'on trouve encore dans le quartier des Grottes, autant dans des immeubles privés que dans des bâtiments gérés par la Gérance immobilière municipale.

A la veille de l'exposition nationale de 1896, et en vue de l'afflux de Confédérés, des édicules sont construits, certains en béton armé, avec des W.-C. en sous-sol, et équipés de salle d'attente pour les lignes de tramways, ancêtres de la CGTE, ainsi que des kiosques pour la vente de billets. Des chalets de nécessités inspirés de Paris sont aussi construits ou de simples pissoirs sont installés de par la ville dont il reste un exemple à la place du Pré-L'Evêque, le dernier à ma connaissance. L'avant-dernier du boulevard Helvétique ayant été rasé sans sommation durant l'étude de cette proposition.

Dans l'histoire récente, on voit apparaître un mobilier urbain mécanisé, standardisé dans les années 1980, sous l'impulsion de M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative, qui avait été séduite, semble-t-il, par l'exemple des sanisettes parisiennes. Mais des restrictions budgétaires ne lui permirent pas de mener à bien sa volonté de standardiser et automatiser les toilettes en ville. La «sanisette» des Bastions, qui fut la première, a rendu l'âme depuis fort longtemps et celle de l'avenue de Bourgogne est obstinément en panne. Une nouvelle génération de toilettes automatiques est en cours d'installation. Il y en a cinq qui sont en fonction actuellement, dont le financement a été possible en puisant dans le budget de fonctionnement du Service logistique et technique de la Voirie. Ces nouvelles toilettes automatiques se trouvent à la plaine de Plainpalais (avenue du Mail), au parc Bertrand, au sentier du Promeneur-Solitaire, au parc des Acacias et au parc Gourgas. L'installation technique est standard, tandis que les caissons sont conçus en fonction de la localisation et, à chaque fois, un bureau de jeunes architectes se voit confier le mandat, car ils font preuve d'un grand professionnalisme, nous dit M. Gfeller qui en vante les mérites et abonde dans ce type d'option.

Les services techniques de la Ville affirment qu'ils n'arrivent plus à entretenir les anciennes toilettes et lieux d'aisances. D'ailleurs, leur entretien courant est délégué à des entreprises de nettoyage, avec des contrats de prestation qui n'ont pas été évoqués devant la commission, mais qui visiblement ne doivent pas être suffisamment pointus, au vu de l'état déplorable dans lequel se trouvent la plupart des W.-C.

L'option qui a été prise par les services a été de se défaire des anciens équipements et de prendre l'option du tout automatique. Il a été recherché des solutions constructives. Quelques fabricants de W.-C. automatiques existent en Europe. Lors de cette présentation, il nous est indiqué qu'il faudra ouvrir un appel d'offres.

On nous donne des exemples sur des réalisations menées dans d'autres villes de Suisse. A Zurich, dans la galerie marchande, les espaces W.-C. gratuits sont surveillés, et des W.-C. automatiques peuvent prendre le relais lorsque les premiers sont fermés, notamment la nuit, car ils ne sont plus surveillés.

A Bâle et à Winterthur, des installations multifonctionnelles, W.-C., téléphones, kiosques, ont été créées.

Autour de la rade qui fait l'objet d'une autre demande de crédit spécifique, à l'étude de la commission des travaux et de la commission de l'aménagement et de l'environnement, on souhaite créer un nouveau type qui n'est pas compatible avec d'autres quartiers. M. Gfeller présente les différents crédits, études et plans ainsi que la future gestion de ces lieux. La priorité des échéances est présentée. Il est urgent de commencer, car il faut un certain temps pour réaliser tout ce qui est nécessaire. On trouvera, en annexe, sous les points 2 et 3 du «Programme de remplacement et des nouvelles installations des toilettes publiques» (annexe 2), les autres crédits d'investissement pour le remplacement des W.-C.

M. Zoller rappelle que l'installation est prévue sur six ans à raison de six édicules par an. Les montants proposés sont également repartis sur six ans. Les nouvelles installations nécessitent également des visites régulières et de l'entretien, d'où une augmentation du budget de 144 000 francs par année. L'entretien de chaque W.-C. coûtera 2000 francs par mois. Il s'agit d'estimations et l'on peut imaginer, si deux W.-C. se trouvent très proches, que le montant sera différent. Tout cela fera l'objet de soumissions.

M. Gfeller explique que Zurich est la ville la plus semblable à Genève. Dans cette ville, un plan a été dressé, des lignes directrices établies et un crédit de 28 millions voté. Ensuite, un service a été créé pour cet objet (voir l'excellent site développé par la Ville de Zurich www3.stzh.ch/internet/ugz/home/fachbe-reiche/zueriwc.html). D'autres villes ont également constaté une dégradation de la situation et la difficulté des services d'y faire face. A Winterthur, Berne et Saint-Gall, on a procédé à des essais avant d'aller plus loin. Bâle va également déposer des demandes de crédits pour l'installation de W.-C. automatiques. Il convient néanmoins de relever que là encore ce n'est pas la politique de la *tabula rasa* qui est proposé, mais la complémentarité entre anciennes et nouvelles installations.

Concernant les systèmes qui seront mis en place, M. Gfeller indique que le choix du système n'est pas encore arrêté, le concours n'ayant pas eu lieu et le crédit d'étude n'étant pas encore voté. Un cahier des charges devra être établi. Ce travail devra être entrepris par les services techniques.

L'accessibilité pour les handicapés devra être précisée dans le cahier des charges. Une signalétique avec nouveau logo de la Ville de Genève et aussi un plan de la cité avec localisation des W.-C., seront établis.

Proposition: toilettes publiques

Actuellement, il y a 52 toilettes en service et un certain nombre sont désaffectées, environ une vingtaine, soit à cause de manque d'entretien, soit en raison du développement de comportements inadéquats, mœurs, drogues et même dans un cas, à Saint-Gervais, suite à un attentat à la bombe.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien fait une remarque pour signaler que la Direction des finances a fait une séance de présentation où il a été signalé que l'on ne pouvait pas présenter ce type de demande avec un crédit d'étude et de réalisation. M. Macherel répond que les services financiers ne sont pas intervenus pour signaler cette anomalie et précise même que cela n'est pas incompatible avec la loi sur l'administration des communes.

Un commissaire a pu constater que, dans certains W.-C. souterrains, il y a des personnes qui stationnent bien au-delà du temps nécessaire à l'usage pour lequel sont prévus ces W.-C. M. Gfeller répond que dans les W.-C. automatiques il y aura un temporisateur qui permettra l'ouverture des portes après un temps déterminé et une détection de poids pour éviter que deux personnes s'y rendent simultanément. Quelques discussions ont été tenues avec le Service social et les brigades des mœurs et des stupéfiants. Malgré la demande de la commission, aucune explication complémentaire n'a été donnée à ce jour sur le résultat de ces consultations et cela malgré un engagement de la part des services lors de la séance du 29 septembre 2004.

Un commissaire craint que la généralisation de W.-C. automatiques payants n'entraîne des salissures à l'extérieur des édicules. Il n'y a pas d'étude qui a été réalisée, répond M. Gfeller, qui insiste sur la mise modeste de 50 centimes (*que l'on n'a pas toujours sur soi, n.d.r.*). Il est dit que, en Suisse alémanique, il y a beaucoup d'endroits où il a été décidé d'offrir la gratuité. La position de la Ville est que sortir une pièce incite au respect. Mais il y aurait des situations, près des maisons de quartier ou des places de jeux, où l'on pourrait introduire la gratuité. Un essai est en cours actuellement sur la plaine de Plainpalais. Les résultats de cet essai seront communiqués ultérieurement.

Une commissaire socialiste constate que, dans des endroits où il y a des cars qui arrivent (gare routière, quai Gustave-Ador), une seule installation ne suffit pas. Il convient de permettre une utilisation simultanée pour plusieurs personnes; sinon, les queues seront interminables.

De nombreux commissaires estiment qu'une présence humaine dans les toilettes permet de garantir l'hygiène et le respect de l'usage pour lequel les W.-C. sont prévus. M. Gfeller indique que c'est une hypothèse de travail pour les toilettes du Molard et de Rive.

Il est décidé d'auditionner le conseiller en conservation du patrimoine concernant la valeur patrimoniale d'un certain nombre d'édicules qui se verraient transformer en boîtes automatiques ou tout simplement désaffectés.

Séance du 24 novembre 2004*Audition de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine*

La réponse sur la valeur des édicules contenant des W.-C. peut être très longue. Ces bâtiments sont intéressants. Il y a une vingtaine d'années, on a pris conscience de la valeur de ces bâtiments. Dans les pays francophones, on les a beaucoup démolis, notamment à cause des routes. En Suisse alémanique, on a beaucoup travaillé à les réhabiliter, car ils représentent souvent une grande valeur architecturale et urbaine.

Ces lieux qui abritaient des W.-C. fournissaient souvent, simultanément, également divers services.

L'édicule du pont de la Coulouvrenière est le seul édicule de ce type à Genève. On peut lire à ce propos, dans la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-167, que: «Cet édicule a été acquis par la Ville de Genève, en 1898, à la suite de l'Exposition nationale de 1896, à Plainpalais. A l'époque, c'était un équipement de haute technologie, destiné à apporter une nouvelle hygiène, au moment où l'eau courante n'atteignait pas encore tous les immeubles de la ville. Cet édicule est l'un des derniers représentants de cette tradition moderne et hygiéniste d'une architecture simple, modeste, présentant une image agréable.» Mais, selon la proposition actuellement étudiée, l'intérieur du bâtiment qui est en très bon état sera démoli pour accueillir une machine automatique.

L'édicule du Mont-Blanc fut l'objet d'un concours, selon M. Beuchat. Il n'y a pas de vestige en général des sanitaires, mais il reste des marques des écritures, des escaliers, des caractéristiques techniques. Actuellement, cet endroit est loué par la Gérance immobilière municipale afin d'entreposer des produits alimentaires.

On peut effectivement considérer que ces anciens W.-C. peuvent être utilisés à d'autres fins, telle la moitié de celui de la place Claparède, qui sert de dépôt et dont l'autre côté a été maintenu comme W.-C.

A la place des Augustins, l'édicule avait été construit pour accueillir des transformateurs pour la CGTE. Un guichet y avait été accolé ainsi qu'un W.-C. hommes et un W.-C. dames. Ce type de situation pourrait convenir pour implanter des W.-C. automatiques.

Un commissaire demande si l'on dispose d'un inventaire. M. Gfeller avait demandé un rapport. C'est un thème qui n'a pas vraiment été abordé. On a un inventaire sur les abribus. Par contre, on a beaucoup moins de documents sur les vespasiennes, car elles n'ont pas fait l'objet de suivi.

L'édicule de la place des Nations vient d'être déplacé, dans le cadre du réaménagement de la place, et les anciens sanitaires seront réaffectés à des dépôts.

Selon M. Beuchat, il serait intéressant de rendre un rapport sur l'histoire des W.-C. et des édicules qui les abritent

Séance du 5 janvier 2005

Questions

Devant le nombre de questions sans réponse, la commission décide d'élaborer un catalogue de questions. Celles-ci sont discutées et approuvées. Il est convenu que les services de la Ville apporteront des réponses par écrit et viendront argumenter, si besoin est, les réponses données devant la commission. Un commissaire démocrate-chrétien souhaite rajouter un certain nombre de questions relatives notamment à l'engagement qui aurait été pris envers la Société générale d'affichage (SGA). Le lendemain, nous pouvons lire dans la *Tribune de Genève*, sous la plume de M. Bertrand Stämpfli, que «le Parti démocrate-chrétien s'affiche contre les toilettes de Ferrazino». L'ensemble des questions et des réponses se trouve en annexe (annexe 1), ainsi que l'article de la *Tribune de Genève* (annexe 5).

Séance du 23 février 2005

M. Claude-Alain Macherel se présente devant la commission pour présenter les réponses aux questions qui ont été fournies préalablement par écrit à l'ensemble des commissaires. Il est accompagné de M. Philippe Gfeller.

En préambule à la réception des réponses, que l'on trouve en annexe de ce rapport, la commission aborde la question d'un financement des W.-C. à travers la publicité. Il se trouve que la Ville de Genève avait conclu un accord avec la SGA pour l'entretien des toilettes contre la mise à disposition du domaine public pour la pose de panneaux publicitaires lumineux.

La convention avec la SGA arrive à échéance en 2007. Il n'est donc pas envisageable, vu le court laps de temps restant d'ici là, d'engager une nouvelle négociation avec cette entreprise, vu le délai insuffisant pour un amortissement. De ce fait, un financement n'a pas été envisagé avec la SGA. D'autre part, le Conseil municipal a, à plusieurs reprises, montré son mécontentement face à l'invasion de publicité que subit notre ville.

Concernant un futur contrat quant à la maintenance et au nettoyage des installations, M. Macherel indique qu'il n'y a aucune réticence à ce que ce contrat soit communiqué au Conseil municipal.

M. Macherel dit que les cabines de W.-C. sont habillées en fonction de l'aménagement urbain. Il y a une volonté d'intégration urbaine et ces édicules ne doivent pas se transformer en publicité géante.

Une commissaire craint que les frais d'entretien soient plus élevés avec les toilettes automatiques et se demande si le maintien des W.-C. actuels ne serait pas moins coûteux.

Un commissaire demande si l'édicule de la place du Pré-l'Evêque sera démoli. M. Macherel le confirme. Le commissaire, qui habite le quartier, le regrette.

Une commissaire socialiste regrette que, pour les touristes notamment, les W.-C. ne soient pas gratuits, mais aussi pour les gens en général, car la gratuité est un confort, les quidams n'ayant pas toujours de la monnaie sur eux. Elle souhaite que les toilettes puissent être gratuites. Et, subsidiairement, pourra-t-on payer avec la carte cash?

M. Macherel a bien senti le souhait de mettre gratuitement à disposition ces W.-C. A Plainpalais, une expérience est en cours depuis plusieurs mois. Dans un parc, à proximité de jeux d'enfants, des W.-C. sont également testés. Un rapport permettra de comparer si le système payant ou la gratuité est le plus indiqué. A ce jour, ce rapport n'est pas porté à la connaissance de la commission des travaux.

Une commissaire évoque le temps d'attente qu'il y a entre deux utilisations pour permettre le nettoyage des W.-C. automatiques. Lors de l'arrivée d'un car, par exemple, ce n'est pas adapté.

M. Macherel convient que ces toilettes automatiques ne sont pas faites pour les endroits très fréquentés. Il faut donc trouver d'autres solutions pour les gares routières, par exemple.

M. Macherel a pu constater que la proposition est toujours problématique pour de nombreux commissaires et que cette question soulève un certain nombre de problèmes. M. Macherel a contacté l'association Dialogai ainsi que des représentants des handicapés. Ces derniers apprécient de ne plus devoir descendre au sous-sol pour se rendre aux W.-C. Genève se mettrait à niveau avec d'autres villes. M. Macherel se rend compte qu'il est difficile d'avoir une uniformité concernant les W.-C. Il est conscient du problème concernant le maintien d'anciens édicules. Il faut peut-être se donner encore un peu de temps. En ce qui concerne le montant, on est face à une société en Suisse alémanique qui fournit une grande partie de ces installations.

M. Macherel voit aujourd'hui que les commissaires ne se sentent pas mûrs pour voter un crédit pour 35 édicules. Il présente à la commission deux nouvelles

Proposition: toilettes publiques

versions d'arrêtés (voir annexe 3) qui correspondraient à une première étape pour des édicules là où ils sont indiqués comme prioritaires dans la proposition et à une deuxième tranche un peu différente plus tard. Malgré tout, à la Voirie, on pense que la proposition est un bon projet. On ne peut pas continuer avec la situation actuelle, indigne de la Ville de Genève. Il faut donner un signe et aller de l'avant, mais on peut effectivement aborder une réflexion un peu différente sur la manière de remplacer ces W.-C. Un travail a déjà commencé pour optimiser l'entretien et la mise à disposition des édicules.

M. Macherel invite dans un premier temps à voter un crédit pour 12 cabines automatiques (les plus urgentes selon le plan), donc un tiers des installations. A l'arrêté II de la première proposition figureront également des travaux de génie civil et l'on calculera les intérêts intercalaires sur une plus courte durée. Il y aurait donc une proposition à un peu plus de 4 millions de francs et l'on pourrait, dans deux ans, refaire le point sur la situation. Une deuxième proposition concerne 18 cabines et environ 6 millions de francs d'investissement.

Discussion

Le Parti démocrate-chrétien trouve que la commission a bien fait son travail. C'est une bien mauvaise manière du département de faire voter le crédit d'étude et le crédit de réalisation. On ne peut pas savoir si l'étude est convaincante. Les services vont peut-être réaliser quelque chose qui ne sera pas satisfaisant. Le Parti démocrate-chrétien demande que l'on distingue les deux crédits. Il serait prêt à voter le crédit d'étude pour la globalité et ne votera pas de crédit de réalisation. Il regrette également que le Conseil administratif ne réponde pas par rapport au concours d'architecture et qu'il n'y ait pas de réponse aux questions posées par rapport à la SGA.

Le Parti libéral ressent un malaise, le saucissonnage de la proposition initiale n'est pas sérieux. On a pu lire dans la presse que l'on n'a pas le même prix d'exécution. Il y a des éléments dans cette proposition qui sont trop coûteux. Ce parti ne votera donc pas les deux arrêtés.

Le Parti radical donne raison au Parti démocrate-chrétien. Il ne faut pas sauter les étapes. C'est aux services de revenir très rapidement avec des projets de réalisation.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) se prononce pour le vote du crédit d'étude dans son ensemble. Le groupe s'était déjà prononcé pour voter 12 installations dans un premier temps, ainsi qu'il l'avait annoncé dès l'automne.

Le Parti du travail se rallie aux propos de l'AdG/SI et souhaite que lors de l'étude l'on se soucie de réhabiliter les lieux dits historiques.

L'Union démocratique du centre se rallie dans un premier temps au vote du crédit d'étude dans son ensemble. Puis annonce qu'elle ne votera le crédit que pour les 12 installations. En fin de compte, elle ne votera pas cette proposition.

Le Parti socialiste votera cette proposition, car cela fait depuis le mois de mai que la commission étudie cet objet. Les études ne sont certainement pas terminées et construire rapidement 12 W.-C. est une nécessité. Cependant, un commissaire socialiste ne comprend pas vraiment comment l'on va articuler l'urgence du renouvellement de certaines réalisations et sa concrétisation.

Pour un commissaire des Verts, les priorités telles qu'elles sont définies dans le document de travail pour l'implantation des nouvelles installations ne correspondent pas à des nécessités. A la place Dorcière (gare routière), des toilettes automatiques ne sont manifestement pas adéquates, car elles ne peuvent répondre à des arrivages massifs de personnes sortant des cars. D'autre part, certaines des installations dont le changement est prévu sont actuellement dans un état tout à fait satisfaisant (Mont-Repos) ou d'une simplicité architecturale ne nécessitant pas de changement (Butini, Pré-l'Evêque, Treille).

En fin de discussion, le Parti démocrate-chrétien demande l'audition de la SGA qui s'était engagée à entretenir certains W.-C. contre la mise à disposition d'espaces publicitaires. Cette proposition est refusée par 12 non et 1 oui.

Votes

- Projet d'arrêté I. Version à 335 000 francs (variante 1 – crédit d'étude pour la réalisation de 12 W.-C. automatiques).

Cette version du projet d'arrêté est refusée par 11 non (1 DC, 2 L, 1 R, 1 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 UDC) et 2 abstentions (Ve).

- Projet d'arrêté I. Version à 1 195 000 francs (crédit initial – crédit d'étude pour la réalisation de 36 W.-C. automatiques).

Cette version du projet d'arrêté I est acceptée par 6 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R) contre 5 non (1 DC, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (Ve).

- Projet d'arrêté II. Version à 3 832 000 francs (variante 1 – crédit de réalisation de 12 W.-C. automatiques).

Cette version du projet d'arrêté II est refusée par 6 non (2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) contre 5 oui (1 T, 1 AdG/SI, 2 S, 1 Ve) et 2 abstentions (1 S, 1 Ve).

Mise aux voix dans son ensemble, la proposition est refusée par 6 non (2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) contre 6 oui (3 S, 1 T, 1 AdG/SI, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

La proposition dans son ensemble, vu l'égalité, est donc refusée par la commission des travaux.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 195 000 francs destiné à l'étude de la rénovation, du remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 195 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.

PROJET D'ARRÊTÉ II REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 965 000 francs destiné aux travaux de rénovation, de remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales, ainsi qu'à leur équipement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 965 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2014.

M. Roberto Brogini, rapporteur (Ve). Ce projet d'un peu plus de 13 millions avait déjà été passablement discuté par ce Conseil, lors de l'entrée en matière, et sa prise en considération et son renvoi à la commission des travaux avaient été acceptés par 34 oui contre 20 non. C'est dire que, dès la prise en considération, un certain nombre de doutes et d'interrogations existaient par rapport à ce crédit, qui semblait trop important et inapproprié aux yeux de certains.

Finalement, après avoir étudié cet objet en commission des travaux, nous avons pu constater que cette étude n'était pas forcément inintéressante, vu l'ampleur des travaux et l'ampleur de la modification du paysage urbain par rapport à ces installations sanitaires. En effet, vous aurez lu dans le rapport, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agit, ni plus ni moins, de la démolition totale des toilettes existantes, à l'exception d'un ou deux équipements, tels que celui du Molard ou la récente installation à côté de la cathédrale Saint-Pierre. Pour le reste, ces toilettes sont, paraît-il, obsolètes et ne peuvent plus être entretenues, alors que certains de ces édicules sont pourtant de édicules historiques appartenant à notre patrimoine architectural. Certains datent de l'Exposition nationale de 1896, d'autres appartenaient à l'ancienne CGTE, la compagnie des tramways; on pouvait y acheter des billets, s'y restaurer, il y avait un bureau de tabac et en dessous des toilettes publiques. Avec cette proposition, tout ce patrimoine disparaîtrait au profit de toilettes automatiques, qui seraient posées sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève à hauteur de 36 édicules, contre plus d'une septantaine d'installations actuellement.

Précisons qu'un certain nombre d'autres édicules sont prévus dans d'autres programmes, comme celui qui est actuellement à l'étude de la commission des travaux et de la commission de l'aménagement et de l'environnement et qui concerne le pourtour de la rade, ou ceux concernant la rénovation du rond-point de Plainpalais ou de la place de la Navigation. Pour cette dernière, je me permettrai de faire une observation: à l'époque, lorsque nous avions voté le crédit de rénovation de la place de la Navigation, il nous avait été dit que les toilettes existantes seraient maintenues. Eh bien, ce n'est pas le cas: les toilettes ont été démolies et un nouvel édicule automatique sera installé, financé sur le crédit de rénovation de la place et des rues alentours, rénovation qui est en cours d'achèvement.

Mesdames et Messieurs, si les W.-C. actuels sont complètement obsolètes ou en très mauvais état, c'est tout simplement parce qu'ils ne sont plus entretenus. Il fut un temps où on nous disait la même chose pour les bâtiments de la Ville de Genève, parce qu'on laissait tout simplement les toits fuir, quant ce n'étaient pas des fonctionnaires de la Ville qui démolissaient les installations pour pouvoir nous dire ensuite que les immeubles étaient trop vieux! Heureusement, ces méthodes n'ont plus cours pour les bâtiments de la Ville de Genève, mais en ce qui concerne les W.-C., s'ils sont obsolètes ou en très mauvais état, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas été entretenus. Je ne pense pas que cela ait été déli-

Proposition: toilettes publiques

béré, mais on peut s'interroger. Par exemple, l'édicule qui se trouve au haut du pont de la Coulouvrenière et qui date de l'Exposition nationale de 1896 est fermé et n'a pas été entretenu depuis plusieurs années. Les feuilles mortes pourrissent sur le toit, qui se dégrade, et il y a maintenant des infiltrations d'eau. Alors, forcément, la rénovation coûtera beaucoup plus cher que si on avait entretenu le bâtiment.

En l'occurrence, notre Conseil se trouve dans une situation très fâcheuse. On nous met pratiquement devant le fait accompli, on nous dira peut-être que, si nous ne votons pas ce crédit, il n'y aura plus de toilettes du tout! La Ville n'a pas voulu entretenir ces toilettes, dans l'attente du nouveau concept de toilettes automatiques lancé par M^{me} Burnand dans les années 1980. Celle-ci avait été séduite par les sanisettes parisiennes, mais ce n'est peut-être pas la seule solution qui existe, et c'est ce qui ressort des travaux de la commission.

On nous a dit que d'autres villes installaient des toilettes automatiques un peu partout. Nous avons visité le site internet de la Ville de Zurich – dont vous avez l'adresse dans le rapport – et nous avons pu constater que celle-ci avait effectivement installé des toilettes automatiques, qui répondent certainement aux besoins, aux attentes dans une ville moderne, internationale, qui accueille beaucoup de touristes, d'internationaux, d'hommes d'affaires et qui doit offrir des installations performantes. Mais nous pouvons peut-être, à l'image de Zurich, garder certains édicules anciens et passer des contrats d'entretien avec des entreprises privées, ou créer un service spécialisé. Je précise que nous avons demandé un exemple de contrat d'entretien, que nous n'avons pas obtenu, comme nous n'avons pas obtenu d'autres informations sur les contacts que la Ville de Genève a pu prendre avec les services sociaux, la police, la brigade des mœurs, ou d'autres services concernés, sachant que, dans certains édicules, il se passe d'autres activités que celles auxquelles ils sont destinés.

A la fin des travaux de la commission, qui ont été assez complets, me semble-t-il, est arrivée une proposition qui a suscité un peu de confusion, et je dois m'en excuser, au moment de transcrire les votes à la fin du rapport. Les services de M. Ferrazino nous ont en effet présenté trois variantes de crédit, que vous trouverez en annexe au rapport. La variante I portait sur un crédit d'étude de 335 000 francs pour 12 W.-C. automatiques et elle a été refusée. En revanche, le crédit d'étude initial, soit la version à 1 195 000 francs, a été accepté par 6 oui contre 5 non et 2 abstentions. Il faut donc considérer, en page 11 du rapport, que le projet d'arrêté I n'est pas refusé mais accepté, et c'est donc là-dessus que nous devons nous prononcer tout à l'heure. Enfin, le projet d'arrêté II initial a recueilli une égalité des voix, soit 6 non contre 6 oui. Dans ces cas-là, c'est le non qui l'emporte, d'où le refus du projet d'arrêté II initial. Voilà, Mesdames et Messieurs, le petit topo que je voulais faire sur les travaux de la commission.

Premier débat

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais remercier M. Brogginì pour son rapport très complet après les travaux exhaustifs de la commission. Si je fais une déclaration préliminaire, Mesdames et Messieurs, c'est pour vous éviter de trop longs débats, sachant que vous les avez déjà eus lors de l'entrée en matière et que vous avez pu prendre connaissance du rapport de M. Brogginì, résumé dans les propos que nous venons d'entendre.

En l'occurrence, nous avons pris note que tout le monde s'accorde à reconnaître que la situation actuelle n'est de loin pas satisfaisante. Il est vrai que nous pouvons faire un effort d'entretien, mais il y a aussi une réalité sur laquelle on ne peut intervenir qu'avec très peu d'efficacité, je veux parler des incivilités dont ces lieux sont malheureusement l'objet. Quant à celles et ceux qui trouvaient inopportun que nous présentions à la fois un crédit d'étude et un crédit de réalisation, je répondrai que c'est parfaitement légal et conforme à la loi sur l'administration des communes, comme nous l'ont confirmé les juristes du département des finances. Cela dit, nous comprenons que la méthode n'étant pas habituelle, elle puisse heurter.

Forts de ces constatations, nous avons décidé de réduire cette proposition PR-343 à un crédit d'étude dont le montant sera inférieur au projet initial, dans la mesure où nous avons également tenu compte de la demande de conserver un certain nombre de toilettes existantes qui sont de plain-pied et qui peuvent être renouvelées. Je pense à celles qui se trouvent au quai des Pâquis, près des Mouettes, et qui mériteraient d'être restaurées. En discutant avec les exploitants des Mouettes, nous avons compris que, vu leur surface, elles étaient davantage utilisées que ne pourraient l'être des sanisettes. Dans certains cas, l'option pourrait donc être de conserver les installations existantes, moyennant rénovation.

Voilà pourquoi nous vous suggérons de réduire la proposition à un crédit d'étude de 400 000 francs, montant arrêté par M. Macherel, qui pilote maintenant ce dossier. Ce crédit nous permettra de présenter ensuite, dans le cadre du plan financier d'investissement, des réalisations au cas par cas, sur lesquelles vous pourrez chaque fois vous déterminer. Je pense que la chose est plus claire de la sorte. Aujourd'hui, vous votez un crédit d'étude limité à 400 000 francs, et ensuite nous nous revoyons à chaque crédit de réalisation, ce qui nous permettra d'éviter de grands débats. Je sais que certains aiment bien ces grands débats et je vois notamment qu'on piétine, pas uniquement sur les bancs du Parti radical, mais aussi sur ceux du Parti démocrate-chrétien cette fois-ci! Mesdames et Messieurs, je vous enlève peut-être des arguments, vous allez peut-être devoir changer votre fusil d'épaule... Reste qu'il n'est pas forcément intéressant

Proposition: toilettes publiques

d'entendre, une fois de plus, que 375 000 francs pour des toilettes publiques, c'est cher! Nous le savons, vous l'avez déjà dit, Monsieur Pattaroni, Monsieur Barazzone, nous avons déjà entendu vos propos là-dessus!

Ce qui importe aujourd'hui, c'est d'aller de l'avant. Mesdames et Messieurs, vous aurez peut-être pris connaissance avec intérêt des déclarations du professeur Morabia dans la presse locale. Cet épidémiologue, qui se soucie de santé publique, contrairement à d'autres, rappelle l'utilité de ces édicules, surtout dans une municipalité qui plaide en faveur de la mobilité douce et de la marche à pied notamment. De temps en temps, il faut s'arrêter et pouvoir accéder à une de ces installations. C'est donc une des missions de la municipalité que de faire en sorte que ces endroits ne soient pas des lieux glauques où on hésite à entrer, mais qu'ils soient effectivement des lieux d'aisance.

J'ai fait cette déclaration préliminaire dans l'espoir, sans doute vain, d'éviter un long débat qui, lui, serait alors certainement vain, puisque le Conseil administratif renonce à ce crédit de réalisation. Nous vous demandons un seul crédit d'étude, beaucoup plus faible, de 400 000 francs, pour étudier la rénovation d'édicules existants et l'installation de nouveaux édicules, dont les crédits de réalisation seront proposés chaque fois à votre Conseil.

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, c'est une soirée de dialogue, une soirée heureuse, puisque nous allons pouvoir raccourcir le débat. Le Conseil administratif est raisonnable, le magistrat concerné a entendu les observations de la commission et c'est évidemment très positif. Je remercie aussi M. Brogginini pour son intervention, indépendamment de son rapport, car elle me permet de renoncer à beaucoup des propos que je voulais tenir. Mais je voudrais quand même donner une ou deux indications au magistrat dans l'attente de ce prochain crédit d'étude.

J'ai eu l'occasion cet été de me promener ailleurs qu'à Genève et notamment dans l'Oberland bernois, où on ne peut pas dire que les touristes manquent. Au contraire, à plusieurs reprises, je me suis trouvé dans des lieux où les Helvètes dont je suis étaient largement minoritaires; nous étions débordés par des hordes de touristes venant même d'autres continents... Autrement dit, dans l'Oberland, on a dû étudier comment s'y prendre pour avoir des toilettes publiques efficaces. Madame la présidente, si vous avez l'occasion d'aller vous promener dans cette belle région, vous verrez qu'on a maintenu des installations pouvant accueillir plusieurs personnes, que ces toilettes publiques sont très bien entretenues, que l'hygiène y règne et que tout le monde est apparemment satisfait. Au surplus, ces toilettes sont très bien signalées et il y a là des leçons à prendre en matière de

signalétique. Voilà l'indication que je voulais donner au magistrat. Je m'interromprai là, puisqu'il est prévu que mon collègue Guillaume Barazzone aborde quelques autres points utiles à l'intention du Conseil administratif.

La présidente. Merci, Monsieur Pattaroni. Je ne doute pas que M. Barazzone ait beaucoup de choses à nous dire, mais je viens d'entendre le conseiller administratif nous dire qu'il retirait la proposition. Par conséquent, je me demande s'il est vraiment utile de continuer ce débat... M. Ferrazino a parlé de déposer un crédit d'étude. Je propose donc que le débat reprenne lorsque ce projet d'arrêté sera à l'ordre du jour...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame la présidente, je n'ai pas dû m'exprimer assez clairement. Dans la proposition PR-343, il y avait deux arrêtés, l'un pour un crédit d'étude de plus d'un million, l'autre pour un crédit de réalisation à 13 millions, et c'est précisément contre ces deux arrêtés que certains se sont insurgés, disant qu'ils ne pouvaient pas voter le crédit de réalisation tant et aussi longtemps que les études n'auraient pas été faites. Donc acte!

Par ailleurs, nous avons également tenu compte des observations émises en commission, qui visaient, d'une part, à conserver les installations qui pouvaient l'être et, d'autre part, à procéder par étapes et à renoncer à un crédit d'ensemble qui alourdirait trop la facture.

Ma proposition, Mesdames et Messieurs, est de renoncer au crédit de réalisation, de le retirer. Quant au crédit d'étude, je propose de le réduire à 400 000 francs, et de modifier ainsi le projet d'arrêté I:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné à l'étude de la rénovation, du remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales.

»*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu (...) à concurrence de 400 000 francs.»

Si cela vous convient, si ce crédit d'étude est voté ce soir par votre Conseil, vous serez ensuite, une fois les études faites, saisis de crédits ad hoc pour chaque réalisation.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. J'attends donc le dépôt de votre amendement.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je voudrais faire quelques remarques, au nom du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). M. Ferrazino va déposer un amendement et nous le voterons. Il est bien de rénover ce qui existe déjà – nous espérons que ce Conseil s'en souviendra lorsqu'il sera saisi de la proposition concernant les annexes de la villa La Grange! Nous apprécions que le Conseil administratif se rallie à la position de la commission des travaux s'agissant de réhabiliter les anciennes toilettes, mais il faut souligner que cela n'est possible que si les personnes âgées et les handicapés peuvent y accéder. Il y a beaucoup d'endroits à Genève où on ne peut pas parler de rénovation, parce que les toilettes sont en sous-sol. Sachant qu'il y a beaucoup plus de personnes âgées maintenant qu'à l'époque, sachant qu'on intègre les handicapés dans notre société au lieu de les laisser à part, on ne peut plus leur offrir des sous-sols pour leurs nécessités urgentes.

Notre groupe avait déjà pris acte en commission de la proposition des services de M. Ferrazino concernant un crédit d'étude inférieur, d'un montant de 335 000 francs, pour installer une douzaine de W.-C. automatiques aux endroits où cela est urgent. J'habite aux Acacias: il n'y a pas de toilettes à rénover, puisqu'il n'y a rien! J'attends qu'on propose quelque chose pour la majorité de la population et je regrette donc que, ce soir, nous ne votions que l'amendement de M. Ferrazino. Nous allons nous y rallier, parce que c'est ce qui paraît le plus pragmatique, mais notre groupe regrette que le Conseil municipal ne vote pas aussi les 3 820 000 francs qui permettraient d'installer au moins 12 toilettes publiques automatiques pour répondre aux nécessités sanitaires d'aujourd'hui!

M. Guillaume Barazzone (DC). Le magistrat a parlé d'un débat «vain». Monsieur Ferrazino, ce débat me semble très important ce soir, dans la mesure où nous pourrions tirer un certain nombre d'enseignements de la proposition initiale et ne pas reproduire les erreurs qui y sont contenues, aussi bien en ce qui concerne le crédit de réalisation que le crédit d'étude. Je souhaiterais rappeler, à titre liminaire, que le groupe démocrate-chrétien se refusait à investir une somme aussi faramineuse dans des W.-C. publics, dans la mesure où il considérait que ce n'était pas une priorité. Sur les 110 millions d'investissements que se fixe le Conseil municipal chaque année, dépenser 10% pour les toilettes, Mesdames et Messieurs, c'est trop!

En revanche, nous mettons l'accent, une fois de plus, sur le fait que certains lieux de fort passage doivent être équipés. M. Ferrazino parlait des Pâquis: on

peut penser au quai Gustave-Ador ou à d'autres lieux où passent un grand nombre de touristes, de promeneurs, de personnes âgées ou handicapées. Il faut vraiment que ces endroits à forte présence humaine soient équipés de toilettes.

Mais revenons sur le fond de la proposition PR-343. On a beaucoup parlé dans la presse du coût faramineux de ces toilettes publiques à 300 000 francs! Et certains ont rétorqué qu'à Zurich ou à Bâle elles étaient aussi à 300 000 francs. Mais, Mesdames et Messieurs, lorsqu'on se penche d'un peu plus près sur cette proposition, on arrive à expliquer ce coût faramineux. En effet, pour 35 édicules prévus, on donne 35 mandats à 35 architectes différents! Soit 35 fois le forfait à 40 000 francs, et rebelote avec les ingénieurs: 35 fois le forfait à 15 000 francs! A notre sens, il aurait été plus adéquat de donner le mandat à un seul bureau d'architectes, qui aurait pu proposer un, voire deux modèles de toilettes à installer dans la ville.

En l'occurrence, je crois que ce sont là des pratiques anciennes que nous devons absolument oublier. Ce coût de 300 000 francs s'explique par le fait qu'on fait travailler 35 bureaux d'architectes. Ceux-ci sont sûrement très contents d'avoir eu ces mandats, mais nous, nous défendons le fait qu'un seul bureau d'architectes étudie ces 35 édicules, ou moins si nous décidons d'en faire moins, au lieu du saupoudrage prévu. L'argument selon lequel il s'agit de garantir une certaine esthétique, de garantir que ces édicules soient bien intégrés dans le paysage, n'est pas pertinent. Un appel d'offres bien rédigé devrait permettre de choisir le bureau d'architectes capable d'intégrer les 35 édicules dans le paysage. Ce n'est pas contestable. Ces pratiques doivent donc être oubliées et le crédit de réalisation qui sera présenté devra suivre ce principe.

Maintenant, je voudrais rappeler encore une fois que la convention qui lie la Ville, l'Etat et la Société générale d'affichage (SGA) prévoit que les toilettes publiques sont financées par la SGA. En contrepartie, la Ville et l'Etat fournissent des emplacements publicitaires, non pas à l'endroit où se trouvent les toilettes, mais à des endroits que les collectivités jugent utiles, en accord avec la SGA. Aujourd'hui, nous allons voter un crédit d'étude et nous nous apprêtons à voter un crédit de réalisation pour des édicules qui auraient pu nous être offerts, moyennant une contrepartie.

On nous rétorque que la convention vient à échéance en 2007 et que cet argument n'est donc plus valable. Nous considérons, nous démocrates-chrétiens, que ce contrat doit être prolongé, avec la SGA ou une autre société quelle qu'elle soit. En effet, dans la situation actuelle des finances publiques de la Ville de Genève et du Canton, nous ne pouvons pas nous permettre de balayer d'un revers de main une convention qui prévoit qu'une société privée finance ces toilettes publiques.

Enfin, je dirai que le groupe démocrate-chrétien reste perplexe devant cette proposition. Nous souhaiterions que le crédit de réalisation à venir mentionne le fait qu'un appel d'offres sera effectué en ce qui concerne la fourniture de ces

équipements, puisque le montant dépasse le seuil AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics). Nous souhaiterions que cela soit mentionné, pour être sûrs et certains qu'il y aura un appel d'offres pour ces toilettes publiques.

M. Michel Ducret (R). Je ferai une remarque concernant les économies sur les mandats d'architectes dont parlait le préopinant. Je pense que les économies obtenues en faisant appel à un seul bureau seraient vite mangées par l'obligation de lancer un concours selon l'AIMP. Cela étant, le préopinant a fait quelques propositions de partenariat intéressantes. Il sera toujours loisible au Conseil administratif de faire des propositions dans ce sens, car ce serait effectivement une bonne chose.

Maintenant, je voudrais féliciter le magistrat d'avoir eu le courage et le pragmatisme d'empoigner ce problème des lieux d'aisance qui devenait, ma foi – oserais-je le dire? – vraiment pressant! Il n'y a en effet pas beaucoup de gloire à inaugurer des toilettes publiques, et pourtant ces équipements sont totalement indispensables. Plutôt que de se gausser de ces propositions, il fallait y réfléchir un peu mieux, sachant que ces équipements publics sont essentiels, qu'ils comptent pour l'accueil, pour l'image de marque d'une cité. Il y a juste une année, j'étais en Asie et j'ai été très impressionné par la propreté des lieux d'aisance qui sont offerts aux visiteurs. C'est ahurissant: dans le métro, dans des lieux ouverts, sur la rue, ils sont absolument impeccables.

Il est un peu dommage que, dans notre pays qui a encore une réputation d'extrême propreté, on doive avoir honte de ce qui est offert. Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas tant la modernité ou l'automatisme des équipements qui sont en cause: souvent, comme l'a dit justement M. Brogini, c'est bien le défaut d'entretien journalier, régulier. On sait que tout le parc immobilier de la Ville de Genève, qui est un des plus gros propriétaires de ce canton, souffre d'un retard d'entretien, qu'on tente maintenant rattraper. Cela va prendre des années pour se mettre à jour et être à peu près au niveau de ce qui se fait ne serait-ce que dans les villes suisses alémaniques.

A ces constatations s'est ajouté le coût énorme de la proposition PR-343, qui s'explique parce qu'on a voulu faire tout en même temps – les études, une partie des réalisations – et parce que les coûts unitaires sont trop élevés. Effectivement, il faut quand même relever que 300 000 francs, c'est l'équivalent du coût de construction - sans le terrain - d'une villa en banlieue genevoise. L'autre élément qui a frappé la commission des travaux est le remplacement d'unités multiples, qui peuvent accueillir plusieurs personnes, par une seule unité automatique. Cela n'est en effet pas très convaincant. D'ailleurs, en ce qui concerne les lieux d'aisance en sous-sol qui posent des problèmes d'accessibilité, on peut se demander si on ne devrait pas les rénover sérieusement et compléter l'équipement, dans

le même secteur, avec un simple W.-C. en rez-de-chaussée, accessible aux handicapés. Cela reviendrait peut-être moins cher qu'une opération de démolition-reconstruction, c'est peut-être là une piste d'économie...

Cela dit, la proposition du magistrat va tout à fait dans le sens souhaité par le groupe radical. Nous étions prêts à voter le crédit d'étude sans le crédit de construction: il va de soi que nous acceptons bien volontiers, Monsieur le magistrat, votre proposition d'amendement pour un crédit d'étude réduit. Cela ne nous mettra pas à l'abri des dépenses de réalisations, bien entendu, mais nous espérons qu'on pourra serrer un peu les prix et nous faire des présentations plus factuelles, sur tel lieu précis, ce qui permettra à la commission de se prononcer plus en connaissance de cause.

M. Roman Juon (S). Zurich est assez loin de Genève, à plus de trois heures et quart de route, et si je parle de Zurich, c'est que cette commune, en moins de temps qu'il faut pour le dire, lors d'une séance qui n'a même pas duré une heure, a voté 24 millions pour les W.-C. publics. A Genève, c'est très différent, on le voit depuis un certain nombre de mois, depuis que nous avons reçu la proposition PR-343. Je suis à l'aise pour en parler, puisque j'étais parmi ceux qui avaient demandé au Conseil administratif d'étudier cette question, qui était relativement urgente, d'après les informations qui nous parvenaient de la part des touristes et des milieux concernés. Aujourd'hui, je ne dirai pas qu'on marche à reculons: on avance quand même puisque notre Conseil va remettre en jeu 400 000 francs pour un crédit d'étude. Nous, socialistes, sommes d'accord avec ce crédit. Nous vous poserons une seule question, Monsieur Ferrazino: qu'allez-vous faire exactement avec ces 400 000 francs?

Cela dit, je voudrais revenir sur le problème de l'entretien évoqué par notre collègue rapporteur, M. Broggin. Il a critiqué le manque d'entretien de certains édifices qui font partie de notre patrimoine. Mais le même problème se pose pour le patrimoine en général, pour nos immeubles locatifs, administratifs, culturels. Une motion M-520 à ce sujet va d'ailleurs être discutée en commission des travaux. Comme je l'ai déjà dit, notre patrimoine est dans un état tel que son entretien nécessitera quasiment 100 millions par année pendant dix ans. Mesdames et Messieurs, vous me semblez rêver! La seule chose qui pourrait peut-être vous secouer, c'est qu'un jour on décide de fermer le Grand Théâtre pendant dix ans pour mettre en route l'entretien du patrimoine grâce aux économies ainsi réalisées! Pour ma part, je constate que tout fout le camp! Les places de jeux se déglissent et nous allons devoir bientôt voter un crédit important, alors qu'on vient de les terminer. Les W.-C. publics, on en parle ce soir. Et puis il y a tout le reste... Personne ne veut voir la situation, on se cache la réalité: notre patrimoine est pourri, je ne peux pas le dire autrement!

C'est la raison pour laquelle il faut réaliser ces W.-C., c'est une nécessité et il faut se dépêcher. Monsieur Ferrazino, j'attends encore votre réponse sur le crédit d'étude de 400 000 francs. C'est mon chef de groupe qui m'a soufflé cette question, pour avoir des éclaircissements.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas laisser sans réponse la question du chef de groupe de M. Juon, bien que ce chef de groupe n'ait pas été très attentif... En effet, j'ai déjà expliqué que ces 400 000 francs permettront, premièrement, d'étudier la rénovation d'édicules existants, notamment et en priorité ceux qui sont de plain-pied, c'est-à-dire accessibles aux personnes à mobilité réduite. Deuxièmement, l'autre volet de ce crédit d'étude permettra d'étudier l'installation d'équipements individuels autonettoyants aux endroits où les édicules actuels sont trop vétustes et ne peuvent être rénovés, ou aux endroits où ils font tout simplement défaut. Voilà pourquoi nous avons réduit le crédit d'étude à 400 000 francs. Ensuite, nous vous présenterons les crédits de réalisation par tranches successives.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis bien content que M. Ferrazino ait pris la parole avant moi, parce qu'il aurait pu aussi me faire remarquer que je n'avais pas très bien compris! Et je n'ai toujours pas très bien compris à quoi vont servir exactement ces 400 000 francs. Le rapport mentionne qu'une variante à 335 000 francs avait été proposée pour l'étude de 12 W.-C. automatiques. Cette étude est-elle comprise dans les 400 000 francs ou pas du tout?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Non!

M. Didier Bonny. Bien, cela au moins, c'est clair. Reste que, malgré les explications que vous venez de donner, Monsieur Ferrazino, nous ne sommes pas d'accord de voter ces 400 000 francs sans plus de détails, sans avoir ne serait-ce qu'une proposition d'une page dans les mains. Nous vous proposons donc de revenir le mois prochain avec une demande écrite, que nous pourrions voter immédiatement. Il ne nous paraît pas correct de voter directement 400 000 francs, alors qu'ils ne correspondent à rien de précis qui se trouverait dans le rapport de M. Broggin. En ce qui nous concerne, nous refuserons cette proposition, en attendant, si nous sommes suivis par ce Conseil, de recevoir une proposition en bonne et due forme le mois prochain.

Enfin, je voudrais revenir sur le problème pour lequel j'avais demandé la parole. Le Conseil administratif peut retirer une proposition au moment où il la dépose, mais ce soir nous traitons d'un rapport et il ne peut donc pas retirer sa proposition. Au moment du vote, il faudra donc que nous refusions le projet d'arrêté II. Quant au projet d'arrêté I amendé, on verra si la majorité de ce plénum souhaite l'accepter ou non.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts constatent que, dans ce débat, chacun a son idée sur le sujet. Le rapporteur, M. Broggin, a largement expliqué la position des Verts et comment ils concevaient la rénovation des édicules existants. Par rapport à la proposition de voter un crédit d'étude de 400 000 francs, nous en comprenons bien l'urgence, mais cela m'amène à vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous partageons entièrement l'avis de M. Bonny. Il nous semble prématuré et un peu léger de voter ce soir un crédit d'étude de 400 000 francs. En effet, en plus des explications de M. Ferrazino concernant les édicules de plain-pied pour handicapés, nous aimerions connaître les lieux exacts, savoir exactement à quoi vont servir ces 400 000 francs. C'est une somme qui est tout de même importante et nous préférons que le Conseil administratif nous fasse une nouvelle proposition, que nous nous engageons, nous les Verts, à étudier en priorité et dans les plus brefs délais. Si nous la recevions le mois prochain, ce serait effectivement idéal.

M. Patrice Reynaud (L). Le Parti libéral, ce n'est pas un scoop, est inquiet depuis le début concernant ces W.-C. publics, ces fameuses «ferrazinettes». Personne n'a osé prononcer le mot ce soir dans cette enceinte: eh bien, je le prononce, car il a été suffisamment repris dans la presse...

La première raison de notre circonspection à l'égard de cet objet était le fait que la même proposition mêlait un crédit d'étude et un crédit de réalisation. Ensuite, il a été question d'un amendement, voté par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et par certains membres du Parti du travail, qui visait un crédit d'étude de 335 000 francs et un crédit de réalisation ramené à 3 832 000 francs, cela pour 12 W.-C. Aujourd'hui, M. Ferrazino, qui a bien compris que la proposition initiale ne tenait plus vraiment la route et qu'il allait au casse-pipe en la maintenant, nous la présente de façon plus qu'édulcorée, puisqu'il parle d'un seul crédit d'étude de 400 000 francs. En l'occurrence, deux partis viennent de le dire: nous ne savons toujours pas ce qui va être étudié. M. Ferrazino a précisé, en réponse à M. Bonny, que les 335 000 francs ne recourent pas les 400 000 francs. Très bien! Mais nous sommes toujours dans le vague, dans un flou artistique tout à fait extraordinaire. Vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, que, même si on navigue entre deux eaux en matière de W.-C., il n'en reste pas moins que cela est peu clair.

Proposition: toilettes publiques

Cela est peu clair d'autant plus – et là nous rejoignons les Verts – que ce n'est pas seulement un problème de crédit, de dépenses, mais que c'est surtout un problème de crédibilité. Les toilettes, sauf dans quelques quartiers – M. Mino faisait notamment allusion aux Acacias, mais ce n'est pas le cas partout, tant s'en faut – les toilettes existent. Elles sont certes anciennes pour certaines, et alors? Les choses anciennes, M. Juon le rappelait, sont aussi de belles choses, encore faudrait-il qu'elles fussent entretenues. Or, c'est très loin d'être le cas dans cette ville.

Mesdames et Messieurs, à force de vouloir cacher la saleté par des demandes d'étude et de rénovation, on cache la réalité! Ce n'est pas à coup de millions, en essayant de cacher la poussière, qu'on arrivera à régler le problème de l'entretien. Celui-ci doit être pris à la base, et c'est cela que nous, libéraux, souhaitons. Nous parlons aujourd'hui de la rénovation des toilettes, mais nous aurons l'occasion d'en parler dans bien d'autres domaines. Ce n'est pas à coup de millions, en essayant de jouer les cache-poussière, que nous allons réussir à entretenir efficacement notre patrimoine. En l'occurrence, voter un crédit d'étude de 400 000 francs pour s'intéresser à 12, 13 ou 14 toilettes – le chiffre n'est d'ailleurs pas précisé – ce n'est sans doute pas la bonne méthode. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral ne s'interrogera pas davantage sur ce que peuvent recouvrir ces 400 000 francs, puisqu'il vous propose de n'entrer en matière ni sur un crédit d'étude ni sur quelque crédit de rénovation que ce soit. Entretienons d'abord, nous verrons la rénovation plus tard!

M. Gérard Deshusses (S). Au terme de ce débat, qui nous a permis d'y voir un peu plus clair s'agissant d'une proposition qui nous inquiétait fortement au départ, je dois dire que nous sommes extrêmement heureux de constater que les partis de l'Entente sont devenus plus raisonnables en matière de préservation d'un patrimoine qui, ma foi, est bien moins important que le Victoria Hall par exemple! Nous, socialistes, avons refusé tout à l'heure des options pour le Victoria Hall d'une valeur de 1 770 000 francs, au motif que leur présentation était, à notre avis, par trop succincte. Il va de soi que, suivant le même principe, nous allons vous proposer, Monsieur Ferrazino, de reformuler cette proposition de crédit et de nous la présenter dans un mois, en nous disant exactement ce que recouvrent ces 400 000 francs. Ainsi, une fois de plus, le Parti socialiste se montrera cohérent!

Deuxième débat

La présidente. Nous allons voter l'amendement proposé par le Conseil administratif, qui concerne le projet d'arrêté I et qui vise à ramener le crédit d'étude demandé à 400 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Ferrazino est refusé par 51 non contre 14 oui (1 abstention).

La présidente. Cet amendement ayant été refusé, nous allons voter l'arrêté I figurant dans le rapport de la commission.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est refusé par 56 non contre 10 oui.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté II sont acceptées sans opposition (7 abstentions).

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Guy Dosan, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et M^{me} Marie Vanek, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2000, intitulée: «Pour une salle de commission décente» (M-69)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre à la disposition du Conseil municipal une nouvelle salle de commission adéquate et à aménager un espace d'accueil pour les auditionnés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, conscient de l'inadéquation de certaines salles de commissions tant dans leurs aménagements que dans leurs équipements, a décidé d'affecter la salle B à l'usage du Conseil municipal.

De plus, des salles ont été mises à la disposition de:

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 148.

- la commission des arts et de la culture dans les locaux de la direction du département des affaires culturelles, à la route de Malagnou;
- la commission des sports et de la sécurité dans les locaux du Service des sports, aux Vernets.

Par ailleurs, des travaux dans les salles A, B et C ont été entrepris dans le but d'améliorer leur confort d'utilisation.

Dans les salles A et B, les corps de chauffe et les caches radiateurs ont été changés afin d'améliorer la diffusion de la chaleur. Durant le mois de juin 2004, divers travaux concernant la climatisation et l'éclairage ainsi qu'un rafraîchissement des revêtements et du plafond ont également été effectués dans ces deux salles.

Dans le même temps, un ensemble multimédia a été installé dans les salles A et D.

La salle C a été équipée de nouveaux luminaires et son mobilier sera prochainement changé afin de la rendre plus propice aux travaux de commission.

De plus, des travaux sont envisagés en vue de créer deux nouvelles salles de commissions, au dernier étage, au 2, cour Saint-Pierre, dans le cadre des rocades actuellement à l'étude. Le Conseil municipal sera ainsi saisi ultérieurement d'une demande de crédit pour l'exécution de ces travaux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 8 septembre 2004, intitulée: «Obstacles sur la voirie et gabarit SIS» (M-406)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à recenser les rues posant problème, à prendre toutes les mesures pour les libérer et à rendre l'ensemble du

¹ «Mémorial 162^e année»: Rapport, 1425.

territoire de la ville compatible avec le déploiement des unités du Service d'incendie et de secours (SIS), tout en valorisant les qualités urbaines et paysagères de ces rues.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les problèmes évoqués par cette motion sont tout à fait pertinents et ont fait l'objet d'un examen attentif du Conseil administratif.

Bien que le SIS soit consulté avant tout aménagement, il peut arriver, au cours du processus de projet, que certaines modifications interfèrent le passage des véhicules, particulièrement dans les zones de circulation et de stationnement.

Pour cette raison, le Conseil administratif a décidé de renforcer la coordination entre le Domaine des espaces publics et le SIS et entre le SIS et les agents de sécurité municipaux, répondant par la même occasion aux préoccupations exprimées par le Conseil municipal à l'appui de cette motion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Louis Fazio, du 20 avril 2005, intitulée: «Délégation à la petite enfance: postes de directrices et directeurs de secteur pas mis au concours!» (QE-185)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Pourquoi les nouveaux postes de directrices et directeurs de secteur de la petite enfance ne sont-ils pas mis au concours, par des annonces dans les journaux ou par des communiqués internes dans les milieux concernés de la petite enfance?

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6020.

Question: directrices et directeurs de secteur de la petite enfance

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le regroupement des institutions de la petite enfance par secteur est indispensable pour offrir une meilleure réponse aux usagers de chaque quartier, tout en répondant l'objectif de rationalisation des fonctionnements et des coûts que nous souhaitons atteindre.

Pour réaliser cette sectorisation, la Ville de Genève doit tenir compte des structures juridiques existantes (associations et fondations). Elle doit aussi profiter des opportunités qui se présentent (démission d'une direction ou d'un comité, ouverture d'une nouvelle institution). En effet, pour des raisons financières évidentes mais aussi pour rester dans la logique de cette nouvelle organisation administrative, nous ne pouvons pas multiplier les échelons hiérarchiques.

La sectorisation privilégie les liens de proximité. Il est donc fondamental que les postes de responsables de secteur soient occupés par des personnes ayant une grande expérience du quartier en question, mais aussi toutes les connaissances requises pour assumer la direction d'une institution.

C'est pourquoi la Délégation à la petite enfance procède à une ouverture restreinte des postes en question, invitant les directions du quartier concerné – avec la caution de leurs comités – à faire part de leur intérêt à occuper, à moyen terme, une fonction de responsable de secteur.

Les postes d'adjoint-e-s ou de responsables de sites n'étant pas soumis aux mêmes contraintes que ceux des responsables de secteur évoqués ci-dessus, ils sont systématiquement mis au concours dans les institutions. Cette mesure ne suffit généralement pas pour recruter la personne au profil recherché, elle est donc suivie d'une annonce dans la presse.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez que la situation actuelle des institutions de la petite enfance nous convainc de procéder de cette façon.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 18 mai 2005, intitulée: «Normes IPSAS en Ville: quo vadis?» (QE-188)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Grand Conseil a décidé récemment, par une modification de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), de soumettre les comptes de l'Etat aux normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Par analogie (art. 4 LGAF), la Ville de Genève devra obligatoirement adopter ces normes IPSAS.

Quand est-ce que la Ville prévoit de se conformer à ces normes (sachant que l'Etat devrait le faire pour 2008)?

Est-ce que le département municipal des finances et de l'administration générale a déjà pris des dispositions pour s'y préparer?

Quelles sont ces dispositions et quel est leur coût?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève a effectivement fait l'objet de modifications publiées dans la *Feuille d'avis officielle* le 30 mai 2005.

L'article premier, dans sa nouvelle teneur, précise, à l'alinéa 2, quels sont les organismes concernés par l'application des normes IPSAS ou IFRS; les communes n'y sont pas mentionnées.

Le rapport de la commission de contrôle de gestion concernant le projet de loi PL-8932 mentionne clairement l'exclusion des communes du périmètre de consolidation de l'Etat «en tout cas au départ».

En l'état, il n'y pas lieu de considérer l'application des normes IPSAS pour les communes genevoises. Si tel devait être le cas, ce processus devrait être mené de manière concertée avec les différents intervenants, et ce dans des délais réalistes.

Les coûts d'une telle mise en place n'ont pas été évalués. A cet égard, le processus dans lequel s'engage l'Etat sera riche d'enseignements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6423.

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 1258 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 1258 |
| 3. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 560 000 francs, porté à 9 837 800 francs, destiné à la mise à niveau du Victoria Hall, situé au 14, rue du Général-Dufour, parcelle N° 4681, feuille 34, commune de Genève, section Genève-Cité (PR-398 A) | 1258 |
| 4. Proposition du Conseil administratif du 24 août 2005 concernant les parcelles N°s 1183 et 1186, 14, rue de Bourgogne, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande d'autorisation définitive de construire N° 99583 pour la construction d'une villa urbaine dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain (PR-428) | 1321 |
| 5. Proposition du Conseil administratif du 24 août 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 746 000 francs destiné: | |
| – pour un montant net de 603 000 francs à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin William-Lescaze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 78 000 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 681 000 francs; | |
| – pour un montant de 1 143 000 francs au réaménagement du chemin William-Lescaze, entre la rue du Contrat-Social et le chemin du Nant-Cayla, | |
| soit un montant brut total de 1 824 000 francs (PR-429) | 1329 |
| 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M ^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M ^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M ^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 18 janvier 2005, intitulée: «Pour une gestion moderne et dynamique de la dette de la Ville de Genève: arrêtons de faire des cadeaux aux créanciers!» (M-515 A) | 1339 |

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le rétablissement d'un passage piéton devant l'école de la rue de Zurich» (P-133 A) 1397
8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 février 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 500 000 francs destiné à la numérisation, au catalogage et à la conservation des collections du département iconographique de la Bibliothèque publique et universitaire (PR-334 A) 1405
9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 961 000 francs pour le réaménagement de la rue de la Corraterie (PR-336 A) 1414
10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 mai 2004 en vue de l'ouverture:
- d'un crédit de 1 195 000 francs destiné à l'étude de la rénovation, du remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales;
 - d'un crédit de 11 965 000 francs destiné aux travaux de rénovation, de remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales, ainsi qu'à leur équipement,
- soit 13 160 000 francs (PR-343 A) 1429
11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Guy Dossan, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et M^{me} Marie Vanek, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2000, intitulée: «Pour une salle de commission décente» (M-69) 1468
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 8 septembre 2004, intitulée: «Obstacles sur la voirie et gabarit SIS» (M-406) 1469
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Louis Fazio, du 20 avril 2005, intitulée: «Délégation à la petite enfance: postes de directrices et directeurs de secteur pas mis au concours!» (QE-185) 1470

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 18 mai 2005, intitulée: «Normes IPSAS en Ville: quo vadis?» (QE-188)	1472
15. Propositions des conseillers municipaux	1473
16. Interpellations	1473
17. Questions écrites	1473

La mémorialiste:
Marguerite Conus